

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



ALGERIE 2006



RAPPORT NATIONAL sur le **DEVELOPPEMENT HUMAIN**

Réalisé en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Rapport National
sur le
developpement
humain



Algérie 2006



Conseil National
Economique et Social

Réalisé en coopération avec le Programme des
Nations Unies pour le développement

PNUD



**PN
UD**

Algérie

PARTICIPANTS

COMITÉ D'ORIENTATION

MOHAMED SEGHIR BABES PRÉSIDENT
PR. PIERRE CHAULET
ABDELOUAHAB REZIG

COMITÉ DE COORDINATION

DERRAR LEHTIHET, MUSTAPHA BENZINE, DJOUDI BOURAS, REBIH LEBECHE,
MOULOUD TEHAMI, MOHAMED KHELLADI, ABDELWAHAB KARA MOSTEPHA

COMITÉ DE RÉDACTION

YOUCEF BEGHOUL, PR. PIERRE CHAULET, MUSTAPHA BENZINE, AICHA EDJKOUANE,
RABIH LEBECHE, ABDELOUAHAB REZIG, MOULOUD TIHAMI, MOHAMED THAMINY

ONT ÉGALEMENT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION DU RAPPORT

PR. JEANNINE NADJIA BELKHODJA, DR. MOHAMED SEGHIR CHARIKHI, DJELLOUL TEFFAHI,
ABDELHAK BENLALAM, KAMR ZAMANE BOUDISSA, FATIMA BOUDJELLALI, LATIFA
BOUZAR, ZAKIA BOUZIT, MESSAOUDA CHADER, ABDELAZIZ CHIHEB, AOMAR MOUFFOK,
AMEL STITI, DR. CHAWKI ACHEUK YOUCEF, ABDELMADJID BENNACER, SMAIN DJEBALI,
PR. DJAMEL DJIDJELLI, PR. JEAN PAUL GRANGAUD, DR. MALEK KADI

SIF EL HAK CHEURFA: **Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales** - Mohamed
BENSATEUR, Rachid BLADHANE, Nassima BAGHLI, Amina MEZDOUA: **Ministère
des Affaires Etrangères** - NADERA CHENTOUF: **Ministère du Travail et de la Sécurité
Sociale** - TELDJA BENABDERRAMANE, Zoubir BERIMI, HAMIDA DJIDEL, MOHAMED
LARBI KHAIRDINE, KHADIDJA ZANOUN: **Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Nationale** - Faouzi AMOKRANE, DR. MADJID ATEK, DR. BENACHENHOU, YOUCEF
BENKACI, DR. ZAHIA CHERFI, DR. LAKEHAL BELKACEM HADJ, PR. NOUREDDINE ZIDOUNI:
Ministère de la Santé, de la Population et de la Reforme Hospitalière - SID AHMED
BELMOKHTAR, MOHAMED DJEMAÏ: **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique** - AZIZ BACHIR BENSALAM: **Ministère de l'Habitat et de
l'Urbanisme** - FOUZIA ABBES, LAKHDAR BAGHDAD, EL-HADJ CHELOULI, MAHFOUD
HAIDI, MEZIANE LADJAL: **Ministère de l'Education Nationale** - MOHAMED AIN-BAZIZ:
Ministère de la Formation et l'Enseignement Professionnels -
IDIR BAIS, MOHAMED BEKKAI, KAMEL TAIEB, HOSSINE TALI: **Ministère de l'Agriculture
et du Développement Rural** - HADJIRA AIT MEHDI: **Ministère Délégué Chargé de la
Famille et de la Condition Féminine** - MOHAND AIT OUZZOU, BACHIR BOULAHBAL:
Services du Délégué à la Planification - RACHID ZEKRI: **Ministère des Finances**
MOHAMED KELKOUL: **Office National des Statistiques** - MOURAD MEDJAHED: **Institut
National d'Etudes et de Stratégie Globale** - AÏCHA BARKI: **Association IQRAA**

EXPERT PNUD

JACQUES CHARMES

ASSISTANTS TECHNIQUES

FAIZA BOUAZIZ, MOURAD HAMHAMI

Le rapport sur le développement humain en Algérie, prend rang désormais de production appropriée par le CNES puisque, précédant celui-ci cinq rapports ont déjà été élaborés par notre institution (1999 - 2001 - 2002 - 2003 et 2004). Toutefois la présente édition (2006) nous livre le premier rapport de l'espèce à être élaboré selon les standards internationaux et, plus précisément, aux normes pnudiennes car conduit, de bout en bout, en partenariat avec le PNUD. Tenter de restituer les linéaments spectraux et contextuels spécifiant l'approche qui a prévalu en la circonstance, loin de relever du rituel est, au contraire, une manière de « défétichiser » le propos usuellement convenu. L'invite est, alors, que nous empruntions résolument ce chemin d'ascèse pour ne rien perdre de la trame initiatique qui en a été à la base.

Qu'un rapport national sur le développement humain puisse s'autoriser de la légitimité d'un cadre référentiel universellement reconnu est déjà, en soi, le signe d'une avancée significative. Qu'il ait, en outre, l'avantage de venir en stricte traduction d'une volonté expresse de transcender le simple cadrage formel, par le fait de réunir les conditions d'une totale endogénéisation de l'exercice, en appelle assurément à un niveau d'éthique et d'expertise autrement plus élevé et plus exigeant. Or c'est bien cet effort-là qui a été en définitive accompli, et qu'il nous faut savoir apprécier à sa juste valeur. L'un des effets induits remarquables, en tout cas, est que la reconstitution méthodique de séries homogènes calées sur les données statistiques nationales, en a permis une représentation/modélisation les rendant éligibles à une comparabilité symptomatique, à l'interne comme à l'international.

Soumettre, de surcroît, et à toutes ses étapes d'élaboration, le rapport à la rigueur d'un procès de validation externe, cadencé à dire pnudien, n'est pas le moindre des défis

confrontés par l'équipe technique qui y a travaillé avec persévérance et professionnalisme. Cet investissement, conçu dans une optique délibérée de *capacity building*, en est un dont on peut affirmer qu'il est à « retour sur capital » garanti. En effet, en plus d'y avoir trouvé largement prétexte à conforter et à élargir son assise experte, l'ingénierie interne du Conseil national économique et social y a, par dessus tout, rencontré la faculté de s'approprier durablement les prérequis commandant la matière investiguée, aussi bien ceux d'entre eux tenant à l'appareil conceptuel princeps que ceux reliés aux méthodologies et autres outils conventionnels censés en baliser le chemin critique de connaissance.

La portée stratégique d'un tel effort est indéniable, singulièrement au regard des exigences de sincérité, d'intégrité, d'exhaustivité et, ultimement, de crédibilité devant s'attacher, dès à présent et pour l'avenir, à la production du rapport national sur le développement humain, comme également à celle de tout autre rapport national ayant trait à la gamme des problématiques réputées « lourdes ».

Aussi est-ce d'évidence que le présent rapport « développement humain », au-delà de sa propre signification intrinsèque, emporte sens plus large, et d'abord comme moment inaugural et exemplaire des nouvelles « façons d'être et de faire » inhérentes à la « feuille de route », désormais assignée au Conseil national économique et social. Comme on le sait, cette dernière consacre, *inter alia*, quatre réflexions lourdes recouvrant le spectre des problématiques d'envergure transversale dont, au demeurant, l'intensité nodale de la prégnance a fortement incliné la communauté internationale, dans son entièreté, à les inscrire à son agenda.

Il n'est pas anodin de mentionner que ces réflexions - concernant, outre le développement

humain, également la pauvreté, les libertés économiques et la gouvernance-, doivent résulter en autant de rapports récurrents, de périodicité annuelle. Depuis peu, le Conseil a consacré une cinquième réflexion de même typologie dédiée, elle, à l'économie fondée sur la connaissance.

Nouvelles « façons d'être et de faire » qui, en se déclinant sur la modalité du doublement organique et fonctionnel, finissent par emprunter un format absolument inédit puisque le Conseil, tout en disposant d'une capacité d'ingénierie interne, comme appareil, jouit dans le même temps du statut d'instance consultative nationale. Ainsi, pour avoir choisi d'adosser primordialement la pratique de son mandat sur une multipolarité thématique lourde, marquée au sceau de la systématisme et de la récurrence annuelle, le Conseil s'ouvre une capacité d'initiative sans précédent et exceptionnellement féconde. L'enjeu central, en tout état de cause, est de donner au Conseil la faculté de s'instituer en table de concertation permanente ayant non seulement pour visée la captation, l'appropriation, la capitalisation et la dissémination de systèmes d'évaluation des politiques publiques montés aux standards universellement reconnus, mais aussi et en même temps, pour souci la constante ouverture au débat inclusif et contradictoire comme à la pluralité des sensibilités qui sont l'apanage universel de ce type d'institution.

Ainsi livré, le rapport « développement humain », en participant de cette vision d'ensemble et de cet effort collectif, a le privilège d'enclencher le mouvement en direction d'une perspective paradigmatique innovante, mettant en avant des pratiques inédites propres à innover les interstices articulant société politique et société civile organisée ou, dit en termes moins hégéliens et plus concrets, de nature à stimuler une relation adulte et responsable entre acteurs des politiques publiques et institutions vigie ayant mandat d'en apprécier les impacts et d'en évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience.

Tout naturellement, donc, ce rapport « développement humain » va être soumis à l'appréciation du Conseil qui, en session plénière statutaire, est appelée à émettre ses avis et recommandations en ce qui est de la façon de concevoir et de mettre en œuvre les politiques publiques dans les domaines clé ressortissant à l'aire indicelle du développement humain - santé, éducation, formation des revenus, emploi, parité de genre, *basic needs* -. Et, c'est évidemment en cela que l'exercice va devenir encore plus intéressant !

Au final, ce rapport entend se donner à lire comme le reflet/symbole d'un modèle en construction, fait d'un entrelacs synaptique associant les ressources internes, prévalentes en matière de décision stratégique et opérationnelle, et certaines ressources externes issues d'un arrimage partenarial et coopératif expert. Cet entrelacs ne peut que potentialiser le vivier de masses critiques formant gage ultime pour la réussite d'une entreprise partagée ayant vocation profonde à appropriation collective et à dissémination durable.

Aussi, pour ces divers motifs, m'est-il singulièrement agréable de prier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ce travail, de bien vouloir trouver, ici, l'expression de toute ma gratitude et de ma sincère reconnaissance.

Mes très vifs remerciements vont, enfin, à toute l'équipe du PNUD et, singulièrement, à M. Marc Destannes de Bernis qui en est le Représentant résident à Alger. Je ne peux, en effet, que lui savoir gré d'avoir consenti à épouser pleinement notre vision en nous rejoignant sur une ligne d'action dont il a perçu, d'instinct, qu'elle était, en toute certitude, portée par une détermination sans faille.



Mohamed-Séghir Babès,
Président du Conseil National
Economique et Social

Le Programme des Nations Unies pour le développement en Algérie est heureux d'avoir pu contribuer à la préparation de ce rapport, dans le cadre d'une collaboration confiante et exigeante avec le Conseil national économique et social (CNES).

Ceci n'est pas le premier rapport national sur le développement humain que prépare le CNES. Toutefois, c'est le premier qui s'efforce de calculer l'Indice de Développement Humain (IDH) et les indices associés (Indice de Pauvreté Humaine, Indice Sexo-spécifique de Développement Humain et Indice de Participation des Femmes), selon les normes internationales et en utilisant les données statistiques nationales.

L'exercice revêt une haute signification à un double point de vue:

Effectuer de la sorte de tels calculs, adhérent ainsi à la rigueur d'un classement international à partir d'un indicateur que l'on peut certes critiquer mais au regard duquel tous les pays peuvent se comparer entre eux, constitue une démarche qui permet de tester et d'évaluer les politiques entreprises au niveau national pour lutter contre la pauvreté, créer des emplois et réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

Calculer les indices sur la base des données nationales permet par ailleurs de mieux percevoir la nécessité de participer aux bases de données internationales du système des Nations Unies, et aussi de se rapprocher des définitions, normes et concepts internationaux, afin de permettre la comparabilité entre pays. Mais l'utilisation des données nationales permet aussi de disposer d'informations souvent plus précises et plus actualisées

qu'au niveau international (où l'on recourt parfois à des coefficients quelque peu artificiels en l'absence de données nationales) qui font progresser ou reculer les indicateurs selon les cas.

Dans sa seconde partie, le rapport met l'accent sur la question de l'emploi, question centrale des politiques publiques aujourd'hui, alors que les perspectives favorables de croissance et l'expérience passée conduisent à réfléchir à leur utilisation optimale en vue de créer des emplois décents pour le plus grand nombre.

Le PNUD présente ses remerciements aux équipes du CNES d'abord, mais aussi aux participants des divers secteurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire de ce rapport une source fiable et complète de données économiques et sociales. Nous espérons qu'il constitue un nouveau jalon d'une collaboration appelée à se poursuivre et à s'élargir dans l'avenir.

Les qualités tant humaines que professionnelles de M. Mohamed Séghir Babès, que nous avons appréciées tout au long du processus d'élaboration du rapport, contribuent certainement à fonder cet espoir. Qu'il en soit vivement remercié.



Marc Destanne de Bernis
Représentant résident
Programme des Nations Unies
pour le développement
Alger

Avant-propos

Préface

Introduction 11

Premier chapitre L'évolution des indicateurs de développement humain en Algérie à travers les statistiques nationales 13

Section I - Structure et importance des indicateurs du développement humain 15

① Les variables indicatives du développement humain (IDH) 16

② Les variables indicatives de la pauvreté humaine (IPH) 17

③ Les variables indicatives de la disparité sociologique entre les sexes (ISDH) et la participation de la femme (IPF) 18

Section II - L'indice du développement humain 20

① L'évolution de l'indice du développement humain 20

② La situation démographique et sanitaire 21

③ Le niveau d'instruction 25

④ Emploi, productivité du travail et répartition du revenu 29

Section III - L'indice de pauvreté humaine (IPH-1) 33

① L'évolution de l'indice de pauvreté humaine et de ses composantes 33

② De la pauvreté en Algérie 36

Section IV - L'indice Sexo-Spécifique de Développement Humain (ISDH) 41

① Les composantes de l'ISDH 41

② De la répartition des revenus du travail 44

Section V - L'indice de Participation de la Femme (IPF) 44

① La participation de la femme à la vie politique, économique, professionnelle et à la prise de décision 44

2	Éléments sur les réformes des codes de la nationalité et de la famille	46
---	--	----

Deuxième chapitre Mécanismes de création d'emplois en Algérie pour consolider le développement humain durable

	Section I - La pression démographique sur l'emploi et le chômage	53
1	La pression démographique sur l'emploi et le chômage	56
2	L'impact du système éducatif sur l'emploi et le chômage	58
3	La répartition de l'emploi	59
4	L'évolution du statut de l'emploi	62
5	L'emploi féminin	62
	Section II - Les mécanismes de soutien à l'emploi et leur efficacité	65
1	Les organismes et institutions	66
2	Les dispositifs d'emplois d'attente et de création d'activité	67
3	L'efficacité des dispositifs	69
	Section III - Perspectives	71
1	Redonner son plein rôle à l'investissement privé	71
2	Les avantages de l'investissement direct étranger	71
3	Le rôle du capital humain	72
4	La mobilisation des compétences	73

Conclusion

Annexe 1	Les statistiques	81
Annexe 2	Note sur les statistiques du rapport sur le développement humain en Algérie - 2006	87
Annexe 3	Application des indices en 2005	92
Annexe 4	Evolution de la parité Filles garçons dans le système éducatif	97
Annexe 5	Encadrés-Liste des tableaux- Liste des graphiques	99

Bibliographie	101
---------------	-----

Chaque année depuis 1990, le Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD) publie un Rapport mondial sur le développement humain (RDH).

S'appuyant sur l'œuvre Amartya Sen, prix Nobel et d'autres chercheurs, le premier RDH a représenté un effort novateur visant à établir un bilan du développement mondial dans une perspective humaine, plaçant l'expansion des capacités, choix et opportunités accessibles à tous, au centre du processus de développement¹.

Les indicateurs habituels « PIB par tête d'habitant et revenu par tête d'habitant » ne sont plus les seuls systèmes de graduation et de classement des progrès des pays.

L'indicateur du développement humain (IDH) a offert un puissant moyen d'évaluation du degré de succès des pays par rapport au niveau de satisfaction des besoins de leurs habitants : au-delà de simple mesure de richesses, il tient compte aussi bien de l'espérance de vie, du niveau d'alphabétisation et d'instruction que du volume des ressources disponibles permettant de jouir de conditions de vie décentes.

Ainsi conçu, un « indice de développement humain » élevé d'un pays signifie que la population de ce pays dispose d'un bon système de soins, d'un bon système d'éducation et d'un revenu « décent » qui permet justement d'avoir accès à de bons services sociaux de base. Mais un pays qui ne consacre pas ses ressources au bien-être de la population, connaîtra un IDH peu élevé et attirera l'attention sur l'orientation sociale inappropriée de ses politiques publiques.

L'Algérie a fait du bien-être de sa population

l'objectif essentiel de ses politiques publiques et le renforcement de son indépendance économique, un moyen stratégique pour réaliser cet objectif.

Aussi, au lendemain de l'indépendance nationale, le projet de développement économique et social devait nécessairement prendre en charge les besoins fondamentaux des Algériens, au moins à cause des sacrifices que ces derniers ont consentis et de leurs aspirations. L'augmentation substantielle du prix du pétrole, en 1974, a facilité la réalisation d'un tel projet, dans sa dimension sociale : de nombreux objectifs sociaux sont pratiquement atteints dans les domaines de l'alimentation, de la santé et de l'éducation, pour ne citer que ceux-là.

Cependant, pour de multiples raisons, les gains de productivité économique ne se sont pas suffisamment transformés en gains de productivité physique².

Aussi, avec l'effondrement du prix des hydrocarbures, en 1986, les faiblesses structurelles de l'économie deviennent bien apparentes. Pour l'essentiel, cette crise met en relief la fragilité de l'économie, sa dépendance de facteurs exogènes : 97% des recettes extérieures proviennent de l'exportation des hydrocarbures, avec toutes les conséquences économiques et sociales engendrées par la chute de ces recettes.

C'est pour cela au moins que l'allure du progrès humain en Algérie a ralenti quelque peu.

Son amélioration, durant ces toutes dernières années, est d'abord imputable à l'élévation du PIB par habitant qui a résulté de l'augmentation des prix des hydrocarbures, de la dépense publique, et à la baisse tendancielle, quoique ralentie actuellement, de

¹M. Malloch Brown, Administrateur du PNUD, in avant propos Rapport arabe sur le développement humain 2002, PNUD, New York.

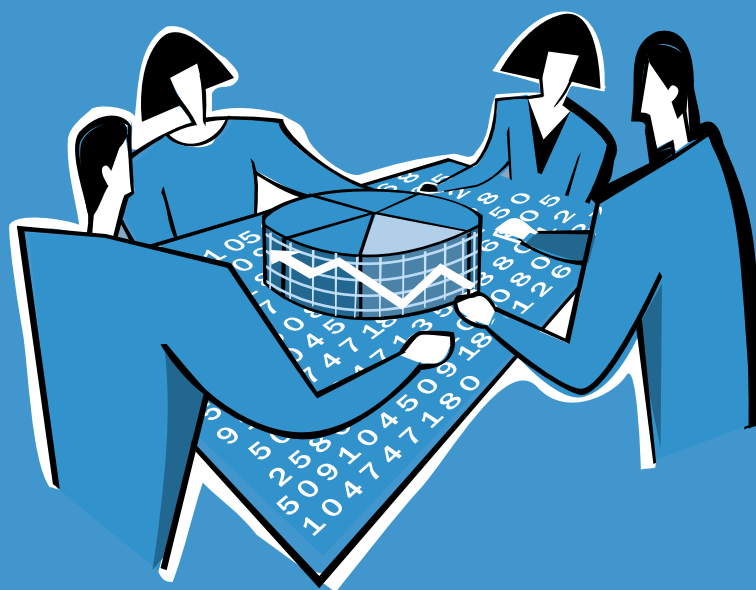
²En traitant des économies exportatrices primaires, C. FURTADO a fait la distinction entre les gains de productivité économique qui résultent d'une augmentation du prix des matières premières sur le marché international et les gains de productivité physique lesquels sont engendrés par une combinaison efficiente des facteurs de production.

l'augmentation naturelle de la population. L'importante baisse du taux de chômage est due, moins à la conjonction entre l'augmentation de l'investissement dans la production et l'élévation du niveau d'instruction et de professionnalisation de la population, l'amélioration du capital humain, qu'au volume de la dépense publique.

En d'autres termes, l'évolution du niveau de l'emploi continue de dépendre essentiellement des fluctuations des recettes d'exportation des hydrocarbures. Aussi, par deçà par delà l'efficacité des mécanismes de protection et de soutien à la création d'emplois et le niveau de rémunération des travailleurs, la question de l'emploi durable demeure une préoccupation centrale des Pouvoirs publics; elle révèle l'urgente nécessité de mener à terme les réformes structurelles et institutionnelles, si nous voulons

bénéficier davantage des opportunités offertes par la mondialisation, réaliser une croissance durable et plus forte, un niveau d'emploi plus élevé.

Plus précisément, l'emploi constitue un critère fondamental d'évaluation de toute politique économique, car il joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté, la satisfaction des besoins fondamentaux, l'intégration sociale et l'épanouissement individuel. C'est pour ces raisons que la question de l'emploi constitue le thème du présent Rapport qui comprend deux chapitres :
Chapitre premier : l'évolution des indicateurs de développement humain en Algérie à travers les statistiques nationales ;
Chapitre Deuxième : le renforcement des mécanismes de création d'emplois en Algérie pour consolider le développement humain durable.



Chapitre

1

L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN EN ALGÉRIE À TRAVERS LES STATISTIQUES NATIONALES





PREMIER CHAPITRE

L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN EN ALGÉRIE À TRAVERS LES STATISTIQUES NATIONALES



Ainsi qu'il a été souligné supra, le présent rapport sur le développement humain s'inscrit dans l'universalité et fait sienne la pratique des standards internationaux.

Cette démarche méthodologique pose, en effet, les fondements d'une approche rationnelle qui intègre les référents du PNUD et qui vise essentiellement à :

- cerner de façon plus rigoureuse le triple aspect de définition, de mesure et d'analyse du développement humain,
- conférer aux instruments d'évaluation des dynamiques socio-économiques du pays un coefficient d'efficacité accru en vue de leur constante amélioration,
- apprécier la pertinence des performances de l'outil statistique national.

L'objectif visé ici n'est pas de procéder à un rappel systématique- au demeurant supposé connu des évolutions historiques ou même diachroniques qui ont caractérisé fondamentalement le développement humain au cours des dernières décennies, et plus particulièrement depuis la première parution en 1990 du Rapport Mondial du PNUD sur le Développement Humain.

Toutefois, le Conseil National Économique et Social, en poursuivant sa réflexion dans le cadre de la maîtrise du développement humain, entend cerner davantage les différents indicateurs sous l'angle du primat du caractère scientifique accordé à leur calcul, et ce, pour mieux les appréhender et

mieux saisir les tendances fortes actuelles qu'ils sous-tendent.

Section I - STRUCTURE ET IMPORTANCE DES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'Indicateur de Développement Humain (IDH) s'est imposé comme concept intégrant d'autres variables que le revenu. L'accès à un revenu décent en est certes l'une des composantes essentielles, mais il n'est pas en soi une finalité de l'activité humaine car il ne peut, à lui seul, assurer le développement humain.

L'indicateur du développement humain est un outil synthétique de mesure qui chiffre le niveau atteint par chaque pays sous trois aspects essentiels : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction et le volume des ressources disponibles (PIB par habitant en PPA).

Le PNUD tente de réaliser la mesure du développement humain depuis 1990 tout en poursuivant l'affinement des observations et des instruments y afférents.

En vérité, il conviendrait logiquement de traiter un nombre élevé de variables pour caractériser le développement humain et en fournir une image aussi complète que possible.

L'absence de données statistiques pertinentes comparables d'un moment à l'autre et d'une région à l'autre, réduit le nombre de

données directement utilisables pour calculer l'indicateur de développement humain.

Quoi qu'il en soit, le recours à des données plus nombreuses, dans un cas comme dans l'autre, fournirait une image tronquée de la situation réelle du développement humain tout en signalant cependant l'utilisation de nouvelles variables qui en améliorent la définition en désagrégeant l'IDH. L'observation des tendances du développement humain étant au moins aussi importante que le niveau de l'indicateur du développement humain, il a été convenu d'utiliser un nombre réduit de variables suffisamment caractéristiques de l'évolution et du niveau de l'indicateur de développement humain.

Seront donc examinées successivement les variables indicatives du développement humain, les variables indicatives de la pauvreté humaine et les variables indicatives de la disparité sociologique entre les sexes et de la participation de la femme

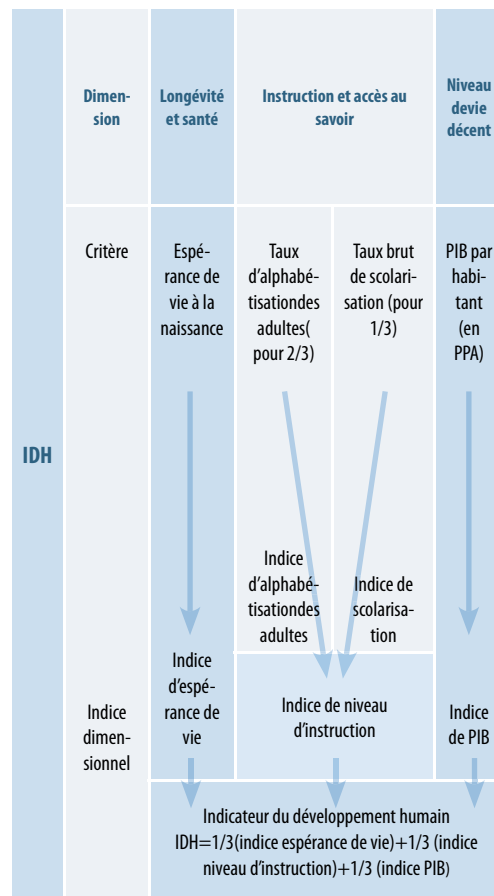
1 Les variables indicatives du développement humain (IDH)

Trois paramètres principaux composent l'Indicateur du Développement Humain:

- la longévité (vivre longtemps et en bonne santé),
- l'instruction (acquérir des connaissances et un savoir-faire),
- le niveau de vie (pouvoir accéder aux ressources).

D'autres possibilités de choix sont également envisagées; elles ont trait aux libertés, à l'opportunité de faire preuve de créativité et de productivité et à la possibilité de vivre dans le respect des droits de la personne humaine.

L'Indicateur du Développement Humain (IDH) mesure le niveau moyen auquel se trouve chaque pays selon les trois critères ci-dessus, calculés conformément à l'aperçu synthétique présenté par le diagramme suivant:



Source PNUD, RMDH 1993.

L'IDH est plus précis et plus riche que le seul PIB dans l'évaluation du développement humain.

La « longévité » est représentée par l'espérance de vie à la naissance qui caractérise la durée de la vie, même s'il est communément admis que la qualité de la vie n'est pas toujours synonyme de grand nombre d'années vécues ou à vivre. L'espérance de vie à la naissance est en fait le reflet de plusieurs aspects de l'existence dont notamment une saine alimentation et une bonne santé.

La seconde composante est la connaissance qui recouvre le niveau d'instruction d'une population, entendu au sens de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation professionnelle et de l'application du savoir.

La troisième composante est le volume des ressources disponibles permettant de

garantir à chacun un niveau de vie satisfaisant.

Son champ d'emprise recouvre l'emploi et tous autres moyens de création de revenu tels que l'accès à la terre, au crédit et à l'exercice d'une activité économique.

Cette composante du développement humain a été ramenée au PIB par habitant.

Si elle est relativement facile à obtenir et à établir au niveau national, elle est par contre plus difficile à calculer au plan régional dans un même pays et à normaliser au niveau international.

Des distorsions importantes dans le traitement et la détermination du taux de change faussent notablement la comparaison des résultats. Toutes les collectivités locales d'un pays ne disposent pas de structures et de capacités techniques suffisantes pour alimenter une base de données régionales.

Au plan international, la comparaison est améliorée au moyen du PIB par habitant en termes réels, sans inflation, et en ajustement qualitatif consistant à corriger les écarts de pouvoir d'achat des monnaies et représenté dans le PIB en parité de pouvoir d'achat (PIB PPA).

Un indicateur idéal de revenu devrait tenir compte de la difficulté croissante qu'il y a à traduire chaque supplément de qualification en supplément de revenu.

S'agissant du problème posé par l'échelle des revenus, parfois trop éloignée entre pays développés et pays en développement, et par la difficulté de traduire en progression arithmétique du développement humain une augmentation géométrique du PIB par tête d'habitant, la solution a consisté à transformer, en logarithmes base 10, des données sur le PIB par tête, au lieu des données brutes.

D'aucuns peuvent penser, à juste titre, que les données utilisées pour le calcul de l'indice du développement humain sont encore des moyennes qui masquent tout autant les disparités au sein de la population que le

PIB par tête d'habitant.

Combiner le revenu avec des variables comme l'espérance de vie ou le niveau d'instruction, suffit à limiter les effets du recours à des moyennes. Mais il est nécessaire de corriger l'amplitude de la dispersion des valeurs du revenu dans une population.

Le coefficient de Gini¹ utilisé pour mesurer les inégalités de revenu n'est pas souvent disponible, et il est plus difficile encore d'avoir une mesure de la dispersion du revenu entre le milieu urbain et le milieu rural.

2 Les variables indicatives de la pauvreté humaine (IPH)

Le Rapport mondial sur le développement humain définit le développement humain comme l'élargissement des possibilités de choix ouvertes aux individus.

Parmi ces possibilités, il y a lieu de citer le droit au respect, défini comme étant l'aptitude à se mêler aux autres sans avoir « honte d'apparaître en public ». C'est un droit élémentaire mais, dont l'absence peut être un facteur d'inhibition.

Si le développement humain est synonyme d'élargissement des possibilités de choix, la pauvreté signifie la négation des opportunités et perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain, comme la chance de vivre une vie longue, saine, constructive, et de jouir d'un niveau de vie décent, de liberté, de dignité, et du respect de soi-même et d'autrui.

«Ce qui entrave le plus le développement humain, c'est le manque de revenus: les pauvres n'ont tout simplement pas les moyens d'acquérir les choses élémentaires dont ils ont besoin» soulignait déjà le PNUD dans son rapport mondial sur le développement humain de 1991.

L'opposition entre développement humain et pauvreté humaine reflète deux manières différentes d'évaluer le développement. La première, «l'approche globale», se

¹ L'indice de GINI indique dans quelle mesure la répartition du revenu (ou de la consommation) entre les individus ou les ménages d'un pays s'écarte de l'égalité parfaite. Il est publié chaque année par le PNUD. Plus un pays a une note élevée et plus les inégalités sont fortes dans ce pays.

concentre sur les progrès accomplis par l'ensemble des composantes de chaque communauté, riches et pauvres confondus.

A cette approche des capacités s'oppose «l'approche par les manques», qui se penche sur la condition des pauvres et des déshérités. Dans cette optique, les progrès, aussi considérables soient-ils, réalisés par les individus aisés, ne peuvent éclipser la faible amélioration de la condition des déshérités.

Ces deux méthodes d'évaluation ont chacune une fonction précise dans l'analyse du processus de développement.

En premier lieu, il convient de prendre en considération l'existence des acquis de tous pour éviter d'appréhender le phénomène du développement sans tenir compte des succès et des échecs des plus favorisés sous peine d'aller à l'encontre du droit de chaque citoyen à être pris en considération, et donc des objectifs d'une éthique universelle.

En second lieu, une partie - et non des moindres - de l'intérêt qu'on attache aux progrès d'une nation se concentre plus spécifiquement sur la condition des personnes les plus démunies.

L'IPH s'attache aux déficits rencontrés dans les mêmes composantes essentielles prises en compte par l'IDH, à savoir, la durée de vie, l'instruction et les conditions de vie.

La première composante renvoie au déficit en termes de longévité - la probabilité de décès relativement précoce est représentée à l'intérieur de l'IPH par le pourcentage d'individus risquant de mourir avant l'âge de quarante ans.

La deuxième composante s'intéresse aux déficits dans le domaine de l'instruction. Elle est mesurée par la proportion d'adultes analphabètes.

La troisième composante a trait aux déficits en termes de conditions de vie et s'attache en particulier à ce que procure

l'économie dans son ensemble. Il s'agit d'un sous-indicateur composite comprenant lui-même les variables suivantes: l'accès à l'eau potable et le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans victimes de malnutrition.

Quelques observations s'imposent à ce niveau. La logique qui sous-tend la structure de la variable économique tient au fait que le PIB pris en compte dans l'IDH est en réalité un produit des moyens publics et privés, puisque les services publics sont financés à partir du revenu national dans son ensemble.

Le revenu privé ne saurait rendre compte correctement des ressources économiques dont un individu peut profiter, ces ressources comprenant des services publics essentiels, tels que les infrastructures médicales et l'approvisionnement en eau potable.

La question se pose de savoir pourquoi les revenus privés ne viendraient-ils pas compléter les données portant sur les infrastructures publiques ?

L'un des problèmes posés par la mesure de la pauvreté monétaire est que l'application à tous les pays d'un seuil de pauvreté identique peut induire gravement en erreur, la conception du «nécessaire» variant d'une société à l'autre, selon les habitudes de consommation - habillement, logement et moyens de communication et d'échanges tels que radio et téléphone.

En effet, de nombreux produits considérés comme essentiels à l'intégration sociale dans une communauté, ne le sont pas dans une autre. Par conséquent, le revenu minimum permettant d'échapper à la marginalisation peut varier considérablement d'une communauté à l'autre.

3 Les variables indicatives de la disparité sociologique entre les sexes (ISDH) et de la participation de la femme (IPF)

Le PNUD a démontré que l'ajustement de

l'IDH prenant en compte la disparité entre les sexes n'est à la hausse pour aucun pays. Ce qui indique que les femmes ne bénéficient pas du même traitement que les hommes, en dépit de longs débats sur l'inégalité entre les sexes, des changements apportés aux législations nationales et des luttes menées par les femmes elles-mêmes¹.

A- L'Indicateur Sexospécifique du Développement Humain (ISDH) utilise les mêmes variables que l'IDH. Il suit la même méthode de calcul, mais il corrige les niveaux moyens de ces variables de façon à refléter les disparités sociologiques entre sexes.

Le coefficient de pondération choisi, de valeur 2, exprime une aversion modérée pour l'inégalité. Il correspond à la moyenne harmonique (c'est-à-dire l'inverse de la moyenne arithmétique) des variables masculines et féminines.

- L'espérance de vie à la naissance connaît des valeurs maximales et minimales différentes selon le sexe, pour tenir compte de l'avantage biologique des femmes dans ce domaine,
 - 87,5 ans et 27,5 ans pour les femmes,
 - 82,5 ans et 22,5 ans pour les hommes ;
- Le niveau d'instruction se calcule de façon identique à celui de l'IDH, au coefficient de pondération près ;
- Le calcul des parts du revenu du travail des femmes et des hommes dans le PIB est un exercice plus complexe. Le rapport mondial propose de calculer cette composante de l'indice à partir du rapport des salaires féminins aux salaires masculins et de la proportion des femmes et des hommes dans la population active âgée de 15 ans et plus.

En l'absence de données sur les salaires ou sur les revenus de l'activité d'une façon générale, il est suggéré d'utiliser une valeur de 75 %, calculée sur la moyenne mondiale des pays où ces informations sont disponibles ; ce qui revient à admettre que les salaires féminins sont inférieurs de 25% aux

salaires masculins².

La formule de calcul est la suivante:

$$\{[(\% \text{ femmes dans population active}) \times (\text{part féminine du revenu})]^{-1} + [(\% \text{ hommes dans population active}) \times (\text{part masculine du revenu})]^{-1}\}^{-1}$$

L'ISDH est la moyenne simple de ces 3 composantes.

B- L'Indicateur de la Participation des Femmes (IPF) vise à mesurer la participation à la vie politique, économique et professionnelle. Compte tenu du peu de disponibilité des données dans ces domaines pour de nombreux pays, il est calculé sur la base de trois catégories de variables :

- Pour la participation à la vie politique, il s'agit de la proportion des femmes siégeant dans les Assemblées parlementaires ;
- Pour la participation à la vie professionnelle, il s'agit de la proportion des femmes dans les professions libérales et techniques d'une part, dans les fonctions administratives et d'encadrement d'autre part ;
- Pour la participation à la vie économique, il s'agit du PIB réel non corrigé par habitant, à parité de pouvoir d'achat PPA ;

Les pourcentages de chacune de ces variables sont calculés en équivalents également répartis selon la formule utilisée pour l'ISDH (la variable du revenu étant mesurée comme dans le calcul de l'ISDH mais en utilisant le PIB non corrigé par les logarithmes).

L'examen de l'Indice du Développement Humain (IDH) et des Indices associés (IPH, ISDH et IPF) selon les normes internationales et sur la base des statistiques nationales est de nature à donner un aperçu de l'évolution du développement humain en Algérie.

La structure et l'importance des indicateurs du développement humain étant cernées, il s'agit maintenant de procéder au

¹ A titre illustratif, selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain 1993, le Japon passe de la 1ère place à la 17ème, le Canada de la 2ème à la 11ème, et a Suisse de la 4ème à la 14ème. En revanche, la Suède améliore son classement et avance de la 5ème place à la première, le Danemark de la 12ème place à la 4ème et la Nouvelle-Zélande de la 16ème à la 7ème.
² Ces valeurs sont différentes pour l'Algérie, cf. infra la présentation de l'indice sexo-spécifique du développement humain à partir des données nationales.

calcul de ces différents indicateurs à partir des données statistiques algériennes, et d'essayer de rendre compte de leur évolution.

Les résultats obtenus, leur étude et l'analyse, révèlent un affinement dans le calcul qui met parfois en évidence un certain décalage- même s'il n'est pas important- avec les moyennes données par le Rapport mondial. Cette situation serait imputable aux retards d'actualisation des bases de données et aux ajustements à travers les modèles utilisés pour les besoins de comparabilité au niveau international (statistiques vitales et de comparabilité nationale notamment).

Section II - L'INDICE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

1 L'évolution de l'indice du développement humain

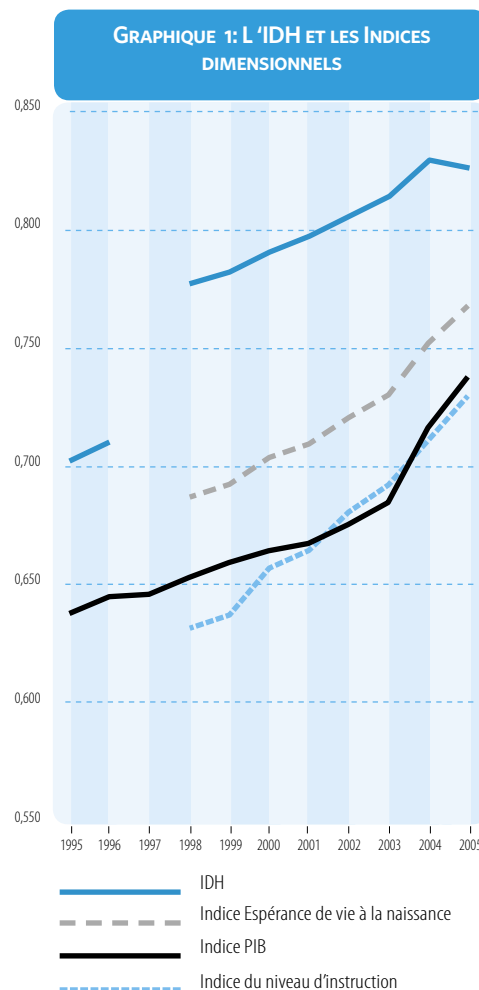
En Algérie, de 1998 à 2005, l'IDH s'est amélioré annuellement de 1,4 point. Ce rythme de progression a été de 1 point sur la période 1985 - 1995.

TABEAU 1 ÉVOLUTION DE L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DES INDICES DIMENSIONNELS ¹

Années	1995	1999	2000	2004	2005
Indices de Développement Humain IDH		0,695	0,705	0,750	0,761
Indice Espérance de vie à la naissance	0,704	0,783	0,792	0,830	0,827
Indice PIB en parité de pouvoir d'achat	0,640	0,661	0,666	0,708	0,726
Indice du niveau d'instruction		0,639	0,659	0,711	0,730

¹ Source : CNES

Afin de rapprocher l'évolution de l'IDH de l'évolution de chacune de ses composantes, il a été jugé utile de recourir aux variations des indices dimensionnels des dites composantes.



Un parallèle entre la position des points d'inflexion de la courbe de l'IDH et de celle des différents indices dimensionnels, permet d'identifier les facteurs d'évolution des politiques publiques qui se sont traduites par des modifications du rythme du développement humain.

La courbe de l'indice de niveau d'instruction présente une allure d'accroissement linéaire, sans modification notable de sa pente. Le léger redressement visible de la courbe de l'IDH à partir de 2001, plus intense à partir de 2003, ne doit pas être interprété comme étant le fait de l'amélioration subite

du niveau d'éducation et d'alphabétisation de la population adulte.

Il existe, en revanche, un net redressement de la courbe de l'espérance de vie à la naissance à partir de 2003, plus accusé pour la courbe du PIB par habitant (en US\$ PPA) à partir de 2001, et plus accentué dès 2003. Ceci conforte l'idée que c'est l'augmentation du niveau moyen du PIB par habitant qui imprime un élan à la croissance de l'indicateur global de développement humain en Algérie depuis 2001, et davantage encore depuis 2003.

Pour comprendre les améliorations apportées, depuis 2000, à la qualité de vie en Algérie, il convient de passer en revue les autres indicateurs.

Or, la seule valeur disponible pour caler, sur la période 2000 - 2003, les valeurs calculées de l'évolution de l'IDH de l'Algérie avec les données du Rapport Mondial et les données nationales, est justement celle de l'année 2003.

En 2003, la valeur de l'IDH établie par le Rapport Mondial est de 0,722, classant l'Algérie à la 103ème place, entre l'Azerbaïdjan et le Salvador. Recalculé avec les statistiques nationales, l'IDH pour 2003 est de 0,731, soit un écart entre les deux valeurs, sans grande portée, de 1,2 % qui aurait placé le pays au 100ème rang.

Pour 2005, l'indice du développement humain s'élève à 0,761. L'Algérie serait classée au 79ème rang et la différence serait alors plus significative (toutes choses étant égales par ailleurs).

Il faut rappeler que l'Indice de développement humain est une synthèse de trois situations caractéristiques des différents aspects du développement humain : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction, lui-même étant une combinaison du niveau d'alphabétisation de la population adulte, voulue dominante alors qu'on ne dispose pas de sa mesure empirique annuelle,

et du niveau de scolarisation des 6-24 ans, et du PIB par habitant exprimé en US\$ PPA.

Il convient donc d'examiner, de manière plus approfondie, ces différentes composantes et de tenter de mieux saisir leur évolution.

2 La situation démographique et sanitaire

1- L'évolution du taux d'accroissement démographique

Le taux d'accroissement naturel de la population a évolué comme suit : ¹

TABLEAU 2

ÉVOLUTION DU TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL DE LA POPULATION

Années	Taux d'accroissement naturel (%)
2001	1,55
2002	1,53
2003	1,58
2004	1,63
2005	1,69

Pour des raisons historiques, liées notamment aux pertes humaines de la guerre pour l'indépendance et celles du développement économique projeté dans le cadre de l'industrialisation du pays, les pouvoirs publics ont évité une politique anti-nataliste qui aurait affecté la reconstitution des familles durement éprouvées.

Le processus de transition démographique, résultat de l'évolution des mentalités à l'égard de la dimension de la famille et du contexte économique et social des années 70, s'est accéléré après la chute drastique des recettes d'exportation des hydrocarbures, à partir de 1986, période marquée par une reprise du taux de chômage, de l'inflation et une baisse du niveau de vie en Algérie.

La transition démographique amorcée au milieu des années 70, est quelque peu

L'espérance de vie en Algérie à moins de 55 ans au début des années 70, a gagné plus de 16 années.

¹ Données ONS 2005.

masquée par la légère remontée conjoncturelle du taux de natalité, résultat d'un regain de nuptialité de cohortes nombreuses nées entre 1970 et 1985. Le taux de croissance naturelle est passé, en effet, de plus de 2% en 1995, à **1,43%** en l'an 2000, pour remonter à **1,69%** en 2005 ¹.

La nuptialité a ainsi connu, ces dernières années, un rebond partiellement dû au rattrapage du retard pris au cours des années difficiles de la décennie 90 et aux améliorations actuelles de la situation du marché du travail et des conditions de vie. Par ailleurs, depuis l'année 2000, il est enregistré à l'état civil une augmentation substantielle du nombre de mariages. Le taux brut de nuptialité qui était de 5,36 ‰ en 1998 est passé à 8,5 ‰ en 2005 ².

Le taux brut de natalité, supérieur à 35 p.1000 au cours de la première moitié des années 1980, est tombé à moins de 20 p.1000 dès l'année 1999, avant de remonter à 21 p.1000 en 2005.

Il importe de souligner que la tendance à la hausse des effectifs de naissances, observée à travers les données de l'état civil à partir de 2000, devrait perdurer au-delà de 2006 selon toute probabilité.

Cette tendance est liée en grande partie à l'effet de la structure par âge marquée par l'arrivée des générations des années 75-85, de plus en plus nombreuses, à l'âge moyen au mariage et au nombre croissant d'unions conclues (280.000 en 2005 contre 158.000 en 1998). La demande sociale, en matière d'emploi, d'enseignement et de logement, devrait, en conséquence, être plus aiguë.

À l'évidence,

et à la faveur de l'embellie financière et de la relance économique, caractérisant les années post 2000, cet effet de conjoncture allié aux modifications de structure par âge, se fera sentir davantage, et se poursuivra dans le proche avenir, à mesure que s'estompent les freins à la constitution de nouvelles familles : logements, chômage et plus généralement la perception sociale de la dégradation des conditions de vie sécuritaires.

Néanmoins, du strict point de vue de la maîtrise de la fécondité, les restructurations de la pyramide des âges font entrer massivement dans les âges de pleine procréation des générations féminines nettement plus instruites et socialisées dans la culture de la contraception : 53% des femmes en âge de procréer utilisent des méthodes contraceptives modernes en 2004. La contraception est désormais le moteur de cette maîtrise à côté du recul important de l'âge au premier mariage (29,6 en 2002 contre 27,6 en 1998), tel que révélé par l'enquête algérienne de la santé de la famille (EASF) de 2002.

Il est préoccupant de constater, en outre, la quasi-stagnation récente, de la prévalence contraceptive alors que la demande des couples est réelle. Son ampleur est en effet révélée par l'importance des besoins non satisfaits, pour l'espacement comme pour la limitation des naissances dès le premier enfant, par l'enquête EASF de 2002 (27% de demandes de contraception non satisfaites).

TABLEAU 3

BESOINS NON SATISFAITS ET SATISFAITS EN MATIÈRE DE PLANIFICATION FAMILIALE DES FEMMES MARIÉES ÂGÉES DE 15-49ANS SELON LE NOMBRE D'ENFANTS

Nombre d'enfants	Non satisfaite			Satisfaite			Demande totale		% demande satisfaite
	Espacer	Limiter	TOTAL	Espacer	Limiter	TOTAL	Espacer	Limiter	
1	25,5	1,5	27,0	43,0	2,2	45,2	68,5	3,7	72,2
2	14,7	8,2	22,9	34,8	18,3	53,1	49,5	26,6	76,1
3	10,1	14,2	24,3	21,9	34,3	56,2	32,0	48,5	80,5
4	6,2	16,4	22,6	14,4	48,2	59,6	17,6	64,7	82,3
5	4,1	21,4	25,5	5,4	48,9	54,3	9,5	70,3	79,8
6 et +	2,8	25,5	28,5	1,8	49,0	50,8	4,6	74,5	79,1
TOTAL	9,9	14,7	24,6	16,8	33,1	49,9	26,7	47,8	74,5

Source : Enquête algérienne sur la santé de la famille - 2002- MSPRH- ONS- LEA- juillet 2004

¹ En 1985, il a été enregistré pour la première fois depuis l'indépendance, un taux d'accroissement naturel inférieur à 3%.
² Cf. tableaux Annexe 1.

Il convient de souligner également que les différenciations ne se font plus selon la strate urbaine versus rurale, mais du Nord de l'Algérie au Sud, en passant par les Hauts Plateaux.

2- L'évolution de l'espérance de vie à la naissance

Dans le développement humain, l'espérance de vie à la naissance constitue un indicateur privilégié de l'état sanitaire de la population.

L'indice de l'espérance de vie à la naissance a gagné entre 1995 et 2005 environ 1,03 point de pourcentage traduisant un gain de longévité de plus de 7 ans :

TABLEAU 4

ÉVOLUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE ¹

Années	Ensemble
1995	67,3*
1999	71,9
2000	72,5
2004	74,8
2005	74,6

* Données non redressées à la suite des ajustements de taux de couverture des naissances opérés à partir de 1998.

L'amélioration de cet indice semble due principalement aux faits suivants :

- Les taux de mortalités infantile et infanto-juvénile (0-4 ans) ont régressé annuellement d'environ 6 points en pourcentage pour mille naissances vivantes;
- La mortalité maternelle a baissé de 3,2 points en pourcentage par an pour 100 mille naissances vivantes à partir de 1999;
- Le taux brut de mortalité générale a baissé, en moyenne, de 3,6 points pour 1000 habitants entre 1995 et 2005. La structure de la population algérienne par âge reflète cette baisse. En effet, du fait de sa jeunesse, la population algérienne se trouve plus concentrée aux âges de faible risque de décès. La baisse du poids des enfants de moins de 5 ans est de plus en plus évidente, en ce

sens qu'estimé à 19,8% en 1966 et à 18.8% en 1980, il ne se situait qu'à peine 10,9% en 1998. En 2005, la part des enfants de moins de 5 ans représente 9,1% de la population totale. En parallèle, la part des classes d'âge adulte (20-59 ans) a atteint 52,3% en 2005 contre 45,1% en 1998 et 35,9% en 1966.

L'amélioration relative, au cours de ces dernières années, des conditions de vie des populations, le relèvement du niveau d'instruction et d'éducation des filles comme des garçons, le recul de l'âge au mariage et l'accès au marché de l'emploi un peu plus ouvert aux femmes, sont en définitive les facteurs qui ont été à la base des progrès accomplis par les indicateurs démographiques de l'Algérie.

A ces caractéristiques, s'ajoute l'importance de la population âgée de 60 ans et plus, qui est passée de 1,7 million en 1995 à près de 2,4 millions en 2005, soit une augmentation en moyenne annuelle de 3,5 %.

Toutes ces données laissent apparaître que l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance est d'abord due à la baisse de la mortalité infanto-juvénile qui, avec la baisse de l'indice de fécondité, traduit un meilleur encadrement du suivi des grossesses et des naissances. Les efforts restent cependant à faire dans le domaine de la santé maternelle et infantile.

Aussi convient-il de mettre en relief quelques facteurs explicatifs de l'état de santé de la population et des insuffisances qui persistent.

3- Raisons de l'amélioration de l'état de santé de la population algérienne

L'amélioration significative de l'état de santé de la population algérienne est essentiellement due :

- aux progrès dans la protection de la santé de la mère et de l'enfant. Citons, à titre illustratif, la poursuite du programme élargi de vaccination de l'enfant, avec une couverture

¹ Données ONS 2005.



vaccinale supérieure à 90% avant un an: 92,3% des enfants sont vaccinés contre la rougeole.

La poliomyélite a disparu; on a constaté une réduction très importante de la diphtérie, de la coqueluche, de la rougeole, ainsi qu'une réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux infections respiratoires aiguës, aux maladies diarrhéiques et à la tuberculose de l'enfant;

- aux progrès dans la lutte contre les maladies transmissibles, à travers les programmes d'action sanitaire mis en place et pris en charge par l'Etat ;

- à la réduction importante des maladies à transmission hydrique (fièvre typhoïde, dysenterie), accompagnée d'une disparition du choléra . Les trois maladies identifiées comme prioritaires dans les objectifs de développement du Millénaire sont sous contrôle: la tuberculose (avec 21 355 cas déclarés en 2005, soit une incidence de 65 cas pour 100 000), le paludisme. Pour le VIH-SIDA, l'Algérie totalise au 31 décembre 2005, 700 cas cumulés, confirmés par le Laboratoire National de Référence, et 2608 séropositifs.

- à une meilleure estimation du poids des maladies non transmissibles dans la population. Des enquêtes récentes (EASF 2002 et INSP-TAHINA 2005), portant sur la morbidité observée dans la tranche d'âge 35-70 ans, permettent d'avancer que la plupart de ces maladies ont des facteurs de risque communs qui relèvent de la prévention: surcharge pondérale et obésité, tabagisme, absence d'exercice physique;

- au renforcement de l'encadrement par les personnels de santé, médicaux et paramédicaux;

- à une expansion de l'offre de soins pour répondre aux nouveaux besoins et à la diversification de la société;

- à une meilleure connaissance de l'utilisation

des services de santé par la population;

- aux progrès dans l'accessibilité géographique des services de santé;

- à une plus grande capacité d'accueil des services de santé publique;

- aux progrès dans la prise en charge financière des besoins de santé : extension de la couverture sociale par l'assurance maladie ; gratuité des activités de prévention et des soins pour les maladies transmissibles et quasi-gratuité de l'hospitalisation dans les services publics ; mise en place du tarif de référence pour le remboursement des médicaments, promotion des médicaments génériques, adoption du système du tiers-payant pour les maladies chroniques et les personnes âgées ;

- à une mise en place des instruments d'une politique nationale pharmaceutique : réglementation pharmaceutique ; réactivation de la commission nationale de la nomenclature des médicaments mis sur le marché ; développement des activités de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux ; laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques; contrôle du sang et des produits dérivés; contrôle des vaccins; centre national de pharmacovigilance et de matériovigilance;

4- Autres possibilités d'amélioration

L'état de santé de la population est également susceptible d'amélioration par une prise en charge plus efficace des insuffisances relevées, relatives notamment :

- au fonctionnement des services de santé de proximité, et en particulier les unités sanitaires extra-hospitalières, qui n'ont pas toujours les moyens leur permettant de réaliser les programmes locaux d'action sanitaire, évitant ainsi les évacuations inutiles, la « dispensarisation » des hôpitaux, et l'encombrement des services d'urgences.

Par ailleurs, de nouvelles méthodes de prise en charge des malades mériteraient d'être

développées : l'hospitalisation à domicile et l'hospitalisation de jour .

- A l'existence d'une liste nationale des médicaments essentiels rigoureusement élaborée. La sélection de cette liste qui devrait s'inspirer de la liste modèle de l'OMS pour son établissement, doit être confiée à des experts qualifiés indépendants des producteurs et des distributeurs de médicaments.

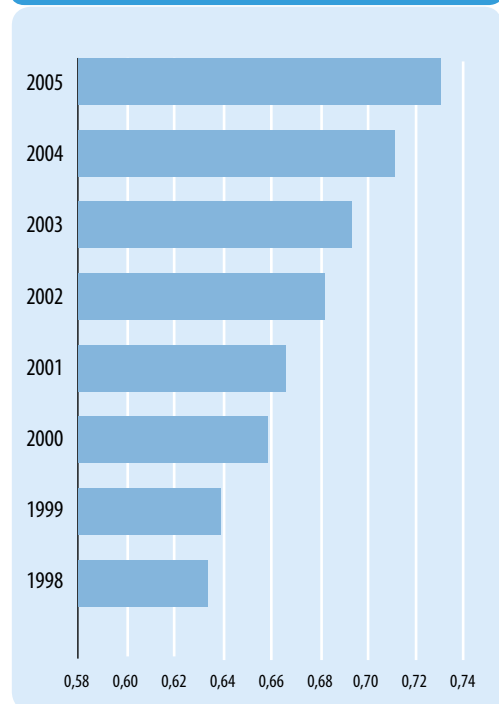
3 Le niveau d'instruction

Les effectifs de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur étaient de 7,5 millions en 1995, dont 54% de garçons. Ils sont passés en 2005 à 8,9 millions dont 50 % de garçons, soit quatre points en faveur des filles.

1- L'indice du niveau d'instruction ¹

L'indice du niveau d'instruction, qui intègre pour un 1/3 le taux brut de scolarisation combinée des 6-24 ans et pour 2/3 le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus, a connu sur la période 1995 -2005 une progression, en moyenne annuelle, de plus de 2% ² :

GRAPHIQUE 2 : INDICE DU NIVEAU D'INSTRUCTION



^{1,2} Source : CNES

Comme pour l'indice du développement humain, une présentation plus approfondie des composantes de l'indice du niveau d'instruction permet d'en avoir une appréciation plus nette.

a) L'alphabétisation

Le taux brut d'alphabétisation des 15 ans et plus, dans son acception générale, savoir lire, écrire et comprendre un texte de récit de vie, est passé de 65,50% en 1998 à 76,3% en 2005, soit une progression de 2,20% en moyenne annuelle. Selon la dispersion, le taux d'alphabétisation en milieu rural est passé de 48,5% en 1998 à 72,6% en 2005.

La proportion des femmes alphabétisées est passée de 54,30% en 1998 à 68% en 2005; celle des hommes, de 75,50%, à 84,50% aux mêmes périodes. Ainsi, la proportion des femmes alphabétisées a progressé de 3,27% contre 1,6% pour les hommes. Malgré cette évolution, l'écart demeure en faveur des hommes avec 16,5 points en 2005;

Le taux d'alphabétisation des 15-24 ans est passé de 87% en 1998 à 94,6% en 2005.

Ces progrès importants ont été réalisés essentiellement grâce à la mobilisation par les pouvoirs publics d'importants moyens humains, infrastructurels et financiers et à l'engagement de la société civile. Toutefois, d'autres efforts restent à faire en matière de lutte contre l'analphabétisme, surtout en direction de la femme en milieu rural.

Il convient cependant de mettre l'accent sur le fait que tout élève qui n'atteint pas le niveau de la cinquième année d'études primaires est généralement susceptible de retomber dans l'analphabétisme. Or, le suivi longitudinal d'une cohorte d'élèves a montré qu'une proportion de 5% environ des effectifs ne parvient justement pas à la 5ème année d'études primaires.

b) La scolarisation

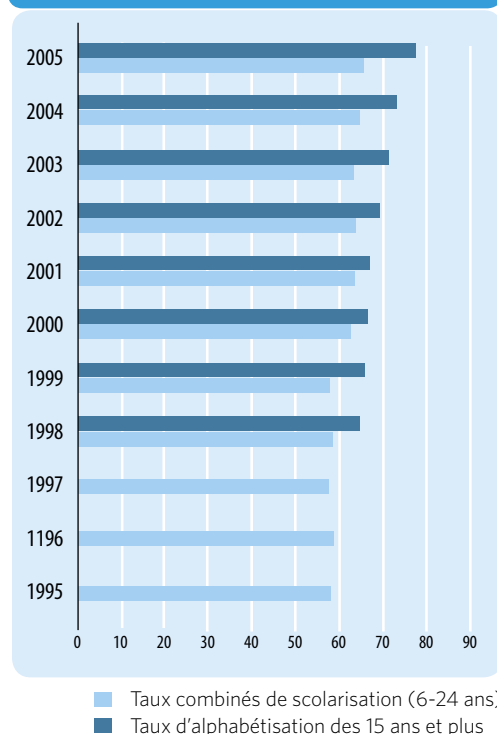
Le taux brut de scolarisation des 6-24 ans



s'est accru, entre 1995 et 2005, de 1,2%. La progression a concerné plus les filles (2,3%) que les garçons (0,9%).

En 1995, le taux brut de scolarisation des filles était de 53,26%, alors que celui des garçons avoisinait les 60%. En 2005, ce taux a atteint 67% pour les filles et plus de 65% pour les garçons.

GRAPHIQUE 3 : TAUX COMBINÉ DE SCOLARISATION (6-24 ANS) ET TAUX D'ALPHABÉTISATION DES 15 ANS ET PLUS



Entre 1995 et 2005, la scolarisation des filles a progressé plus rapidement que celle des garçons.

Ces différents taux masquent, toutefois, des disparités entre les paliers. C'est ainsi que les taux nets de scolarisation des 6 ans ont dépassé 96% , ces dernières années.

S'agissant de l'enseignement obligatoire (6-15 ans), le taux brut de scolarisation est passé de 87,92% en 1995 à 96,01% en 2005. Dans ce palier, la scolarisation pour l'année 2005 a été de 93,6% pour les filles et 98,4% pour les garçons.

En revanche, pour le cycle secondaire (16 -19 ans), le taux brut de scolarisation a été de 38,7% en 2005, en progression depuis 1995 de 3,6% en moyenne par an. Le taux

de scolarisation des filles de 46%, est supérieur à celui des garçons (32%).

Ainsi, sur la période considérée (1995-2005), la progression des filles dans l'enseignement secondaire a été plus forte que celle des garçons avec une évolution annuelle moyenne de 5,12% contre 2,1% pour les garçons.

Outre cette caractéristique des filles au niveau de l'enseignement secondaire, pour des raisons sociologiques et économiques (étant donné que l'école est perçue par elles comme un espace d'émancipation et un moyen de promotion)¹, il y a lieu de souligner les faits suivants :

- plus de 2/3 des enfants de cette tranche d'âge ne sont pas dans le cycle secondaire en raison probablement des résultats scolaires obtenus à la fin du cycle obligatoire sanctionnés par un examen ;
- l'enseignement primaire connaît, entre 1999/2000 et 2004/2005, une régression du nombre des élèves de 2,1%, due essentiellement à la réduction des nouveaux entrants en première année et qui s'explique par la baisse des taux de natalité. Cette réduction devrait s'accroître avec la mise en oeuvre de la réforme qui ramène la durée de scolarisation de six à cinq années; les enseignements moyen et secondaire connaissent un accroissement annuel moyen du nombre d'élèves respectivement de l'ordre de 3,5% et 4%.

C'est en leur faveur que s'est faite la restructuration des effectifs, avec le résultat suivant : En 2005, en moyenne la durée scolaire d'un élève s'est réduite d'une année dans l'enseignement primaire et s'est par contre accrue d'une année dans l'enseignement moyen.

Toutefois, le secteur est encore caractérisé par :

- la persistance de disparités régionales. C'est ainsi, par exemple, que le Tell présente

le niveau d'instruction le plus élevé, suivi du Sud et des Hauts Plateaux.

Cette tendance est confirmée également par les données issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 1998) selon lesquelles, le taux moyen de scolarisation dans : Le Tell a enregistré 84,73%, le Sud 81,99% et les Hauts- Plateaux 79,21%.

- la faiblesse de la qualité et du rendement du système éducatif reflétée par l'importance des déperditions ; la forte rétention des effectifs, perceptible à travers les taux de redoublement au niveau de tous les paliers et particulièrement dans les classes d'examen; le taux trop bas de réussite aux examens (BAC/BEF).

Cette situation résulte pour l'essentiel d'un taux d'encadrement en régression, dans le moyen et le secondaire, du fait de l'augmentation du nombre d'élèves qui n'est pas accompagnée d'une augmentation consécutive du nombre d'enseignants ; d'un déficit en enseignants qualifiés; d'un nombre trop élevé d'élèves par classe, dû à l'insuffisance des infrastructures et du personnel d'encadrement ; des programmes et méthodes d'enseignement inappropriés.

Il y a lieu de noter que la réforme en cours prend en considération toutes ces questions.

c) La formation professionnelle

Pour apprécier l'intérêt accordé à ce secteur, depuis quelques années, il convient de rappeler les caractéristiques suivantes :

- L'effectif des stagiaires s'élève en 2005 à plus de 467 000 stagiaires, tous modes de formations confondus, en augmentation de 9,6% par rapport à 2000 et le taux de scolarisation a atteint 7,25 % en 2005, soit un accroissement, depuis 1995, de plus de trois points de pourcentage.

- d'un contexte social caractérisé par la

dévalorisation des filières de la formation professionnelle et par la stagnation de la nomenclature des spécialités enseignées ; Les effets d'un tel contexte ne s'estompent pas rapidement;

- de l'inégale répartition de la formation entre filières : forte concentration des stagiaires dans un nombre réduit de branches, (6 branches sur les 23), caractérisées par la baisse ou la stagnation de leurs activités; cela explique en partie les grandes difficultés d'insertion des diplômés de ces branches dans la vie active en raison, entre autres, de la faible adéquation entre formation - emploi.

- de la faiblesse du niveau des formations dispensées ;

- de l'insuffisance du rendement interne: alors que le nombre des diplômés de la formation professionnelle a connu un accroissement annuel moyen de 5,6%, le taux de déperdition reste élevé (19% en 1999 et 14,4% en 2004) ; les abandons représentent en 2004 plus de 90% des déperditions ;

- de la faiblesse du rendement externe: les taux d'insertion des diplômés d'autres secteurs ne dépassent pas 15%, alors que le taux d'insertion des diplômés de l'apprentissage est relativement meilleur.

Parmi les facteurs à l'origine d'un tel constat, on peut citer principalement : le faible niveau de qualification des formateurs dont 27,1% seulement sont des Professeurs Spécialisés de l'Enseignement Professionnel (PSEP) ; la dégradation du taux d'encadrement due au manque d'enseignants, (40% de l'encadrement des formations sont assurés par des vacataires).

d) L'enseignement Supérieur

Dans l'enseignement supérieur, le taux brut de scolarisation était de 12,1% en 1995.

En 2005, ce taux a atteint 21,8% , dont 25,3% pour les filles et 18,4% pour les garçons avec un écart de l'ordre de 7 points.

Les résultats obtenus sont le fruit des efforts accomplis par l'Etat en faveur de ce secteur. Il convient de souligner, à titre illustratif que :

- le nombre d'établissements d'enseignement supérieur a presque été multiplié par cinq en dix ans pour atteindre 27 universités, 13 centres universitaires, 12 écoles et instituts nationaux, 4 écoles nationales supérieures et 4 annexes rattachées aux universités en 2004;

- dans le domaine des œuvres universitaires, plus de 50% des étudiants sont hébergés dans 220 résidences universitaires, environ 90% des étudiants sont boursiers d'Etat, plus d'un million de repas par jour sont offerts aux étudiants au dinar symbolique et plus de 700 000 étudiants bénéficient du transport universitaire quotidiennement.

Toutefois, le secteur est confronté encore, à chaque rentrée universitaire, à des inscriptions massives reculant l'échéance d'examen des impératifs de qualité, pédagogiques et scientifiques.

Il se caractérise essentiellement par :

- la faiblesse du taux et de la qualité de l'encadrement pédagogique ;
- la détérioration des conditions de travail des enseignants ;
- le peu d'efficacité du rendement interne du système reflété par des redoublements, des abandons et des changements de filières, induisant un allongement inconsidéré de la durée théorique de préparation des diplômés et un niveau de production de diplômés insuffisant, même si ces derniers sont en progression de 14,8% en moyenne par an entre 2000 et 2004 ;
- des disparités en moyens matériels et humains et une dispersion des places pédagogiques au niveau national ;
- la prédominance de la théorie sur la pratique et la quasi-absence de stages en milieu professionnel malgré l'existence du cadre

juridique y afférent ;

- des difficultés de recrutement des diplômés universitaires, dues également à l'inadéquation des diplômés préparés avec les besoins des employeurs.

Toutes ces questions constituent une préoccupation majeure dans le cadre du programme de réformes du secteur.

2- La Réforme du système éducatif

Le plan d'action préconisé intègre les aspects qualitatifs liés à l'éducation, l'impératif consistant à relever les défis de la civilisation scientifique et technologique dans le cadre d'ancrages culturels et normatifs aptes à définir le profil du futur citoyen.

ENCADRÉ 1

LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF

a) Les défis du système éducatif.

Le système éducatif doit être recentré sur ses fonctions d'instruction, d'intégration et de qualification ; il doit améliorer son rendement interne en assurant à 90% d'une classe d'âge de terminer l'enseignement de base, en réduisant les déperditions scolaires et en développant des mesures de soutien à la scolarisation. Cette amélioration passe par un rétablissement des normes internationales en termes de qualification des personnels, d'encadrement pédagogique et administratif, par la réhabilitation des valeurs d'éthique et de déontologie de la profession. L'école ne devra considérer que les seules légitimités fondées sur le mérite, le savoir, la compétence et le respect des lois de la République.

Le système éducatif devra par ailleurs moderniser ses programmes et ses méthodes en intégrant dans ses enseignements les progrès enregistrés dans les sciences et technologies ; adapter son fonctionnement et son organi-

La réforme du système éducatif considère que ce dernier doit être recentré sur ses fonctions d'instruction, d'intégration et de qualification. Il doit oeuvrer à la formation d'un citoyen responsable acceptant la différence avec l'autre, capable de comprendre le monde qui l'entoure ouvert sur les valeurs universelles.

sation aux nouvelles exigences découlant des changements institutionnels, économiques, sociaux et culturels intervenus au cours des dernières années ; enfin, intégrer les effets de la mondialisation, de la société de l'information et de la communication, de la civilisation scientifique et technique.

b) Le cadre de référence du projet de réforme

Le projet de réforme énonce un ensemble de principes qui expriment les valeurs que doit intégrer le futur citoyen. Le système éducatif doit organiser un enseignement et une éducation ayant pour but de développer la culture démocratique, la cohésion sociale et l'unité nationale, tout en perpétuant l'image de la nation algérienne ; oeuvrer à la formation d'un citoyen responsable acceptant la différence avec l'autre, capable de comprendre le monde qui l'entoure, ouvert sur les valeurs universelles tout en étant fidèle à ses valeurs civilisationnelles, doté de repères nationaux d'algérianité, apte au dialogue et à la confrontation d'idées ; développer le caractère humaniste et universaliste par des attitudes positives vis à vis de la promotion de la paix et du respect de l'environnement ; déployer des méthodes pédagogiques et de travail favorisant l'esprit démocratique, républicain ; forger un esprit scientifique ; favoriser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication permettant la culture de l'innovation.

La mise en œuvre de la réforme s'articule autour des cinq axes suivants :

- la mise en place d'un système rénové de formation et de perfectionnement de l'encadrement pédagogique, administratif et de gestion ;
- la refonte pédagogique et la réhabilitation des champs disciplinaires ;
- l'introduction et la généralisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
- la réorganisation générale du système national d'éducation- formation ;
- le soutien à la scolarisation et à la lutte contre la pauvreté ¹.

L'enjeu le plus important demeure la qualité de la formation, qualité qui constitue un objectif fondamental du développement humain qui consiste bien en l'amélioration de la qualité de la vie des individus et l'enrichissement des capacités des sociétés ².

L'investissement dans le capital humain, basé essentiellement sur l'éducation et la santé, s'est en effet avéré comme facteur déterminant de la promotion d'une croissance économique durable et de l'emploi.

4 Emploi, productivité du travail et répartition du revenu

L'indice du Produit Intérieur Brut en Parité de Pouvoir d'Achat est passé de 0,640 en 1995 à 0,726 en 2005, soit une consolidation annuelle de 1,27%. Cette amélioration a été soutenue par une croissance économique qui a atteint en moyenne annuelle sur la période (1995-2005) plus de 4,5% et s'est répercutée favorablement sur l'emploi et les revenus des ménages.

1- L'évolution de l'emploi ³

En 2005, le chômage a concerné plus de 1,4 million de demandeurs d'emploi, soit un taux de 15,3%. Le chômage affecte plus les femmes avec un taux de 17,5%, que les hommes avec 14,9%.

Par ailleurs, après une stagnation du chômage à hauteur de 25% (1998), des signes

¹ Chacun de ces axes comprend un certain nombre de mesures.

² Cf. Le « Rapport sur le développement humain dans le monde arabe 2003 », PNUD. Le rôle du capital humain dans la croissance économique et la proportion de l'emploi sera mis en relief dans le prochain chapitre.

³ Le troisième chapitre est consacré à cette question ; il s'agit ici de mettre en relief quelques éléments qui rendent compréhensible l'évolution des indices dimensionnels.

de desserrement sont relevés entre 1998 et 2005, année où la création d'emplois a atteint plus de 2 millions de postes de travail.

La population occupée est passée de près de 6 millions à plus de 8 millions, soit une amélioration moyenne annuelle de l'emploi de 4,3% et un recul du chômage de plus de 6%.

2- Productivité du travail et Répartition du revenu

Pourquoi aborder la problématique de la productivité dans un rapport traitant du développement humain ? La pertinence de cette question renvoie à la particularité de l'économie algérienne déjà évoquée et qu'il n'est pas inutile de rappeler : c'est une économie dont la croissance est tirée fondamentalement par l'exportation des hydrocarbures. Ce sont donc essentiellement les gains de productivité économiques, résultant des prix de ces hydrocarbures, qui sont répartis et qui permettent l'amélioration du niveau de développement humain, considéré sous cet angle.

C'est ainsi que le PIB par habitant est passé de 1496,8 \$ en 1995 à 3116,7 \$ en 2005, soit en accroissement annuel de 7,6% pour une augmentation annuelle de la population de 1,6%. Le PIB en Parité de Pouvoir d'achat (PPA) est passé de 4629,4 \$ PPA en 1995 à 7749,3 \$ PPA en 2005, soit une amélioration annuelle de 5,3%.

La volatilité des gains de productivité économique en est le facteur explicatif. Tant que ces derniers ne se transforment pas effectivement en gains de productivité

physique, toute amélioration du développement humain ne peut être que provisoire avec tous les risques possibles sur l'inflation et partant, sur la croissance économique, l'emploi et les revenus.

Ainsi donc, il s'avère indispensable d'évoquer la question de la productivité pour mieux comprendre celle relative à la répartition du revenu.

Ces quelques remarques n'impliquent en aucune manière qu'il ne saurait y avoir d'augmentation de salaires et de traitements sans contrepartie productive immédiate car une telle augmentation a d'autres fondements, dont la consécration des compétences.

a) **La productivité du travail**, comme rapport de la valeur ajoutée à l'emploi, a évolué selon le tableau ci-après :

TABLEAU 5 ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL ¹

Secteurs	Croissance VA		Croissance Emploi		Variation Productivité	
	Moyenne 1997-2001	Moyenne 2001-2005	Moyenne 1997-2001	Moyenne 2001-2005	1997-2001	2001-2005
Agriculture	7,0	5,3	10,4	1,3	-3,1	4,0
Industries hors Hydrocarbures	3,3	2,5	10,2	5,3	-6,3	-2,6
BTP	2,9	7,2	2,5	16,9	0,4	-8,3
Services	4,2	5,8	-4,4	9,9	9,0	-3,7
Secteurs Productifs	3,7	5,4	2,1	8,0	1,5	-2,4
Secteurs Productifs hors Agricultures	3,0	5,3	-0,3	10,3	3,4	-4,5

¹ ONS, Comptes économiques et enquêtes sur l'emploi.

Le processus d'évolution s'est effectué à la hausse entre 1997 et 2001, à un rythme annuel moyen de 1,5% pour l'ensemble des secteurs productifs, et a enregistré une baisse en moyenne par an de 2,4% sur la période 2001/2005.

Cette variation différenciée, est davantage le fait de l'évolution de l'emploi. Celui-ci a connu sur la première période un faible accroissement, négatif si l'on exclut l'agriculture, et une très forte hausse sur la deuxième période, hausse liée aux particularités des secteurs BTP et services à forte création d'emplois.

b) La répartition du revenu

L'examen du compte revenus-dépenses des ménages révèle que la part de la rémunération des salariés dans le revenu brut des ménages est sur une tendance baissière, alors que celle des indépendants est stationnaire, correspondant à une progression différenciée des deux agrégats (respectivement 8,6 et 10,8%).

Ce sont les transferts, de sécurité sociale et de l'Etat notamment, qui ont vu leur part croître de près de 3 points, traduisant le caractère expansif de la politique sociale de l'Etat.

L'évolution à la baisse de la part de la rémunération des salariés dans le revenu brut des ménages ou dans le revenu national disponible s'est accompagnée d'une dégradation du pouvoir d'achat global des salariés.

En effet, si l'on considère que la variation moyenne annuelle, de près de 9%, de la rémunération des salariés entre 2001 et 2004 provient d'un effet volume (variation due à l'augmentation des effectifs) de 7,8% ainsi qu'il ressort des enquêtes Emploi de l'ONS de 2001 et 2004, avec un niveau d'inflation de 2,5% en moyenne annuelle sur la période, le pouvoir d'achat du salaire moyen, tous secteurs confondus, aurait baissé de 1,7% en moyenne annuelle et de 5% sur toute la période.

En revanche, dans le secteur privé, une perte de pouvoir d'achat est observée (-5,2%). Les variations ne sont évidemment pas uniformes dans chacun de ces secteurs et il serait utile de procéder à une analyse approfondie de cette question.

Il faut relever cependant qu'une amélioration du pouvoir d'achat ne signifie pas nécessairement un pouvoir d'achat fort. En effet, si l'inflation est faible, une légère augmentation des salaires peut suffire pour obtenir un gain en pouvoir d'achat. Ce gain peut s'avérer insuffisant si une perte de pouvoir d'achat s'est accumulée auparavant.

C'est cette situation qui a prévalu durant la période de gestion administrée de l'économie avec un bas niveau des salaires et un pouvoir d'achat élevé grâce à un soutien des prix pour les produits de première nécessité.

L'ajustement qui a suivi a libéré progressivement les prix, sans que les salaires suivent le même rythme. Les exigences de

TABLEAU 6

RÉPARTITION DU REVENU BRUT DES MÉNAGES ¹

	1995	1999	2000	2004
Rémunération des salariés	40,3	40,0	38,8	37,7
Transferts monétaires	19,7	20,7	21,3	22,5
Revenu des indépendants	40,0	39,3	39,9	39,7
Revenu brut	100,0	100,0	100,0	100,0

¹ Services du Délégué à la Planification : notes de conjoncture.

restauration et de consolidation des grands équilibres macro-économiques et financiers les ont contenu à un niveau relativement bas. Le salaire moyen réel (tous secteurs confondus) a baissé de 20% entre 1989 et 2004. La baisse a été particulièrement sévère durant les années 90, engendrant un sentiment d'appauvrissement qui ne s'est pas dissipé quand la situation économique s'est améliorée et que des augmentations de salaires ont été effectuées.

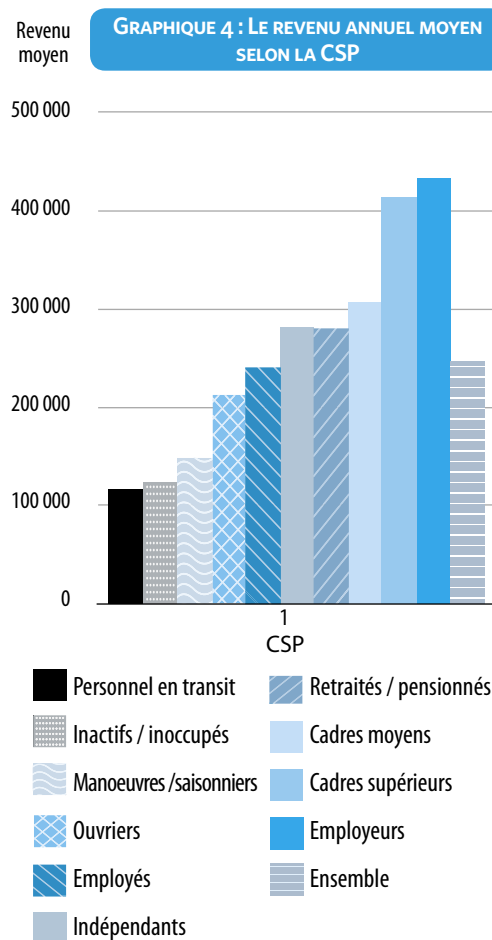
L'Etude LSMS, CENEAP-2005 et l'enquête sur les salaires dans le secteur économique (Ministère du travail et de la Sécurité sociale, 2002), révèlent des éléments bien significatifs en matière de revenus¹:

- plus de 74,3 % de l'ensemble des revenus est constitué par les revenus salariaux, les transferts réguliers et les revenus salariaux non permanents;
- les revenus redistribués sont captés plus vers le milieu urbain (57,12%) que vers le milieu rural (42,88%), dont les revenus proviennent, en dehors des non salariés agricoles, des transferts réguliers (60,26%) et occasionnels (68,01%). Cela permet de mieux comprendre la précarité de l'emploi dans le milieu rural;
- environ 92% des revenus vont aux hommes et seulement 8% aux femmes. L'inégalité la plus forte dans ces redistributions concerne les revenus des non salariés agricoles avec un taux de 97,04%. En revanche, les femmes semblent légèrement favorisées dans les transferts au titre de l'Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS) avec un taux de 22,9%, des remboursements médicaux avec 19,51% et des transferts occasionnels avec 18,72% ;

Le revenu annuel moyen selon la catégorie socioprofessionnelle² est illustré par le graphique ci-dessous.

Le revenu est corrélé avec les tranches d'âges. C'est ainsi que plus le chef

de ménage est âgé, plus le revenu moyen annuel est élevé :



TABEAU 7 EVOLUTION DES REVENUS SELON LA TRANCHE D'ÂGE³

Tranches d'âge	Revenus en DA	
	Annuel	Mensuel
Moins de 25 ans	96 240,00	8 020,00
25 - 34 ans	17 7092,64	14 757,72
35 - 49 ans	20 7613,03	17 301,09
50 - 59 ans	271 063,85	22 588,65
60 - et plus	296 229,14	24 685,76
Ensemble	246 734,64	20 561,22

Cette situation s'expliquerait également par la présence d'autres revenus que le salaire du chef de ménage :

¹ Dans les revenus des ménages, l'étude a retenu l'ensemble des ressources salariales, les transferts sociaux provenant de l'Etat et de la sécurité sociale et les ressources provenant des emprunts.

² Etude LSMS, CENEAP, 2005.

³ Tableau reconstitué à partir des données graphiques de l'étude LSMS - CENEAP - 2005.

- la répartition selon le genre révèle une disparité annuelle moyenne de l'ordre de 12,36 % en faveur du revenu moyen des hommes, soit 20.750 DA. L'écart par rapport au revenu médian est de 19,60%. Ces données permettraient de redresser la disparité affichée par le Rapport Mondial sur le Développement du PNUD qui, jusqu'à présent, a retenu une disparité salariale de 25 % au profit du salaire moyen des hommes.

Cependant, il s'agit ici de l'ensemble des revenus y compris les transferts publics et privés et des revenus de la propriété. Les revenus du travail et de l'entreprise (salaires et revenus des indépendants) seront calculés afin de déterminer un indicateur d'écart entre femmes et hommes comparable à celui qui est utilisé par le rapport mondial sur le développement humain.

- cette disparité se retrouve également au niveau des strates d'habitat ; le revenu annuel moyen est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural :

Urbain : 22338,32 DA/mois
 Rural : 17796,77 DA/mois, soit un écart de 20,33%.

On relève aussi que le revenu moyen annuel en milieu urbain est supérieur de 9,2% par rapport au revenu annuel moyen national.

Ainsi, l'étude LSMS 2005 révèle des disparités sur tous les plans : CSP, genre, milieu urbain et rural.

Ces niveaux de revenus semblent inférieurs à ceux affichés par l'enquête du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (2002) qui donne un salaire national brut moyen de 22 925 DA, alors que celui de l'étude LSMS 2005 est de 20 561 DA, soit un recul de 10,3% à partir de 2002. Cependant les deux enquêtes ne sont pas réellement comparables puisque la dernière est une enquête d'entreprises qui a donc tendance à surévaluer les salaires déclarés par les employeurs.

L'étude LSMS-2005 révèle également que:

- 68,2% des ménages ont contracté des emprunts. 46,43% d'entre eux consacrent les sommes empruntées aux dépenses courantes en raison probablement de la faiblesse des revenus ;
- près d'un tiers (31,6%) des ménages algériens s'endettent pour les dépenses courantes.

Cette situation, nouvelle pour les ménages algériens, est révélatrice des difficultés financières de près du tiers de ces derniers. Les récentes augmentations de salaires de 2006 permettront certainement une amélioration du niveau de vie des salariés.

★ ★ ★

Ainsi donc, l'examen en termes tendancielles des composantes de l'IDH de 1995 à 2005 et leur analyse laissent apparaître que c'est l'indice de l'espérance de vie à la naissance qui semble être le facteur déterminant de l'amélioration.

Quels sont alors les impacts sur le développement humain des indices qui ajustent l'IDH ? Il s'agit de l'indice de pauvreté humaine (IPH), de l'indice sexo-spécifique (ISDH) et de l'indice de participation des femmes (IPF) qui font l'objet des développements qui suivent.

Section III - L'INDICE DE PAUVRETÉ HUMAINE (IPH-1)

1 L'évolution de l'indice de pauvreté humaine et de ses composantes

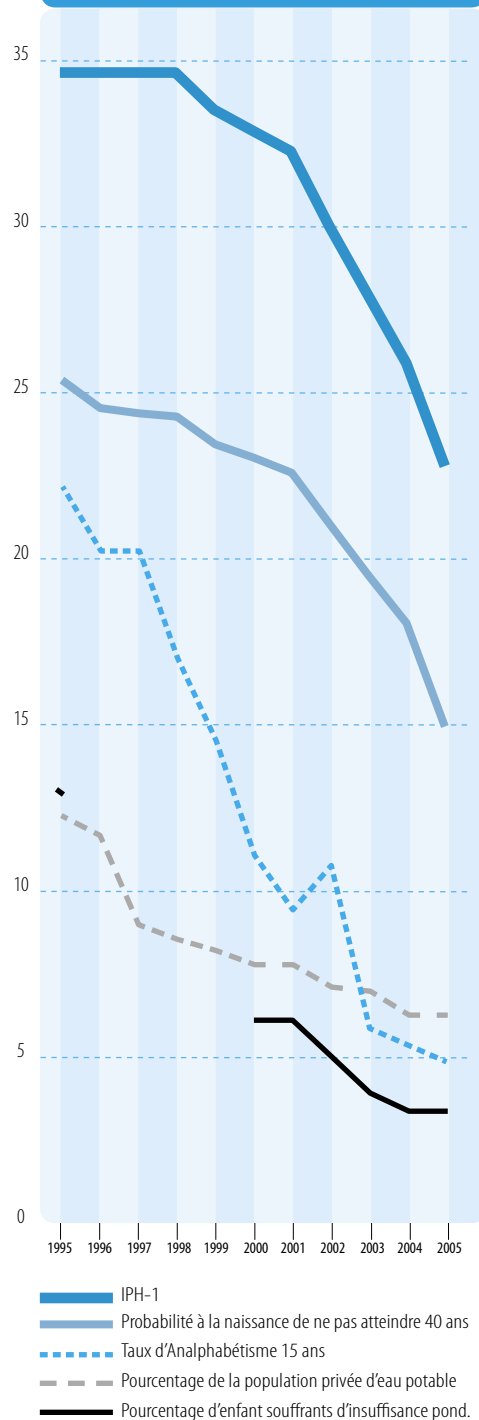
TABLEAU 8

ÉVOLUTION DE L'INDICE DE LA PAUVRETÉ HUMAINE ¹

Années	1995	1999	2000	2004	2005
IPH-1 en pourcentage	25,23	23,35	22,98	18,15	16,60
Probabilité à la naissance de ne pas atteindre 40 ans en %	12,13	8,26	7,84	6,39	6,39
Taux d'Analphabétisme des plus de 15 ans en %		33,40	32,80	26,00	23,70
Pourcentage de la population privée d'eau potable en %	22,00	14,50	11,10	5,50	5,00
Pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale en %	13,00		6,00	3,50	3,50

¹ Source: CNES

GRAPHIQUE 5 : INDICE DE PAUVRETÉ HUMAINE ET SES COMPOSANTES



La valeur de l'indice de pauvreté humaine calculée, à partir des données nationales, est passée de 25,23 en 1995 à 16,60% en 2005, soit un recul, en moyenne annuelle, de la pauvreté de 4%. Ce résultat aurait projeté l'Algérie au premier rang des pays à développement

humain moyen et, en tout cas, il traduit les efforts et les moyens mobilisés pour la lutte contre la pauvreté à travers la longévité, la réduction des proportions de populations privées d'eau potable, l'alimentation et la nutrition de la mère et de l'enfant.

1- La longévité

Il a été déjà établi que l'amélioration des conditions de vie et l'action des programmes de santé publique ont eu un impact sur l'amélioration de l'état de santé de la population et sur la réduction de la mortalité.

Dans ce cadre, la probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans est passée de 12,13% en 1995 à 6,39% en 2005, soit une baisse de risque, en moyenne annuelle, de 6,21%. Cette baisse est essentiellement due au programme élargi de vaccination et à la régression des maladies infectieuses qui ne constituent plus les premières causes de mortalité dans le pays.

2- L'analphabétisme

a) L'instruction du chef de ménage et de son conjoint témoignent des efforts engagés dans la lutte contre l'analphabétisme et rappellent le rôle de l'école dans la prise en charge effective de la population scolarisée et la lutte contre les déperditions.

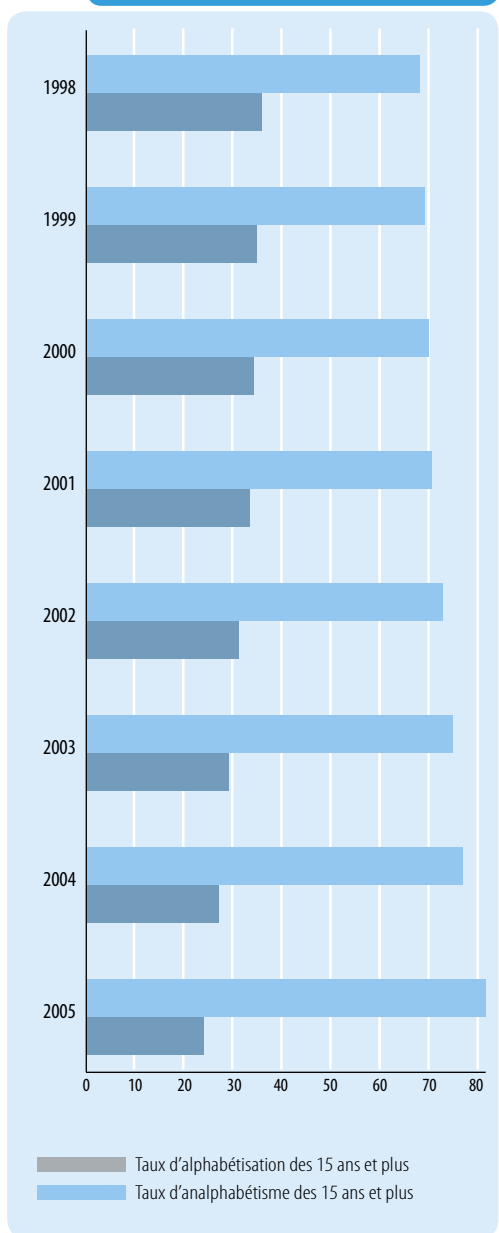
A cet égard, l'enquête INSP-TAHINA (2005) rapporte que :

- 37% des chefs de ménages âgés de 35 ans et plus sont analphabètes ;
- 31% n'ont que le niveau du primaire et 4% le niveau de l'enseignement supérieur ;
- 54% des conjoints de chefs de ménage sont analphabètes et 24% sont de niveau primaire. Ainsi, près de 80% des conjoints ont un faible niveau d'instruction.

En 1998, l'analphabétisme concernait 34,5% de la population âgée de 15 ans et plus. En 2005, Il atteint 23,7%, soit une régression, en moyenne annuelle de la proportion, de 5,2% . Les retombés du recul de

l'analphabétisme ne sont plus à démontrer sur l'hygiène familiale, l'environnement, le soutien scolaire des enfants et les ressources du ménage.

GRAPHIQUE 22 : LES TAUX D'ALPHABÉTISATION ET D'ANALPHABÉTISME DES 15 ANS ET PLUS



b) Selon l'enquête LSMS 2005, les déperditions constituent le premier facteur qui alimente l'analphabétisme.

L'interruption de la scolarisation a concerné

31,8% des individus âgés de 6 à 24 ans. Ils sont 2,39% à avoir quitté l'école dans le 1er et second cycle et 54,5%, dans le secondaire.

Les causes de cette interruption résident dans :

- l'abandon volontaire de l'école (33,58%);
- l'exclusion et l'éloignement (10,95% et 10,22%);
- la décision parentale dans l'interruption de la scolarité (21,17%), surtout dans les deux premiers cycles.

L'abandon est deux fois plus fréquent en zone rurale et deux fois plus élevé globalement chez les filles.

Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics, les déperditions aux différents paliers de l'enseignement constituent un facteur qui entrave la lutte contre l'analphabétisme.

3- La population privée d'eau potable

La population privée d'accès à un point d'eau potable a été dénombrée par le RGPH en 1998 à près de 17% de la population totale, soit l'équivalent de 5 millions d'habitants.

Or, la progression des logements raccordés à l'eau potable s'est accrue de 2,4% en moyenne annuelle depuis 1966. En 2005, la proportion des logements bénéficiant de l'eau potable est de plus de 85%, non compris les ménages qui s'approvisionnent au niveau des puits et des sources.

De plus, les maladies à transmission hydriques, notamment le choléra, la dysenterie et la fièvre typhoïde sont, en terme de tendance, un facteur déterminant de l'évaluation de la population privée d'eau potable. On ne relève depuis 1996 aucun cas de choléra et de dysenterie. L'incidence pour 100 mille habitants de la fièvre typhoïde est passée de 15,08 en 1995 à 2,64 en 2004, soit une régression annuelle de 17,60% .



La lutte contre l'habitat précaire a contribué également à favoriser l'accès à l'eau potable. Le pourcentage de la population privée d'eau potable est passé, selon le prolongement de la tendance, de 22% en 1995 à 5% en 2005, soit une évolution de 6,2 millions à 1,6 million en 2005 avec une réduction en moyenne annuelle de 13%.

4- L'insuffisance pondérale

L'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans est fonction, notamment, de l'alimentation de la mère, du suivi de la grossesse, de la nutrition des enfants et des programmes de santé publique de protection de la mère et de l'enfant.

En matière d'alimentation et de nutrition, de 1990 à 2003, la consommation des ménages à prix constants, a évolué en moyenne annuelle de 3,1%, alors que le croît démographique sur la période est inférieur à 1,6%.

En 2002, la ration nutritionnelle disponible était évaluée à 3 022 calories, dont 2 721 provenant de produits végétaux, soit 90%, et le reste de produits animaux.

En termes de protéines, la disponibilité journalière/habitant est de 80,7 grammes dont 74,6% sont tirés de produits végétaux. Pour les lipides, la disponibilité est de 72,3 grammes/jour/habitant, soit 76,07% d'origine végétale et le reste d'origine animale. La ration alimentaire présente un déséquilibre au détriment des produits animaux.

Ainsi, la pauvreté humaine recule sous l'effet accusé d'une régression de la malnutrition (l'indicateur d'insuffisance pondérale a diminué de 12,3% par an), et dans une moindre mesure, de la réduction de la mortalité avant 40 ans (6,2% par an), et de l'analphabétisme (5,2% par an en termes de proportion).

Le Rapport Mondial sur le développement humain 2005 a classé l'Algérie à la 48ème place sur 103 pays, avec une valeur

de l'IPH de 21,3 points.

A titre indicatif, la valeur de l'IPH-1, recalculée pour 2003 est égale à 19,55% ; elle améliorerait ainsi le rang du pays dans le classement qui passerait à la 44ème place. La valeur pour l'année 2005, qui est de 16,60%, classerait l'Algérie en tête des pays à développement humain moyen et à faible incidence de pauvreté, toutes choses étant égales par ailleurs.

L'examen de la question de la pauvreté en Algérie sous l'angle des conditions de son apparition et des moyens de lutte mis en œuvre, est de nature à permettre une meilleure appréciation des résultats.

2 De la pauvreté en Algérie

1- Son importance

La question de la pauvreté a pris une dimension importante au sein de la société algérienne.

Pour comprendre l'acuité de ce phénomène, il convient de restituer le contexte du brusque retournement des marchés des hydrocarbures en 1986, la chute drastique des recettes d'exportation et ses désastreuses conséquences économiques et sociales.

Les faiblesses structurelles de l'économie algérienne deviennent alors bien apparentes : la crise de 1986 a en effet mis en relief la très forte dépendance de l'économie algérienne de facteurs exogènes, son inefficacité et ses dysfonctionnements.

Les nécessaires réformes économiques engagées par l'Etat et les conditions de leur réalisation, les mesures prises pour le rétablissement des équilibres macro-économiques, notamment dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), ont eu un effet immédiat : baisse du niveau de l'emploi et du pouvoir d'achat due aux compressions de personnel, à la libéralisation et à l'abandon du soutien des prix, et augmentation substantielle du

nombre de personnes vulnérables.

En effet le PAS n'a pas eu uniquement des résultats positifs. Ses effets sociaux, négatifs, sont importants. Ils ont été présentés et analysés de manière approfondie par de nombreux auteurs. Il n'est pas inutile de rappeler ici au moins deux aspects essentiels, intimement liés, que sont le chômage et la pauvreté, en se basant sur l'étude réalisée par le Bureau International du Travail¹ :

- Au cours des années 1990, décennie caractérisée par une crise multidimensionnelle, la consommation des ménages par habitant a commencé à baisser sensiblement jusqu'en 1997, avant d'amorcer un redressement tendant à la ramener à son pic de 1991, tout en s'inscrivant dans une tendance générale à la hausse qu'elle connaît depuis lors. Le taux de chômage était de 27% de la population active en 2001 ;
- La proportion de la population vivant au dessous du seuil de pauvreté alimentaire est passée, selon l'étude LSMS CENEAP 2005, de 3,6% en 1988 à 1,6% en 2004 équivalent à 518 000 personnes. Le seuil de pauvreté générale a concerné 3,98 millions de personnes en 1995. En 2004, ils ne sont que 2,2 millions de personnes, soit une réduction en moyenne annuelle de 6,37% et la pauvreté au seuil de 1\$ par jour / habitant serait insignifiante en 2004.

C'est pour atténuer un tel effet, dans un contexte marqué par des contraintes financières sévères et les restrictions budgétaires qui en découlent, que les politiques publiques de protection sociale ont été remodelées et développées.

L'aggravation de la pauvreté a incité les pouvoirs publics à mettre en œuvre des instruments de lutte initiés en 1992 pour limiter les impacts sociaux du processus de réajustement structurel de l'économie engagé au milieu des années 90, ces instruments ont été transformés en 2001 en une intervention plus large de l'Etat pour enrayer les phénomènes de pauvreté et d'exclusion des po-

pulations susceptibles d'être fragilisées par l'ouverture sur l'extérieur de l'économie et l'orientation libérale de son nouveau mode de régulation.

Il convient de rappeler qu'un programme national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion a été élaboré à la suite de la conférence internationale organisée sur ce thème à Alger en 2000, en écho à la Conférence Mondiale sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de septembre 2000.

2- Les moyens de lutte contre la pauvreté

On peut noter essentiellement :

a) L'économie nationale a renoué, durant les cinq dernières années, avec des taux de croissance soutenus, et les contraintes qui pesaient sur la création de l'emploi ont été allégées. Le taux de chômage a été réduit presque de moitié (15,3% en 2005 au lieu de 29,5% en 2000).

b) L'importance des transferts sociaux s'élève à plus de 770 milliards de DA, soit 50% de la fiscalité pétrolière et 12,6% du PIB. Le budget social de l'Etat s'est considérablement accru par rapport à l'exercice 2000, passant de 161,1 milliards de DA à 293 milliards de DA en 2004, soit un accroissement annuel moyen de plus de 16%. Les dépenses ont été consacrées au soutien à l'éducation (bourses), aux actions d'assistance sociale (enfance assistée, personnes âgées et handicapés), aux prestations familiales et pensions des moudjahidine et aux fonds sociaux (Fonds Social de Développement, Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes, Fonds National du Logement).

c) Durant la période 2000-2005, les différents dispositifs de protection sociale, d'insertion à travers la promotion d'emplois d'attente et la création de micro-entreprises et micro-activités, et d'actions de solidarité, ont été maintenus et développés². Les enveloppes budgétaires qui leur ont été consacrées

¹ Cf. « Marché du travail et emploi en Algérie, éléments pour une politique nationale de l'emploi », Alger 2003.

² Pour éviter toute répétition, la promotion d'emplois d'attente et la création de micro-entreprises et micro-activités seront traitées dans le prochain chapitre.

ont régulièrement augmenté. Les quotas attribués aux wilayas ont également connu une progression au cours de la même période.

Les dispositifs d'assistance aux catégories sociales vulnérables ont connu une augmentation substantielle des crédits alloués : ils ont été quasiment doublés durant la période.

Les actions de solidarité nationale, qui visent à obtenir des résultats immédiats en agissant sur les manifestations de la pauvreté, ont été considérablement développées au cours des dernières années grâce à l'importance des ressources financières affectées aux mesures suivantes :

- octroi de trousseaux scolaires, organisation de transport scolaire dans les communes déshéritées, augmentation substantielle du nombre de cantines. Cela a contribué à réduire le taux de déscolarisation et ses conséquences sur l'analphabétisme¹ ;
 - création de restaurants de ramadhan, accueil et hébergement des personnes sans abri, des personnes en difficulté et des femmes isolées ;
 - organisation de centres de vacances au profit des enfants issus de familles démunies ;
 - contribution à la résorption de l'habitat précaire ;
- d) Amélioration des conditions de vie à travers des aides à l'accès à l'infrastructure sociale de base :**
- le logement social locatif représente 35,7% de la totalité des logements construits par le secteur de l'habitat au cours de la période 1999-2003 soit 248 107 logements sur les 693 280 logement livrés ;
 - accès à l'eau potable et à l'assainissement : le taux de raccordement aux réseaux d'AEP est de 85% et à l'assainissement de 75%, pour une population résidente de 32,9 millions d'habitants en 2005 ;

- accès à l'électricité et au gaz : le taux d'électrification est actuellement de 96% et le taux d'alimentation en gaz naturel est de 34%. Le nombre de localités alimentées en gaz est passé de 13 en 1962 à 413 en 2004, dont près de la moitié a été raccordée entre 2000 et 2004.

Il est utile d'évoquer, à présent, le Plan de Soutien à La Relance Économique (PSRE) et le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) car, au delà de l'emploi², leurs résultats sur l'amélioration des conditions de vie, sur la période 2001- 2004, sont très significatifs, notamment le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) par son originalité et son apport au monde rural .

e) Le PSRE visait trois objectifs essentiels:

- la lutte contre la pauvreté ;
- la création d'emplois ;
- l'équilibre régional et la revitalisation de l'espace algérien.

A son crédit :

- 4 300 000 personnes ont connu une nette amélioration de leur sort dans les agglomérations urbaines et rurales ;
- 4 000 000 ont bénéficié du désenclavement,
- 3 900 000 de l'alimentation en eau potable;
- 2 500 000 du raccordement au réseau d'assainissement;
- 1 900 000 du raccordement au réseau gaz et électricité;
- 1 700 000 du développement des infrastructures de santé;
- 2 100 000 de meilleures conditions de scolarisation.

f) Le PNDAR

Au cours de l'année 2002, les missions du Ministère de l'Agriculture se sont élargies au développement rural, par la création du Ministère délégué au développement rural.

¹La question de la déscolarisation et de l'analphabétisme a été soulevée précédemment.

²Cet aspect sera traité dans le prochain chapitre consacré à l'emploi.

Le Programme du Gouvernement qui visait particulièrement la consolidation et la sécurité alimentaire du pays à travers le PNDA, a pris en compte également le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales à travers le PNDAR.

Les zones rurales concentrent en effet près de la moitié des pauvres ; elles connaissent une forme de pauvreté plus sévère inhérente au déficit en revenus tirés principalement de l'agriculture et à une situation défavorable de l'environnement des exploitations agricoles.

De plus, la stratégie nationale de développement rural durable affinée au cours des trois dernières années du PNDAR, trace les contours d'un développement rural intégré, équilibré et durable des différents territoires ruraux: territoires dévitalisés, territoires ruraux profonds, territoires agricoles potentiellement compétitifs et territoires agricoles contigus des espaces urbains.

La démarche définie intègre le principe d'égalité des chances, ainsi que la lutte contre la marginalisation et la précarité. Elle privilégie l'action de proximité et la participation des populations locales. Son principal outil en est le Projet de Proximité de Développement Rural.

Sous cet aspect le PNDAR constitue une approche adaptée pour la lutte contre la pauvreté et la part prise dans l'allègement de la pauvreté rurale ne s'exprime pas seulement par la réduction du chômage mais aussi par la levée de contraintes entravant le développement du monde rural, tant du point de vue économique que du point de vue social, comme en témoigne la prise en charge de la question de l'habitat rural.

Au delà de la création d'emplois, le Plan vise « à doter les populations rurales généralement démunies, d'un capital foncier, de moyens financiers et matériels, de connaissances et de soutiens institutionnels afin de permettre à chaque paysan adhérant au

PNDAR, de maximiser au plus tôt le bénéfice de son travail ».

Les apports du PNDAR aux couches les plus défavorisées du monde rural sont appréciables : nouvelles opportunités de sources de revenus, amélioration des conditions de vie, création de ressources nouvelles, développement des infrastructures et de services, au profit des populations des zones enclavées notamment. Au titre de l'ouverture de chemins d'exploitations et de pistes, par exemple, le bilan enregistré se chiffre à 23 471 km. L'effort en matière d'électrification rurale s'est soldé par l'installation de 5 260 km de lignes électriques.

g) Les Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR)

Le PPDR constitue l'outil d'intervention privilégié en zones rurales. En effet, construit sur la base d'une démarche participative, il favorise l'intégration à la base de différentes interventions et dispositifs d'appui au développement économique et social.

Instrument novateur en matière de construction de projets, il a été expérimenté sur le terrain depuis 2003 et répond aux aspirations des populations et autorités locales. Il convient de souligner que la démarche des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR) offre de grandes possibilités du point de vue du ciblage.

Les résultats obtenus sont, par conséquent, à créditer d'un impact direct et d'une action en profondeur sur les conditions de vie des populations pauvres dans les zones enclavées ou marginalisées. A la fin de 2005, ce sont 1146 PPDR qui ont été financés, dont 660 effectivement lancés, au bénéfice de 67 568 ménages ciblés. Un quota de 243 projets a pu déjà être réceptionné. 9200 autres projets de proximité sont programmés et affecteront directement ou indirectement près de 6 millions de personnes.

Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré repose sur les principes

de base suivants :

- mise en oeuvre des projets de proximité sur la base d'une participation communautaire;
- organisation et codification de la participation des populations concernées ;
- promotion des fonctions d'animation, de facilitation, de coordination et de mise en réseau ;
- niveaux d'arbitrage : communautés (proposition et acceptation du projet formulé), daïra (confirmation du projet), administrations de wilayas (validation du projet), wali (approbation du projet) ;
- traitement des problématiques locales (lutte contre la désertification, développement de la pluriactivité ; promotion des patrimoines et des savoirs faire locaux...) ;
- priorité aux populations les plus enclavées ;
- intégration de la dynamique du projet à celle de son territoire ;
- synergie entre les investissements à usage collectif et à usage individuel ;
- intégration à la base entre les dispositifs d'appui au développement économique et social ;
- système de suivi, d'évaluation et de contrôle par impacts.

Par sa démarche, ses objectifs et ses résultats, le PPDR constitue une bonne pratique initiée par l'Algérie dans le monde rural.

Il est utile de mettre en relief quelques éléments de l'étude CENEAP 2005.

3- Contenu de l'étude du Ministère de l'emploi et de la Solidarité (CENEAP-2005)

L'évolution du niveau de vie et de la pauvreté a été cernée par l'étude CENEAP 2005 à partir du coefficient budgétaire alimentaire; ce dernier, considéré comme un indice incontournable, traduit la portion du budget que les ménages consacrent à l'alimentation¹ :

- les dépenses alimentaires représentent

58,22% du budget global des ménages ; elles concernent en premier lieu les céréales pour 25,46%, le lait et ses dérivés avec 13,68%, les légumes secs pour 13,60% et les viandes 10,12%. Les fruits et les légumes frais ne représentent que 6,44% et 5,10% respectivement. Sur un autre plan:

- les laitages, les légumes secs et à un degré moindre, les œufs, constituent les produits de l'alimentation de base d'une importante partie de la population.
- la viande, le poisson, et à un degré moindre, les fruits, sont réservés à une minorité.
- les dépenses non alimentaires, soit 41,8%, révèlent que les dépenses sur le logement arrivent en première position (23,6%), suivies des dépenses de transports et communication (16,45%) et des dépenses de santé (15,9%). En outre,

● dans tous les cas, la population rurale reste défavorisée par rapport à celle du milieu urbain ;

● l'évaluation quantitative de l'état nutritionnel de la population a permis de constater que le nombre des personnes dont l'indice de masse corporelle (IMC) est faible est relativement peu important (5,1%). En revanche, plus du tiers de l'effectif enquêté, soit 38,1%, se trouve en situation de surcharge pondérale dont 9,5% en état d'obésité².

Ainsi l'état nutritionnel de la population est caractérisé par une tendance au surpoids, en particulier pour le sexe féminin. Cette situation s'explique par l'évolution des régimes alimentaires, du développement de la restauration hors foyer et surtout de la consommation excessive de sucre et d'huile de grasse qui se répercutent négativement sur la santé de la population.

Il convient de retenir principalement que:

Des progrès tangibles ont été accomplis dans le domaine de la lutte contre la pauvreté

¹ Plus ce coefficient est élevé, moins le ménage peut consacrer de ressources à la santé, à l'éducation, aux loisirs, etc. En Algérie, depuis 1966, le coefficient budgétaire a été constamment supérieur à 50%. Les conditions de vie de la population ont connu depuis des améliorations et la ration alimentaire s'en est consolidée.

² Cette évaluation est fondée sur l'indice de masse corporelle, l'indice de Quételet calculé chez deux sujets adultes dont l'âge est supérieur à 15 ans, l'un masculin et l'autre féminin, choisis dans chaque ménage.

et la réduction des inégalités entre les couches sociales et entre les régions. En juillet 2005, le Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, élaboré avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement, a montré que l'Algérie a accompli des avancées certaines dans les aspects ayant trait à la pauvreté humaine et alimentaire.

La pauvreté jusqu'en 2004, est davantage rurale en termes d'incidence et de nombre de pauvres. Entre 2000 et 2004, la pauvreté urbaine a baissé plus rapidement que la pauvreté rurale. Cependant, l'étude « affinement » de la pauvreté réalisée en 2005 sur 176 communes considérées les plus pauvres, dénote une amélioration sensible de la situation par rapport à 1998 pour l'ensemble des indicateurs : scolarisation, équipement du logement (électrification, AEP et assainissement).

Cependant le recul de l'analphabétisme ne s'effectue qu'au rythme de 2,14% par an et termes absolus.

Le traitement social de la pauvreté, dont l'effet est plus immédiat mais moins durable, continue à peser sur les finances de l'Etat.

L'impact social sur le terrain des différents programmes et dispositifs et le degré des améliorations attendues des conditions de vie des couches défavorisées, restent tributaires des progrès à réaliser en matière :

- de ciblage des catégories de personnes bénéficiaires du soutien de l'Etat ;
- de gestion (centralisée essentiellement) et de bonne gouvernance au plan local ;
- d'efficacité de l'utilisation des ressources publiques ;
- d'actualisation de la carte de pauvreté ;
- de qualité et de pertinence des systèmes d'information et de gestion mis en place pour le suivi et l'évaluation des différents dispositifs.

Section IV - L'INDICE SEXO-SPÉCIFIQUE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (ISDH)

1 Les composantes de l'ISDH

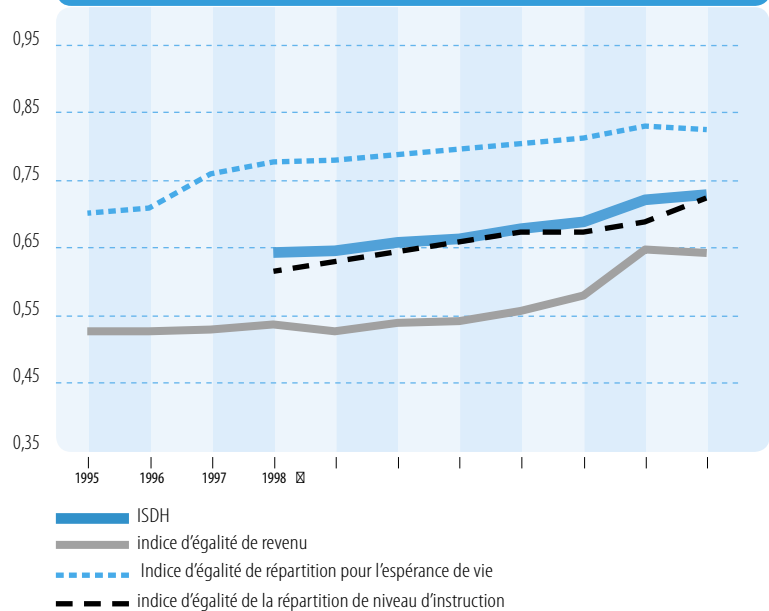
Le calcul de l'indice sexo-spécifique repose sur la connaissance de la différence de la position de la femme par rapport à celle de l'homme, au regard de l'espérance de vie à la naissance, de l'éducation (alphabétisation et scolarisation) ainsi que du rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins corrigés par la proportion de la population active féminine.

TABLEAU 9 ÉVOLUTION DE L'INDICE SEXO-SPÉCIFIQUE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (ISDH) ¹

Années	1995	1999	2000	2004	2005
ISDH		0,685	0,697	0,753	0,731
Indice d'égalité de revenu	0,526	0,526	0,541	0,648	0,643
Indice d'égalité de répartition pour l'espérance de vie	0,702	0,781	0,790	0,830	0,826
Indice d'égalité de la répartition de niveau d'instruction		0,629	0,645	0,689	0,726

L'ISDH se fonde, comme déjà souligné, sur les indices dimensionnels d'égalité de la répartition pour l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le revenu.

GRAPHIQUE 5 : L'INDICE SEXO-SPÉCIFIQUE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SES COMPOSANTES



¹ Source: CNES

Avec une participation de la femme au revenu salarial de 7,8% et un ratio de 89% entre le revenu moyen (toutes sources de revenus confondues et non le salaire moyen) de la femme par rapport au revenu moyen de l'homme (et non le salaire moyen) la valeur de l'ISDH en 2003 est de 0,717.

En revanche, avec une participation de la femme au revenu salarial de 7,8% et un ratio de 49,5% entre le salaire moyen de la femme et le salaire moyen de l'homme (ratio obtenu en se limitant aux seuls revenus du travail : salaires et revenus de l'entreprise), la valeur de l'indice sexo spécifique de

développement humain pour 2003 tombe à 0,689. Le Rapport Mondial sur Développement Humain 2005 du PNUD affiche une valeur de l'ISDH de 0,706 pour l'année 2003.

Les résultats de l'enquête CENEAP LSMS 2005 relativisent la portée des politiques publiques d'amélioration de la situation de la femme dans la société attestée par les données sur l'évolution de la femme, notamment dans l'éducation et la santé.

1- L'indice d'égalité de la répartition pour l'espérance de vie

En 2005, l'indice d'égalité de la répartition pour l'espérance de vie a été évalué à 0,826. Il a connu un accroissement annuel moyen de 1,64 % sur la période 1995-2005. L'écart entre les hommes et les femmes, en termes d'espérance de vie, est resté stable tout au long de la période 1995-2005, soit environ 2 ans. De plus, une réduction de la mortalité maternelle est susceptible d'améliorer l'espérance de vie des femmes et, partant l'IDH.

2- L'indice d'égalité de la répartition du niveau d'instruction

L'indice a évolué de 2,4% en moyenne annuelle sur la période 1998-2005 pour atteindre 0,726 en 2005.

ENCADRÉ 2

SCOLARISATION DES FILLES

a) Des progrès substantiels ont été réalisés ces dernières années en matière de scolarisation des filles. En effet :

- le nombre d'élèves scolarisés, dans le système éducatif, a connu un accroissement entre 1999/2000 et 2004/2005, au profit des filles, dans la mesure où l'effectif des garçons semble se stabiliser¹.

La parité filles/garçons, de 93/100 élèves scolarisés environ en 1999/2000, est passée à près de 97/100 au cours de l'année scolaire 2004/2005. Cela signifie que la parité filles/garçons a connu au cours de la période considérée un gain de près de 4 points. Il s'agit là d'un saut qualitatif important traduisant une progression notable de la scolarisation des filles.

La disparition des résistances à la scolarisation des filles serait à inscrire au nombre des facteurs explicatifs essentiels d'une telle progression.

- Au niveau de l'enseignement primaire, la parité filles/garçons reste bien en deçà des résultats escomptés même si cette parité a été améliorée de près d'un point entre 1999/2000 et 2004/2005;
- Au niveau de l'enseignement moyen (secondaire premier cycle), la parité filles/garçons est passée de 92 filles pour 100 garçons en 1999/2000 à plus de 96 filles pour 100 garçons en 2004/2005, soit un gain de plus de 4 points ; les filles sont scolarisées presque autant que les garçons ;
- Au niveau de l'enseignement secondaire (deuxième cycle), la parité filles/garçons est passée de plus de 127 filles pour 100 garçons en 1999/2000 à plus 136 filles pour 100 garçons en 2004/2005, soit un gain de plus de 9 points.

¹ Il semble donc que malgré la réduction des taux de natalité, les effectifs enregistrés au niveau du secteur de l'éducation ont continué à croître, en particulier chez les filles ; l'accroissement de leur effectif a connu une remarquable accélération au cours de la période considérée.

b) Au niveau de l'enseignement supérieur, l'effectif des étudiantes en graduation est passé de 245 240 en 2000 à 415 240 en 2004, soit un accroissement annuel moyen de 14% contre 8,5% pour les garçons sur la période 2004/2005. Ainsi, la parité fille/garçon est actuellement estimée à 135 filles pour 100 garçons contre 111 filles pour 100 garçons en 2000.

Le nombre de filles en post-graduation est passé, au cours la même période, de 8 792 à 14 670 inscrites représentant 43,6% de l'ensemble des effectifs inscrits en post-graduation en 2005, contre 37% en 2000. La parité filles/garçons est de 77 filles pour 100 garçons contre 59 filles pour 100 garçons en 2000.

Les filles représentent plus de 61% de l'ensemble des diplômés de 2004, soit 157 filles pour 100 garçons. Sur les 56 127 diplômées, 86% sont de niveau cadres et 14% de niveau Techniciens Supérieurs¹.

Il reste cependant à rattraper l'important retard pris dans la réduction de l'analphabétisme chez les femmes, rurales en particulier. Même si des résultats appréciables ont été obtenus en matière d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus, plus du tiers des femmes rurales sont encore analphabètes en 2005².

Les écarts entre les zones ont tendance à se réduire rapidement, la population alphabétisée est encore concentrée en milieu urbain avec respectivement près de 79,9% en 2002 et 83,8% en 2005 contre 64,3% en 2002 et 72,3% en 2005 en milieu rural.

Le taux d'alphabétisation des hommes, en milieu urbain comme en milieu rural, est plus élevé que celui des femmes. En effet, en milieu urbain les taux d'alphabétisation pour les hommes sont respectivement de 86,5%

en 2002 et 88,9% en 2005, contre 73,4% en 2002 et 77,7% en 2005 pour les femmes. Plus du tiers des femmes rurales sont encore analphabètes en 2005.

Parmi les facteurs explicatifs d'une telle situation, il convient de souligner notamment la faiblesse du nombre d'associations d'alphabétisation, l'insuffisance des infrastructures scolaires et des structures d'alphabétisation, les dépenses inhérentes à la scolarisation qui conduisent les familles rurales dont les revenus sont faibles, à privilégier la scolarisation des garçons au détriment des filles.

Pourtant, il ressort, comme cela a été déjà souligné, que la disparition des résistances à la scolarisation des filles soit à inscrire parmi les facteurs essentiels des progrès enregistrés.

3 - L'indice d'égalité de revenu

L'évaluation du revenu du travail des femmes et des hommes, est déterminé par le résultat du rapport des salaires moyens féminins aux salaires moyens masculins et de la proportion des femmes et des hommes au sein de la population active. L'indice d'égalité de revenu a atteint 0,643 en 2005, en progression de 2 % depuis 1995.

Cette approche fait sienne l'hypothèse que la part des femmes dans les revenus salariaux est égale à la part des femmes dans le PIB.

L'enquête LSMS du CENEAP 2005 permet de dépasser le seul coefficient salarial (estimé au niveau international à 75%, signifiant que les femmes gagnent en moyenne un salaire inférieur de 25% à celui des hommes) pour calculer un coefficient des revenus du travail.

L'enquête fournit en effet le montant des revenus des salariés permanents, des salariés non permanents, des non salariés non agricoles et des non salariés agricoles. On connaît à partir de la même enquête

¹ Cf. MENRS : tableau retraçant l'évolution des diplômés de graduation par niveau de qualification et selon le genre.

² Cf. Annexe I, le tableau retraçant l'évolution des taux d'alphabétisation des 15 ans et plus (en %).

la part des femmes dans chacune de ces sources de revenus : globalement la part des femmes dans les revenus du travail représente 7,8%. La masse des revenus du travail des femmes peut alors être comparée à la masse des revenus des hommes en pondérant par la population active occupée féminine (1 174 000) et la population active occupée masculine (6 870 000).

Le coefficient de disparité entre les revenus du travail des femmes et ceux des hommes s'élève à 49,5%, signifie qu'en moyenne les femmes touchent des revenus qui sont inférieurs de 50,5% à ceux des hommes¹.

2 De la répartition des revenus du travail

Les caractéristiques de cette répartition sont:

1- Le revenu du travail des femmes, selon les calculs, a évolué entre 1995 et 2005 à un rythme inférieur à celui des hommes soit 2,52% en moyenne annuelle contre 3,83% pour les hommes. Le niveau modéré de l'accroissement du revenu des femmes, est dû en partie à la progression de 1,25% de la population active féminine contre 2,49% pour la population active masculine.

Comme pour le PIB par tête d'habitant en dollar PPA, l'évolution du revenu du travail par sexe a connu un rythme de croissance différencié entre les deux périodes 1995-2000 et 2000-2005 ; ce dernier était plus important entre 2000 et 2005 qu'entre 1995 et 2000, soit 6,1% contre 1% pour le sexe féminin et 5,8% contre 1,9% pour le sexe masculin.

2- En 2005, toujours selon les comptes économiques, le revenu du travail des femmes, estimé à 1967,67 \$ PPA, représente

8% du revenu du travail global. Cette part est inférieure à la proportion des femmes dans la population active évaluée à 14,98%.

L'écart du revenu du travail entre les femmes et les hommes trouve son explication en grande partie dans l'écart des proportions de la population active et à un degré moindre dans les disparités en matière salariale en faveur des hommes.

Par référence à l'indice de participation des femmes traité dans la section suivante, il est possible, de souligner que :

- dans la participation à la décision économique et à la gestion de la haute administration de l'Etat, l'importance de la femme est moins significative que pour l'accès au même revenu.
- dans la représentation politique (Parlement et Collectivités territoriales), la place de la femme est encore moins significative.

Section V - L'INDICE DE PARTICIPATION DES FEMMES (IPF)

1 La participation de la femme à la vie politique, économique, professionnelle et à la prise de décision

Bien que le Rapport Mondial sur le Développement Humain du PNUD ne fasse pas état de cet indice, le CNES s'est donné les moyens (séries statistiques et calculs) pour s'inscrire définitivement dans l'évaluation universelle du développement humain.

TABLEAU 10

EVOLUTION DE L'INDICE DE PARTICIPATION DES FEMMES (IPF) ²

Années	1995	1999	2000	2004	2005
IPF			0,381	0,509	0,507
PEER indexé de représentation parlementaire		0,132	0,132	0,221*	0,221
PEER concernant la participation économique			0,470	0,660	0,660
PEER concernant le revenu = Indice d'égalité de revenu	0,526	0,526	0,541	0,648	0,643

*Les corps de magistrats femmes ont été intégrés dans le PEER économique à partir de 2003.

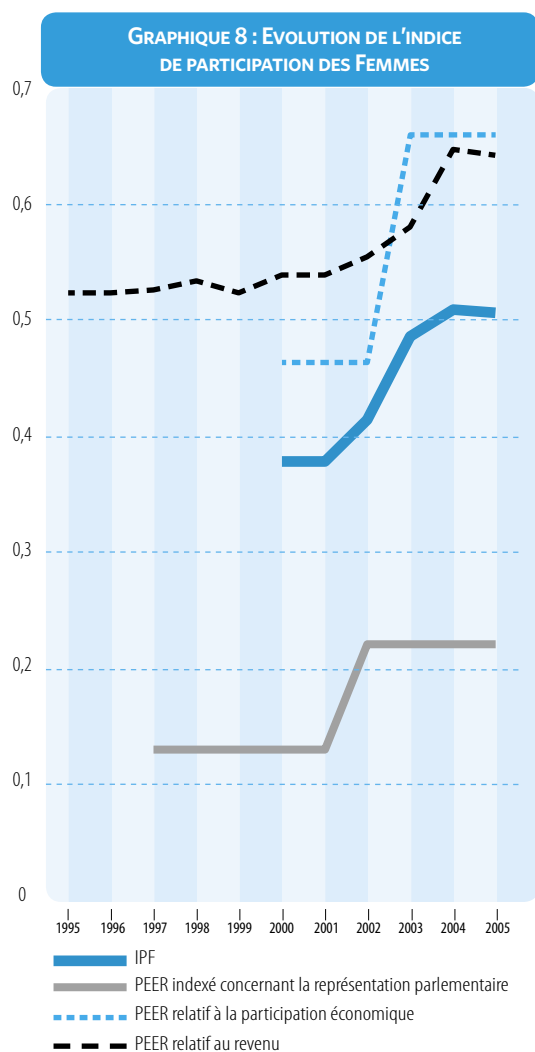
¹ Masse des revenus du travail : 571 011 022 + 15 193 700 + 183 925 140 + 90 259 250 = 860 389 112
 Part correspondante des femmes dans chacune des sources de revenus précédentes : 8,37%, 8,3%, 8,51%, 2,96%
 Part des femmes dans l'ensemble des revenus du travail : 7,8%, soit (860 389 112 * 0,078) = 67 110 350
 Part des hommes dans l'ensemble des revenus du travail : 92,2%, soit (860 389 112 * 0,922) = 793 278 761
 En pondérant par la population occupée, on obtient le coefficient d'écart de revenus du travail entre les femmes et les hommes : (67 110 350 / 1 174 000) / (793 278 761 / 6 870 000) = 49,5%.

² Source: CNES

1- Evolution de l'Indice de la participation des femmes

La valeur de l'indice a évolué de 0,381 à 0,507, soit une augmentation de 33,1% sur la période 2000-2005. La valeur de cet indice placerait le pays au 50ème rang dans le classement de l'IPF.

En termes de tendance, le pourcentage équivalent d'égalité de la participation (PEER) relatif au revenu a connu une progression importante (11%) entre 2003 et 2004. Le PEER de la participation économique a connu également une amélioration de 67 % en 2001 suite à la prise en compte des cadres supérieurs du corps des magistrats. Cette tendance est observée pour la même année pour le PEER de la participation parlementaire.



Depuis l'ouverture démocratique et l'avènement du pluralisme, les femmes investissent de plus en plus le champ politique. Leur participation s'inscrit, non seulement en tant qu'électrices, mais également en tant que candidates dans les différentes consultations relatives à l'élection de l'Assemblée Nationale et aux scrutins électoraux des Assemblées communales et de Wilaya.

Un aperçu de l'évolution de la participation des femmes aux dernières élections locales et législatives de 1977 et de 2002 est donné par le tableau suivant¹ :

TABEAU 11 REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

Assemblée Nationale Populaire (APN)		
Législatures	1997/2002	2002/2007
Hommes - députés	376	362
Femmes - députées	13	27
Sièges	389	389
Pourcentage de femmes députées	3.34%	6.94%

Sources : www.apn-dz.org

Conseil de la Nation (CNA)			
Législatures	1998 - 2001	2001 - 2004	2004 - 2007
Hommes - députés	139	140	140
Femmes - députées	5	4	4
Sièges	144	144	144
Pourcentage de femmes députées	3.47%	2.78%	2.78%

Sources : www.majileselouma.dz

¹ Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales.

La loi rétablit l'égalité entre l'homme et la femme en matière de filiation.

Il ressort que :

- même si le nombre des candidates dans les élections communales de 2002 a triplé par rapport à celui de 1997 et celui des élues a presque doublé, le pourcentage des femmes élues reste insignifiant. Sur un total de 13 302 sièges dans les Assemblées Populaires Communales, 147 ont été occupées par des femmes, soit 1,09% pour 98,91% d'hommes;
- sur les 27 élues à l'APN en mai 2002, sept ont siégé au Conseil de la Nation (Sénat) qui n'en comporte que quatre actuellement;
- l'une d'entre elles occupe un poste de Vice-présidente du Conseil de la Nation.

Pour un Parlement bicaméral de moindre importance, la Tunisie a 43 femmes dont 15 Sénatrices. 50% des membres du Parlement rwandais sont des femmes. En Afrique du Sud et au Mozambique, elles représentent 30% de l'ensemble des parlementaires.

Il y a lieu de souligner que c'est essentiellement par l'instauration d'un système de quotas que le niveau de représentation des femmes au parlement a augmenté dans certains pays arabes. Or, il se trouve qu'en Algérie, il y a débat en la matière : c'est ainsi que certains partis, réputés engagés dans la lutte pour la promotion des droits des femmes, n'adhèrent pas à cette démarche, considérant cette dernière comme une autre forme de « discrimination » à l'égard de ces dernières.

Il convient de noter que pour la première fois, une algérienne responsable d'une formation politique, a fait campagne officielle comme candidate à la magistrature suprême, lors de l'élection présidentielle d'avril 2004.

Le Gouvernement comprenait, en 2002, cinq femmes dont une ministre déléguée chargée de la famille et de la condition féminine ; elles sont moins nombreuses actuellement. En outre, il y a quatre femmes ambassadeurs, dont deux comme chef de poste et deux dans l'administration

centrale (ambassadeurs conseillers et directrice générale).

Il y a lieu de mentionner par ailleurs qu'une femme a été nommée Wali pour la première fois, en 1999. Depuis, il y a eu la promotion de deux Walis hors cadre, une Wali déléguée, trois Secrétaires Générales, quatre Inspectrices générales et sept Chefs de Daïra.

Mais, c'est dans le système judiciaire que la présence de la femme est réellement significative. En 2005, on comptait :

- 1056 magistrats femmes sur 3041 ;
- 29 présidentes de tribunaux sur 129 ;
- 83 femmes magistrats instructeurs sur 303;
- 1 femme présidente du Conseil d'Etat ;
- 1 femme présidente de chambre au niveau du Conseil d'Etat sur 5 ;
- 6 femmes magistrats au niveau des Présidents de Sections de la Cour Suprême sur 15.

Le corps des magistrats apparaît le plus féminisé puisque près d'un magistrat sur quatre est une femme. Cette tendance devrait se renforcer dans la mesure où le pourcentage des candidats féminins au corps de la magistrature est supérieur à celui des hommes.

2 Les avancées inscrites dans les nouveaux codes de la nationalité et de la Famille

Les dispositifs juridiques mis en place en Algérie pour promouvoir et protéger les droits de la femme se fondent sur le principe de l'égalité citoyenne défini à l'article 29 de la Constitution.

C'est dans cet esprit que les récentes réformes des codes de la nationalité et de la famille ont été entreprises.

En effet, dans le souci d'instaurer une plus grande égalité entre les sexes dans le cadre de la mise en conformité de la

législation algérienne aux engagements internationaux de l'Algérie et de l'approfondissement de l'Etat de droit, les codes de la famille et de la nationalité ont été modifiés et complétés respectivement par :

1- l'ordonnance n° 05 – 01 du 27 février 2005 modifiant et complétant l'ordonnance n° 70 – 86 du 15 décembre 1970 portant code de la nationalité

2- l'ordonnance n° 05 – 02 du 27 février 2005 complétant la loi n° 84 – 11 du 09 juin 1984 portant code de la famille.

Les extraits figurant dans les encadrés ci-après (n° 3 et 4) restituent les amendements opérés.

ENCADRÉ 3 LE CODE DE LA NATIONALITÉ

Avec la promulgation de l'ordonnance n° 05 – 01 du 27 février 2005 :

- « est considéré comme algérien l'enfant né de père algérien ou de mère algérienne » (art. 06)
- « la nationalité algérienne peut s'acquérir par le mariage avec un algérien ou avec une algérienne, par décret . . . » (art. 09 bis)

Ces modifications mettent en conformité le droit algérien avec le droit international et les conventions bilatérales.

ENCADRÉ 4 LE CODE DE LA FAMILLE

Les amendements fondamentaux apportés à la loi de 1984 par l'ordonnance n° 05 – 02 du 27 février 2005 sont les suivants :

1. concernant le mariage

- « le mariage est un contrat consensuel passé entre un homme et une femme dans les formes

légales. . . » (art. 04)

- « la capacité de mariage est réputée valide à 19 ans révolus pour l'homme et la femme » (art. 07)

- « il est permis de contracter mariage avec plus d'une épouse dans les limites de la « charia », si le motif est justifié, les conditions et l'intention d'équité réunies.

L'époux doit en informer sa précédente épouse et la future épouse et présenter une demande d'autorisation de mariage au président du tribunal du lieu du domicile conjugal.

Le président du tribunal peut autoriser le nouveau mariage s'il constate leur consentement et que l'époux a prouvé le motif justifié et son aptitude à offrir l'équité et les conditions nécessaires à la vie conjugale » (art. 08)

- « la femme majeure conclut son contrat de mariage en présence de son « wali » qui est son père ou un proche parent ou toute autre personne de son choix. . . » (art. 11)

- « il est interdit au wali, qu'il soit le père ou autre, de contraindre au mariage la personne mineure placée sous sa tutelle de même qu'il ne peut la marier sans son consentement » (art.13)

- « les deux conjoints peuvent stipuler, dans le contrat de mariage ou, dans un contrat authentique ultérieur, toute clause qu'ils jugent utile, notamment en ce qui concerne la polygamie et le travail de l'épouse, à moins que les conditions ne soient contraires aux dispositions de la présente loi » (art. 19)

2. concernant le divorce

- « il est permis à l'épouse de demander le

divorce pour les causes ci-après :

1- pour défaut de paiement de la pension alimentaire prononcé par jugement à moins que l'épouse n'ait connu l'indigence de son époux au moment du mariage sous réserve des articles 78, 79 et 80 de la présente loi,

2- pour infirmité empêchant la réalisation du but visé par le mariage

3- pour refus de l'époux de partager la couche de l'épouse pendant plus de quatre (04) mois,

4- pour condamnation du mari pour une infraction de nature à déshonorer la famille et rendre impossible la vie en commun et la reprise de la vie conjugale,

5- pour absence de plus d'un (01) an sans excuse valable ou sans pension d'entretien,

6- pour violation des dispositions de l'article 8 ci-dessus,

7- pour toute faute immorale gravement répréhensible établie,

8- pour désaccord persistant entre les époux,

9- pour violation des clauses stipulées dans le contrat de mariage,

10- pour tout préjudice légalement reconnu» (art.53)

- « le juge qui prononce le divorce sur demande de l'épouse peut lui accorder des réparation pour le préjudice qu'elle a subi » (art. 53 bis)

- « l'épouse peut se séparer de son conjoint, sans l'accord de ce dernier, moyennant le versement d'une somme à titre de « khol'â ... » (art. 54)

2.1. le droit de garde

- « le droit de garde est dévolu d'abord à la mère de l'enfant, puis au père, puis à la grand-mère maternelle, puis à la grand-mère paternelle, puis à la

tante maternelle, puis à la tante paternelle, puis aux personnes parentes au degré le plus rapproché, au mieux de l'intérêt de l'enfant. En prononçant l'ordonnance de dévolution de la garde, le juge doit accorder le droit de visite. » (art. 64)

- « ... le travail de la femme ne peut constituer un motif de déchéance du droit de garde... » (art. 67)

- « En cas de divorce, il incombe au père d'assurer, pour l'exercice de la garde, à la bénéficiaire du droit de garde, un logement décent ou à défaut son loyer.

La femme ayant la garde est maintenue dans le domicile conjugal jusqu'à l'exécution par le père de la décision judiciaire relative au logement » (art. 72)

2.2. la tutelle parentale

- « Le père est tuteur de ses enfants mineurs. A son décès, l'exercice de la tutelle revient à la mère de plein droit.

La mère supplée le père dans l'accomplissement des actes à caractère urgent concernant ses enfants, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci

En cas de divorce, le juge confie l'exercice de la tutelle au parent à qui la garde des enfants a été confiée» (art. 87)

Les dispositifs juridiques mis en place en Algérie pour promouvoir et protéger les droits de la femme se fondent sur le principe de l'égalité citoyenne défini à l'article 29 de la Constitution. Ces dispositifs consacrent, en effet, les droits civils, politiques, économiques et sociaux de la femme.

La femme dispose de la pleine capacité juridique en matière civile, pénale,

administrative et commerciale. Elle dispose également des droits de vote et d'éligibilité, du droit de mener des études et de travailler, de participer à la vie politique, économique, sociale et culturelle et d'accéder à des postes de responsabilité.

Les droits de la femme sont considérés comme faisant partie intégrante des droits de l'homme.

Les dispositifs juridiques ont été renforcés en 2005 pour répondre aux évolutions de la société algérienne et aux engagements contractés dans le cadre de l'adhésion de l'Algérie aux instruments internationaux visant l'affermissement des droits de la femme.

Des amendements ont ainsi été introduits au Code de la famille pour la réalisation de l'équilibre en droits et en devoirs entre les conjoints, l'affirmation du droit de la femme à conclure son contrat de mariage et l'assurance du logement, en cas de divorce, aux enfants mineurs dont la garde est confiée à la mère.

L'avancée de la réforme du Code de la famille réside également dans la souplesse apportée aux éléments constitutifs du mariage, notamment en ce qui concerne la condition de « wali », en assouplissant sa présence qui devient quasiment symbolique en ce sens qu'il revient à la femme seule de choisir son wali, qui peut être soit son père, un proche parent ou toute autre personne de son choix.

Des modifications ont également été apportées au Code de la nationalité, disposant expressément l'octroi de la nationalité d'origine par filiation maternelle et la possibilité d'acquisition de la nationalité par le mariage avec une citoyenne algérienne ou un citoyen algérien, sous certaines conditions, selon les procédures fixées par la loi.

Dans le souci de renforcer la protection de la femme, le législateur a récemment comblé le vide juridique qui existait dans le

dispositif législatif national en la matière, en incriminant, au niveau du Code pénal, le harcèlement sexuel.

Les mécanismes institutionnels de mise en œuvre des droits de la femme ont été complétés avec la création en 2002 du poste de Ministre Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine.

Cette structure gouvernementale est chargée de veiller à la mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de promotion des droits de la femme, en partenariat avec les institutions publiques et académiques et le Mouvement associatif.

A ce titre, ses missions consistent à :

- renforcer la coordination avec les différents départements ministériels en vue de promouvoir la pleine intégration de l'approche « genre » dans les stratégies et programmes de développement aux plans national et local ;
- initier des politiques et mesures pour la consolidation, l'élargissement et l'approfondissement des acquis de la femme dans les domaines politique, économique et social ;
- initier des études et des enquêtes pour suivre l'évolution de la situation de la femme et de la famille ;
- développer les mécanismes de prise en charge des préoccupations et des problèmes qui font obstacle à la pleine réalisation de l'intégration de la femme dans la vie nationale.

Le dispositif institutionnel en place comporte également le Comité de Préservation et de Promotion de la Famille et le Conseil National de la femme, composés de représentants d'institutions publiques, de représentants du mouvement associatif et de personnalités choisies pour leur expertise en la matière. Il est à noter que le Conseil National de la femme n'a pas

encore été mis en place.

Dans le cadre de ce dispositif législatif et institutionnel, l'Algérie met en œuvre une politique globale et sectorielle de promotion et de protection de la femme qui trouve son reflet dans les dotations budgétaires et les programmes nationaux de développement.

Un effort particulier est consenti, en outre, en faveur de la santé maternelle et infantile, de la scolarisation des filles, de l'alphabétisation des femmes et de l'intégration des femmes dans les circuits économiques.

La mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la femme s'est traduite par des avancées réelles dans l'ensemble des domaines comme l'illustrent les données ci-après :

- la scolarité des filles dans tous les cycles d'enseignement et de formation a nettement augmenté, avec des effectifs avoisinant ceux des garçons et parfois même les dépassant ;
- l'évolution de la structure de l'emploi féminin sur la période 1987 - 2003 dénote un quintuplement du taux dans l'agriculture, un doublement dans l'industrie, et un accroissement de plus d'un tiers dans les services ;
- l'élargissement de l'accès à de nombreuses professions puisque les femmes représentent 37% des magistrats, 50% des enseignants, 53% de médecins et 32% des cadres supérieurs...
- la hausse constante du nombre de femmes chefs d'entreprise et de chefs d'exploitation agricole ; l'Algérie en compte respectivement plus de 10.000 et de plus de 40.000.

Etant partie à l'ensemble des conventions internationales sur les droits de l'homme en général, et les droits de la

femme en particulier, l'Algérie s'acquitte régulièrement de ses obligations et présente des rapports périodiques aux Comités institués par ces Conventions.

A titre d'exemple, elle a présenté deux rapports, l'un en 1999 et l'autre en 2005, au Comité créé par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Une enquête nationale sur le thème «Femme et intégration socio-économique», effectuée par les services de la Ministre Déléguée chargée de la Famille et de la Condition Féminine, en juin 2006, fait ressortir notamment, les aspects suivants :

- L'analyse de l'échantillon donne lieu à l'identification à quatre grandes tendances en termes d'occupation, à savoir : les femmes au foyer (48,75%), les femmes scolarisées (21,67%), les femmes occupées (18,68%) et les femmes chercheuses d'emploi (10,88%) ;
- Pour les femmes occupées, l'activité rémunérée est exercée à hauteur de 60% dans le secteur public. Dans le secteur privé, elles sont à 40% (dont 21,5% dans le secteur informel) ;
- L'implication de la femme est plus importante dans les activités associatives (41,6%) que dans la sphère sociopolitique où elle reste globalement très faible (5,41%);
- L'intégration dans les activités socio-économiques et la formation est un élément favorisant l'activité civique organisée des femmes ;
- Les femmes exercent leur droit de vote, dans leur majorité, par elles-mêmes (59,7%), seules 3,4% ont délégué leur droit au vote ;
- Les femmes participent à la prise de décisions importantes dans la famille

pour près de 54,5% ;

- Plus de la moitié des femmes enquêtées ont fait l'objet de violences verbales (46,93%), psychologiques (41,96%) et physiques (11,10%).

Concernant la violence à l'égard des femmes, il convient de signaler qu'une Stratégie nationale de lutte contre ce phénomène est en cours d'élaboration. En effet, un projet à cette fin a été initié par les services de la Ministre Déléguée Chargée de la Famille et de la Condition Féminine avec la collaboration des départements ministériels concernés, le mouvement associatif national et certaines agences onusiennes, notamment le FNUAP, l'UNIFEM, l'OMS et l'UNICEF.

Par ailleurs, il est à relever que la résolution de l'OMS intégrant la violence à l'égard des femmes comme un problème de santé publique a été prise en compte par l'Algérie au niveau des structures du système national de santé.

L'exercice des droits politiques de la femme a été renforcé par le décret présidentiel du 19 avril 2004, ratifiant la Convention des Nations Unies sur les droits politiques de la Femme du 20 décembre 1952.

L'instauration en Algérie d'institutions démocratiques et les acquis réalisés par les femmes en matière d'éducation et de formation se traduisent par un intérêt de plus en plus vif à la vie politique nationale et une aspiration grandissante à participer à la compétition électorale et à l'exercice de fonctions de responsabilité politique ou à l'accès à des postes de hauts cadres de la Fonction Publique.

Une dynamique certaine a été engagée ces cinq dernières années dans les domaines de l'accès aux responsabilités politiques et aux fonctions supérieures de l'Etat, grâce à l'action des pouvoirs publics et des partis politiques.

Les candidates à l'Assemblée Populaire Nationale (Chambre basse du Parlement) ont été dix huit fois plus nombreuses en 2002 par rapport à 1997.

Le nombre de candidates aux élections locales de 2002 a triplé par rapport à 1997.

La nomination des femmes à des postes supérieurs est en constante augmentation.

Le principal frein aux progrès dans ce domaine réside dans les mêmes pesanteurs que celles que connaissent des pays développés et en développement et qui sont liées à des facteurs historiques, des contraintes domestiques et des résistances sociales.

Malgré la volonté manifestée au plus haut niveau de l'Etat de promouvoir, de manière pressante et continue, la participation de la femme dans tous les secteurs d'activité, des obstacles persistent. Aussi, et afin de réduire l'écart induit par des conduites anachroniques, le recours à des mesures persuasives/incitatives s'impose comme effort nécessaire en vue de surmonter ces obstacles.

L'on peut évoquer parmi les exemples de bonnes pratiques, la mise en place par le Ministre de l'Energie et des Mines, de l'Observatoire de l'Emploi Féminin, qui vise le suivi de l'intégration équitable de la dimension «genre».

Une étude nationale a été engagée par la Ministre Déléguée Chargée de la Famille et de la Condition Féminine pour affiner l'analyse des facteurs à l'origine de l'insuffisance de la participation des femmes à la vie publique et formuler des recommandations pour l'action.

Sur la base de recommandations formulées dans une version préliminaire de cette étude, le Ministère de l'Education a d'ores et déjà décidé de renforcer les établissements préscolaires, ce qui lèvera un des obstacles à la conciliation entre vie familiale et vie



professionnelle et politique.
Des partis politiques ont également ouvert
un débat en leur sein sur les voies et moyens

de renforcer l'adhésion des femmes et leur
accès aux responsabilités politiques.





Chapitre **2**

**MÉCANISMES DE CRÉATION
D'EMPLOIS EN ALGÉRIE POUR
CONSOLIDER LE DÉVELOPPEMENT
HUMAIN DURABLE**





DEUXIÈME CHAPITRE

MÉCANISMES DE CRÉATION D'EMPLOIS EN ALGÉRIE POUR CONSOLIDER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE



L'emploi constitue l'une des préoccupations centrales des pouvoirs publics et un critère fondamental d'évaluation de toute politique économique, notamment pour les raisons suivantes:

- la contribution du travail à la richesse de la nation ;
- le rôle de l'emploi dans la réduction de la pauvreté, la satisfaction des besoins fondamentaux, l'intégration sociale et l'épanouissement individuel ;
- l'adhésion collective des individus au développement d'une société, stable et paisible, dans le cadre d'institutions dont ils se sentent partie prenante.

Le premier chapitre a mis en relief que le handicap majeur à une amélioration sensible du développement humain viendrait de la composante revenu moyen par tête, là où l'Algérie semble avoir le moins bien progressé pendant les trente dernières années, et du poids de l'analphabétisme

L'ajustement structurel a introduit une accélération du processus de rupture avec la planification administrative et centralisée de l'économie. De douloureuses transformations dans le monde du travail en ont résulté.

En effet, il est admis que les programmes d'ajustement ont des effets récessifs à court terme. Mais ils constituent également une

condition nécessaire à la relance de l'activité économique. Il est démontré que plus vite le phénomène inflationniste est maîtrisé, plus vite la croissance économique peut être relancée. De plus, le degré de soutien de la population à la politique menée par l'Etat dépend bien souvent plus de la stabilité monétaire que d'une confiance intrinsèque dans les vertus de l'économie libérale.

Mais il n'est pas possible de maintenir durablement la stabilisation économique dans un environnement de stagnation. Aussi est-il nécessaire de déclencher et d'entretenir un niveau suffisamment élevé d'activité économique et d'emploi, si l'on veut que les résultats de la politique de stabilisation s'inscrivent dans la durée.

Depuis l'an 2000, l'Algérie s'efforce, dans un contexte financier exceptionnellement favorable, de consolider les acquis des premières réformes structurelles de son économie réalisées au milieu des années 1990. Elle veut créer les conditions nécessaires à la transformation des gains de productivité économique en gains de productivité physique, favoriser une dynamique de croissance hors hydrocarbures.

C'est ainsi qu'elle entend résoudre la question du chômage et améliorer durablement les conditions de vie des populations. Pourtant, le retour à la stabilité ne semble pas encore profiter aux programmes de réformes; celles-ci devraient permettre un plus grand essor du secteur privé, créateur

essentiel de richesses et d'emplois.

Le présent chapitre comprend trois sections:

- Evolution de l'emploi et du chômage
- Les mécanismes de soutien à l'emploi et leur efficacité.
- Les perspectives.

Section I - EVOLUTION DE L'EMPLOI ET DU CHÔMAGE

1 La pression démographique sur l'emploi et le chômage

a) sur l'emploi

Le ralentissement de la croissance démographique au cours de ces dernières années ne saurait en réduire l'impact sur l'offre de main d'œuvre. En effet, le taux de croissance de la population active reste marqué par les importantes cohortes nées dans les années 70 et 80. La proportion de la population en âge actif a augmenté au cours de ces trois dernières décennies, passant de 48% en 1977 à 52% en 1987 et a atteint 59 % en 1998 .

Les projections de population effectuées par l'ONS, montrent que cette pression sur l'offre de main d'œuvre sera perceptible jusqu'en 2030, avec un rythme ascendant jusqu'en 2010.

En effet, en 2000, la population active âgée entre 16 à 59 ans représentait 56,76% de la population totale. En 2030 cette proportion atteindra 61,36% selon l'hypothèse probable.

C'est dire que la question de l'emploi sera cruciale pendant de nombreuses décennies pour les générations futures. C'est ce

qui apparaît déjà au sein de l'opinion de la jeunesse, chez qui cette question occupe une place primordiale pour près de 97% des garçons et plus de 93% des filles, selon l'enquête Algérienne sur la Santé de la Famille de 2004.

La croissance économique est la condition nécessaire au développement de l'emploi, mais les performances enregistrées au cours de ces dernières années ont montré qu'elle ne pouvait à elle seule résoudre les problèmes du chômage, ce qui a converti le rôle échu aux programmes spéciaux de soutien à l'emploi en véritable politique de l'emploi. Ces programmes à eux seuls avec plus de 300 000 emplois par an ont absorbé la demande additionnelle et érodé le stock de chômeurs.

La période 2001-2005 s'est caractérisée par un changement significatif de tendance, en effet :

- la population occupée passe de 5,7 millions en 1997 à 6,2 millions en 2001 et atteint plus de 8 millions en 2005
- le rythme de création d'emplois s'est amélioré : il passe de 2,2 % en moyenne annuelle sur 1997-2001, à 6,6% pour la période 2001-2005, correspondant à la création de 1,8 million d'emplois.

TABLEAU 17

EVOLUTION DE L'EMPLOI ET DU CHÔMAGE AU NIVEAU GLOBAL

	Population occupée, en chômage et active (en milliers)			Variations 1997-2001			Variations 2001-2005		
	1997	2001	2005	Absolue (en milliers)		Relative par an (%)	Absolue (en milliers)		Relative par an (%)
				Période	Par an		Période	Par an	
Population occupée	5708	6229	8044	521	130	2,2	1815	454	6,6
population en chômage	2049	2339	1449	290	73	3,4	-891	-223	-11,3
Population active	7757	8568	9493	811	203	2,5	924	231	2,6

Sources : Enquêtes ONS « Emploi Revenus » 1997, 2001 et « Activité, emploi et chômage » 2005.

Cette performance a permis non seulement de satisfaire toute la demande nouvelle de travail, estimée à 925 000 personnes sur la période, mais encore de réduire sensiblement le stock de chômeurs de près de 900 000 personnes et le taux de chômage de 12 points de pourcentage. Ce dernier est passé de 27,3% en 2001 à 15,3% en 2005 ;

Elle a également permis d'améliorer le taux d'occupation qui passe de 20,2% en 2001 à 24,7% en 2005. Ce taux qui mesure la part des occupés dans la population totale, montre que le nombre de personnes à charge par personne occupée a baissé passant d'un occupé pour 5 personnes en 2001 à un occupé pour 4 personnes en 2005.

TABLEAU 13 TAUX D'OCCUPATION ET D'EMPLOI (%)

Taux d'occupation	2001	2005	Gain 2001-2005 (points de %)
Ensemble	20,2	24,7	4,5
Féminin	5,7	7,3	1,6
Masculin	35,0	41,8	6,8
Taux d'emploi	2001	2005	Gain 2001-2005 (points de %)
Ensemble	31,2	34,8	3,6
Féminin	8,9	10,2	1,3
Masculin	53,3	58,9	5,6

Sources : Enquêtes ONS -op.cit.

● le taux d'emploi, qui mesure la proportion de la population occupée par rapport à la population en âge de travailler, et qui indique également la capacité de l'économie à absorber l'offre de main d'œuvre s'est amélioré, il est passé de 31,2% en 2001 à 34,8% en 2005 soit un gain de 3,6 points de pourcentage entre les deux dates. Néanmoins, il reste inférieur à celui de la Tunisie et du

Maroc qui sont respectivement de 40,7% et de 46,4%.

b) sur les caractéristiques du chômage

La tendance au recul du chômage observée au cours de ces cinq dernières années laisse néanmoins prégnante le poids des structures démographiques. Ces structures confèrent au chômage des caractéristiques qui conjuguées à celles de l'emploi et au nouvel environnement socio-économique, sont bien plus préoccupantes que son niveau global :

En effet, en Algérie, le taux de chômage des jeunes (- de 25ans) est supérieur à 30%, soit le double de la moyenne nationale, et en écart avec celui des personnes adultes âgées de plus de 40ans qui présentent un taux inférieur à 5%. D'autre part, il baisse moins vite. Entre 2004 et 2005 c'est chez les moins de 20ans que le chômage a le moins diminué (1,06 en point de %).

A titre comparatif, dans les pays de l'UE la sonnette d'alarme avait été tirée pour un taux de chômage de 10% chez les jeunes.

TABLEAU 14 EVOLUTION EN POURCENTAGE DU TAUX DE CHÔMAGE SELON LES TRANCHES D'ÂGE

	2004	2005	Variation en points 2004-2005
- 20 ans	35,36	34,30	1,06
20-24ans	31,02	29,90	1,12
25-29 ans	26,61	22,70	3,91
30-34 ans	15,13	12,70	2,43
35-39 ans	9,00	7,40	1,6
40 -44ans	6,21	4,30	1,91
45-49 ans	5,57	4,10	1,47
50-54 ans	4,19	3,10	1,09
55-60 ans	3,50	2,30	1,2
TOTAL	17,65	15,30	2,35

Source : ONS - Enquête Emploi auprès des ménages.

Par ailleurs, cette pression est plus accentuée dans la population féminine chez qui le taux de chômage atteint 42,2% dans la tranche 20-24 ans, expression à la fois d'une levée de plus en plus significative des obstacles sociaux à l'accès à l'emploi.

2 L'impact du système éducatif sur l'emploi et le chômage

a) sur les caractéristiques de l'emploi

La qualification des ressources humaines s'impose aujourd'hui comme un facteur déterminant pour la préservation et le développement des entreprises. Elle intègre également la liste des avantages comparatifs qui déterminent le flux des IDE.

Aujourd'hui, la situation dans ce domaine est paradoxale : au moment où des milliers d'universitaires sont au chômage, les entreprises rencontrent des difficultés à trouver des travailleurs qualifiés sur le marché.

Le déficit en main d'œuvre qualifiée et en organisation du travail justifie aujourd'hui le recours à la main d'œuvre étrangère et apparaît comme une nécessité pour l'acquisition d'un savoir faire et pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Cette situation met en évidence les questions liées aux réformes du système éducatif dans son ensemble et celles de la recherche d'une meilleure adéquation formation emploi.

La répartition de la population occupée selon le niveau d'instruction montre que plus de 12% parmi elle est sans instruction, à l'autre extrémité près de 11% a un niveau supérieur. La population au chômage relève d'un meilleur profil en matière de niveau d'instruction : 2,3% seulement des chômeurs sont sans instruction, mais 12% ont niveau supérieur. Cette caractéristique est sans doute un élément favorable dans la perspective de la prise en charge de leur employabilité.

TABLEAU 15

POPULATION OCCUPÉE ET EN CHÔMAGE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Niveau d'instruction	Occupés en %	Chômeurs en %
Sans	12,5	2,3
Alphabétisé/primaire/moyen	55,2	60,4
Secondaire	21,6	25,3
Supérieur	10,7	12,0
Ensemble	100	100

Sources : Enquêtes ONS. op. cit.

Le niveau d'instruction est également favorable voire déterminant dans le développement de l'emploi féminin. En effet, il a contribué à atténuer les pesanteurs sociologiques et culturelles qui régnaient sur leur accès à l'emploi.

Il faut noter que près de 26% des femmes occupées à un niveau d'instruction universitaire contre seulement 8% pour les hommes, confirmant ainsi pour la femme l'étroite corrélation entre le niveau d'instruction et l'occupation d'un emploi. Cette corrélation se vérifie par la structure des activités des femmes : près de 55% des femmes occupées exercent principalement dans le secteur public et le secteur de la santé et de l'éducation absorbent à eux seuls 80% de ces effectifs.

b) sur les caractéristiques du chômage

Le rendement du système éducatif figure parmi les facteurs qui influencent les tensions sur l'emploi. Avec plus de 500 000 déperditions scolaires par an le système éducatif alimente prématurément le marché du travail. C'est chez les moins de 20 ans que le taux de chômage (34,3%) est le plus élevé, il est encore plus élevé chez les

garçons (34,7%) plus touchés par le phénomène de déscolarisation.

Les faibles performances du système éducatif agissent sur l'âge d'entrée dans la vie active de la population : Près de la moitié des occupés ont commencé à travailler avant 20 ans.

Les études supérieures ne semblent plus constituer une protection contre le chômage. Les données de l'ONS, montrent en effet que le taux de chômage augmente avec le niveau d'instruction, il est de 3,2% pour les sans instruction et près de 17% pour les chômeurs de niveau supérieur.

3 La répartition de l'emploi

a) selon la branche d'activité

Au cours de la période 2001-2005, la création d'emploi qui a augmenté de 6,6% est principalement liée au développement du secteur des services pour 49,3%, du BTPH pour 31%. Ces deux secteurs ont enregistré, au cours de cette période, une

croissance moyenne annuelle respective de 7,2% et de 5,8%.

Pour ce qui concerne l'emploi agricole la faible contribution du secteur (3,7%) est à lier au caractère cyclique qui caractérise cette branche d'activité : avec moins de 2%, la croissance a été très faible en 2005.

La participation du secteur de l'industrie à la création d'emploi est de 11% au cours de la période 2001-2005 : Malgré une légère amélioration en termes absolus, cette proportion traduit un recul de la part des personnes occupées dans l'industrie qui représentait au début des années 1990 près de 15% :

De plus, on observe une baisse dans le rythme de création d'emplois entre la période de 1997-2001 et 2001-2005. Le taux d'accroissement moyen annuel est effectif passé de 10,1% à 5,3 %, une baisse en relation avec la détérioration de l'emploi dans le secteur public.

Le secteur des services, quant à lui absorbe près de 55% de la population occupée, ce qui met en évidence la tertiarisation de l'emploi au détriment de l'emploi productif.

b) selon le secteur juridique

La forte expansion de l'emploi entre 2001 et 2005 est totalement générée par le secteur privé avec près de 2,5 millions d'emplois (dont 2,1 millions hors agriculture), correspondant à un rythme d'évolution de près de 18% par an.

Ce secteur occupe en 2005, plus de cinq millions de personnes,

TABLEAU 16

VARIATION DE LA POPULATION OCCUPÉE SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

	Population occupée (en milliers)			Variations moyennes par an (en %)		Variations moyennes par an (en %)		Contribution 2001-2005 (%)
	1997	2001	2005	1997-2001	2001-2005	1997-2001	2001-2005	
Agriculture	884	1312	1381	10,4	1,3	428	68	3,7
Industrie	584	861	1059	10,2	5,3	277	198	10,9
BTP	588	650	1212	2,5	16,9	62	562	31,0
Services¹	2334	1950	2844	-4,4	9,9	-384	894	49,3
Administration	1318	1456	1549	2,5	1,6	138	93	5,1

Sources : Enquêtes ONS, op. cit

¹ L'emploi dans les services est obtenu en soustrayant l'effectif de l'Administration donné par la DGFP de l'emploi estimé par l'ONS au poste intitulé « Commerces et services ».

soit 63% de la population occupée. Néanmoins cette performance dans la création d'emplois doit être pondérée par toute la problématique de l'informel.

En effet, les travailleurs salariés déclarés à la sécurité sociale au nombre de 741000 ne représentent que 15% environ de la population occupée par ce secteur et seulement 12% des cotisants. La contribution à l'emploi et à la résorption du chômage du secteur privé ne trouve pas son équivalent dans la participation de ce dernier aux cotisations sociales. Sa part ne représente que 10% environ, ce qui traduit le faible degré d'observance de la législation du travail par ce secteur.

Les activités informelles pèsent d'un grand poids dans l'économie. Il faut rappeler que 4 millions de personnes (soit 49% de la population occupée) ne sont pas affiliées à la sécurité sociale. C'est principalement dans les secteurs dans lesquels l'activité saisonnière est importante que cette proportion est la plus élevée, à savoir le BTP (avec plus de 81%) et l'agriculture avec près de 87%.

En termes de contribution à l'emploi informel, le secteur des services se présente comme le premier pourvoyeur (33% des emplois informels y sont localisés), suivi de l'agriculture (30,3%) et du BTP (25%). L'industrie y contribue pour moins de 12%.

Le secteur public quant à

TABLEAU 17

RÉPARTITION DES OCCUPÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (BAE) SELON L'AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE

BAE	Affiliés en milliers	Oui en %	Non affiliés en milliers	Non en %	Contribution à l'informel (%)
Agriculture	180	4,4	1200	86,9	30,3
Industrie	596	14,6	463	43,7	11,7
BTP	225	5,5	987	81,4	25,0
Services	1541	15,4	1303	45,8	33,0
Administration	1549	100	0	0,0	0
TOTAL	4092	100	3953	4,1	100

Sources : Enquêtes ONS, op. cit

lui occupe en 2005 près de trois millions de personnes soit 37% de la population occupée. Ce secteur continue d'enregistrer des pertes d'emplois dans toutes les branches d'activité à l'exclusion du secteur de l'administration dont les effectifs se sont accrus de 93 000 personnes. Entre 2001 et 2005, les personnes occupées dans le secteur public sont passés 3,6 millions à près de 3 millions soit une perte de près de 600 000 emplois répartis principalement entre les trois secteurs de l'agriculture (241000), de l'industrie (233 000) et du BTP (230 000).

TABLEAU 18

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET SECTEUR JURIDIQUE

BAE	2001			2005			Variations 2001/2005			Contribution Privée %
	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	
Agriculture	1312	269	1043	1381	28	1353	69	-241	310	12,7
Industrie	861	628	233	1059	395	664	198	-233	431	17,6
BTP	650	317	333	1212	87	1125	562	-230	792	32,4
Services	1950	920	1029	2844	905	1939	895	-15	910	37,2
Administration	1456	1456	0	1549	1549	0	93	93	0	0,0
TOTAL	6229	3590	2638	8045	2964	5081	1816	-626	2443	100,0

Sources : Enquêtes ONS

Le déclin de la création d'emplois dans le secteur industriel public, est attribué à trois raisons essentielles :

- Le ralentissement de l'investissement industriel public à partir de 1985 ;
- Les compressions d'effectifs (licenciements pour raisons économiques et départs en retraite anticipée) effectués depuis 1995;
- L'incapacité de entreprises publiques en général à opérer les adaptations indispensables de l'outil de production, des qualifications et du management.

Le secteur industriel public connaît, dans l'ensemble, une dégradation progressive de ses performances reflétée par le taux moyen d'utilisation des capacités qui passe de 70% en 1984 à 40% en 2000.

Il ne semble pas apte aujourd'hui à apporter une contribution décisive à la résorption du chômage dans la mesure où ses entreprises se trouvent en position de redressement problématique et dans l'attente de leur privatisation¹;

c) la localisation de l'emploi

Près de 60% de la population occupée réside en zone urbaine, une prédominance liée à la structure de la population dans laquelle la population urbaine représente 60%. Néanmoins, l'évolution de l'emploi en zone urbaine avec un taux de 7,7% est plus

rapide qu'en zone rurale (5,1%).

Il faut rappeler que le taux de chômage est légèrement plus élevé en zone rurale (16%) qu'en zone urbaine (14,8%) en 2005 alors qu'il était sensiblement égal durant les années précédentes (2003 et 2004).

Les inégalités de chances pour l'accès au savoir, aux services de santé et à des emplois décents entre le monde rural et urbain avaient été mises en relief dès 1995 par les études sur les niveaux de vie.

Initiés en 2000, le PNDA puis le PNDAR répondent à un souci de réhabiliter l'agriculture et l'exploitation agricole et de l'intégrer d'une manière active dans un processus de développement durable qui permet, déjà la création de plus d'un million d'emplois.

Au cours de l'année 2004, l'élaboration d'une Stratégie de Développement Rural consacre le nouveau regard qui est porté par les autorités publiques sur un espace souvent marginalisé malgré les différentes politiques agricoles et rurales mises en œuvre depuis l'indépendance.

En effet, cette stratégie innove par « son approche de proximité accompagnée d'une démarche participative et ascendante », offrant ainsi « un cadre et des modalités pour la revitalisation des espaces ruraux » ; une vision intégrée qui se substitue aux approches sectorielles qui prévalaient jusque là et en adéquation avec le principe du développement humain durable.

TABLEAU 19

RÉPARTITION DES OCCUPÉS SELON LE SEXE ET LA ZONE (URBAIN - RURAL)

(en milliers)

	2001			2005			Variation par an 2001-2005 (%)		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	2934	2411	5345	3972	2898	6870	7,9	4,7	6,5
Féminin	656	628	884	854	320	1174	6,8	8,9	7,4
Total	3590	2639	6229	4826	3218	8044	7,7	5,1	6,6

Sources : Enquêtes ONS. op. cit.

¹ Cf. étude BIT, op. cit. Cette donnée globale ne doit cependant pas occulter les résultats positifs de certaines branches comme l'agroalimentaire, les matériaux de construction

4 L'évolution du statut de l'emploi

L'Algérie n'échappe pas à la tendance qui s'affirme au niveau mondial à savoir le déficit d'emploi mais aussi celui du travail décent.

La notion de « décent » ainsi que sa perception varie d'une société à une autre. En Algérie elle est liée au niveau du revenu engendré par le travail, mais elle est également élargie à la sécurité de l'emploi et à son degré d'adéquation avec les formations et les qualifications acquises.

La tendance générale de l'évolution de l'emploi, est marquée par l'expansion de l'emploi non permanent, révélatrice d'une plus grande précarisation de l'emploi,

TABLEAU 20

EMPLOI ET SITUATION DANS LA PROFESSION

Rubriques	Population occupée (en milliers)		Structure (%)		Variations		Contribution (%)
	2001	2005	2001	2005	Absolue (en milliers)	Relative par an (%)	
Population occupée du moment dont :	6229	8044	100,0	100,0	1815	6,6	100,0
Employeurs Indépendants	1826	2183	29,3	27,1	357	4,6	19,7
Salariés Permanents	2571	3076	41,3	38,2	505	4,6	27,8
Salariés Non Permanents + Apprentis	1306	2203	21,0	27,4	897	14,0	49,4
Aides Familiaux	526	582	8,4	7,2	56	2,6	3,1
Part des salariés non permanents dans l'emploi salarié	33,7%	41,7%					

Sources : Enquêtes ONS, op. cit.

En effet, les salariés non permanents représentent plus de 49% de la création d'emploi au cours de la période 2001-2005 contre 28% pour les salariés permanents. Les emplois salariés non permanents se sont accrus de 14% contre 4,6% pour les salariés permanents.

Bien que ces derniers, avec une proportion de 58% en 2005, restent dominants dans la structure de la population des salariés, cette tendance, conjuguée à l'absence de protection sociale est à l'origine d'un sentiment général d'insécurité croissante en matière d'emploi.

Par ailleurs, la durée moyenne du chômage qui constitue un indicateur de développement humain pour les pays développés est supérieure à deux ans et demi en Algérie, expression sur le plan individuel d'un enlèvement dans le chômage bien plus qu'une flexibilité dans l'emploi.

5 L'emploi féminin

Les femmes ont transformé le marché du travail partout dans le monde. Dans beaucoup de pays, l'évolution de l'emploi est surtout déterminée par l'augmentation de leur taux d'activité. La transformation structurelle des économies, l'évolution démographique, l'essor du secteur informel et les aménagements du temps de travail ont modifié leurs conditions de vie et de travail.

Ces facteurs ont aussi changé la distribution des rôles entre hommes et femmes sur le marché du travail. Certaines femmes bénéficient désormais de plus de possibilités et d'une plus grande autonomie économique. Mais elles ont été victimes du changement, beaucoup plus que les hommes.

En Algérie, les femmes se présentent de plus en plus sur le marché du travail brisant ainsi les pesanteurs sociologiques qui ont caractérisé leur comportement vis-à-vis de l'activité dans le passé.

Cette arrivée massive des femmes sur le

marché du travail durant la dernière décennie peut s'expliquer principalement par :

- la baisse du pouvoir d'achat. Il est patent que pour l'économie du ménage, le travail féminin est une réponse à la baisse du salaire réel de l'homme;
- la dynamique du secteur informel, drainant davantage de femmes sur le marché du travail et permettant au travail à domicile d'augmenter sensiblement ;
- l'élévation du niveau d'éducation qui a œuvré au recul de l'âge du mariage et pesé dans la modification de la valeur attachée au travail chez les jeunes filles dont l'insertion dans le monde du travail semble moins difficile que pour les femmes mariées.

Selon le BIT, même si l'emploi féminin reste mal cerné en Algérie, des travaux universitaires ont pu montrer l'existence d'une corrélation directe entre le niveau d'instruction des femmes et leur maintien en activité¹.

a) Les caractéristiques de l'emploi féminin en 2005

En 2005, La population active féminine du moment s'élève à 1,42 million de personnes soit un accroissement moyen annuel de 2,5% depuis 2001. Selon le CENEAP, à l'horizon 2020 : la population active augmentera de 3% avec un taux de 2,5% pour les hommes et de 4,95% pour les femmes. La

TABLEAU 21 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ FÉMININE

Rubriques	2001	2005	Variation 2001-2005 par an (en %)
Occupées	884	1174	7,4
En chômage	405	249	-11,5
Femmes actives	1289	1423	2,5

Sources : Enquêtes ONS, op...cit

pression des femmes sur le marché du travail sera ainsi deux fois plus élevée que celle des hommes.

Les données de l'emploi selon le genre montrent que l'emploi féminin reste relativement faible. En 2005, le nombre de femmes occupées ne représente en effet que 15% environ de la population occupée. On assiste néanmoins à une progression relativement importante, certainement ralentie par les contraintes liées beaucoup plus au rétrécissement du marché du travail qu'aux aspects sociaux culturels.

La population occupée féminine s'est accrue de 7,4% au cours de la période 2001-2005, passant de 884000 à près de 1,2 million. Cet accroissement est supérieur à celui des hommes qui est de 6,5%.

Il traduit d'importantes avancées socioculturelles sur la perception du travail féminin par la société.

Les caractéristiques de l'emploi féminin en 2005 se présentent comme suit :

- Sur les 1,2 millions de femme occupées, 73 % sont en zone urbaine et 27 en zone rurale, traduisant ainsi des opportunités d'emploi plus élevées dans les villes que dans les campagnes. Néanmoins, l'on constate que dans le milieu rural des progrès sensibles sont enregistrés dans l'accès à l'emploi pour les femmes, entre 2001 et 2005 le taux d'accroissement moyen annuel de l'emploi est de 8,9%, soit le taux le plus élevé par rapport aussi bien à celui de la zone urbaine, et qu'à ceux enregistrés chez les hommes dans chacune des zones comme l'indique le tableau ci-après.
- Les femmes occupent principalement des emplois permanents (51% contre 38,2% chez les hommes).
- Les femmes exercent bien plus dans le secteur public (54,8%) que privé.

Les femmes se présentent de plus en plus sur le marché du travail, brisant ainsi les pesanteurs sociologiques qui ont caractérisé leur comportement d'activité dans le passé.

¹ Cf., N. HAMMOUDA, « Comportements d'activités et conditions de vie des ménages algériens », Thèse de Doctorat, Université de Paris X, 1998, citée par l'étude BIT, op. cit. Cependant, l'expérience de certains pays arabes, par exemple, montre qu'on ne saurait établir un lien de causalité entre éducation, diplôme et emploi, surtout en ce qui concerne les femmes. Les pays arabes qui connaissent le plus fort taux d'effectifs à l'université sont les pays du Golfe, 85% à Qatar, 80% à Bahreïn, 90% au Koweït. Ce sont des chiffres très élevés. Pourtant, le taux d'activité féminine y est absolument minime. Cf. Mme HAMZA, « Symposium international sur le capital humain... », op. cit. p.83.

TABLEAU 22 OCCUPATION DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LE SECTEUR JURIDIQUE

	Femmes			Hommes		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Effectifs (milliers)	643	531	1174	2321	4594	6870
%	54.8	45.2	100	33.8	66.2	100

Sources : Enquêtes ONS, op. cit

Selon les données de l'ONS, les effectifs féminins dans la fonction publique ont connu un accroissement de 17% par rapport à 1995. Le secteur de la santé et celui de l'éducation absorbent à eux seuls près de 80% de ces effectifs.

La proportion des occupés ayant un niveau supérieur est plus élevée chez les femmes (25,7%) que chez les hommes (8,1%). Il en est de même pour le niveau secondaire bien que l'écart soit moindre (29,6% pour les femmes et 20,2% pour les hommes) confirmant ainsi l'impact du niveau d'instruction sur la réduction des entraves sociales et culturelles pour l'accès à l'emploi. En revanche il faut noter que malgré

TABLEAU 23 EMPLOI SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE SEXE (%)

	Sans instruction	Primaire/alphabétisé	Moyen	Secondaire	Supérieur	Total
Ensemble	12,5	24,2	31,0	21,6	10,7	100,0
Féminin	14,3	11,8	18,7	29,6	25,7	100,0
Masculin	12,2	26,3	33,1	20,2	8,1	100,0

Enquêtes ONS, op. cit.

ces progrès, seulement 30% des femmes en âge de travailler ayant un niveau supérieur occupent un emploi.

Les femmes ne représentent que 11,3% de l'emploi informel. Les femmes investissent bien plus les emplois structurés qui sont plus aisément déclarés à la sécurité sociale. En effet, l'emploi informel qui reste malgré tout élevé dans tous les cas est plus bas chez les femmes (38%) que chez les hommes (51%).

b) Les caractéristique du chômage féminin

En 2005, la population en chômage est majoritairement masculine (à près de 83%). Le nombre de femmes au chômage n'est en effet que de 249 000, soit 17 % du total des chômeurs.

Les caractéristiques principales du chômage féminin se présentent comme suit en 2005 :

- Le taux de chômage féminin qui est de 17,5% est supérieur à celui des hommes,
- Il a baissé plus rapidement entre 2001 et 2005, en effet le chômage féminin a diminué

TABLEAU 24 LE TAUX DE CHÔMAGE SELON LE SEXE EN 2005

Taux	2001	2005	Variation 2005/2001 en points de %
Taux Chômage	27,3	15,3	-12,0
Féminin	31,4	17,5	-13,9
Masculin	26,6	14,9	-11,7

Sources : Enquêtes ONS, op. cit

de 13,9%, contre 12% pour les hommes,

- Dans la tranche de 20-24 ans, il a atteint 42 % pour les femmes contre 27,9% pour les hommes.

Cet écart traduit une évolution des mentalités à l'égard du travail des femmes bien plus qu'une discrimination dans le recrutement des femmes. Ceci est confirmé par la durée de recherche d'un emploi qui est inférieure chez les femmes par rapport aux hommes.

Le chômage féminin est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural, un écart qui peut s'expliquer par le fait qu'en milieu rural les femmes vont moins à la recherche d'un travail au regard des pesanteurs sociales plus lourdes.

TABLEAU 25

	LE CHÔMAGE SELON LE SEXE ET LE MILIEU (%)					
	2005			2001		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Chômage Urbain	54,7	71,6	57,6	58,3	81,0	62,2
Chômage Rural	45,3	28,4	42,4	41,7	19,0	37,8
Total Chômage	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part dans le chômage total	82,7	17,3	100	82,7	17,3	100,0

Sources : Enquêtes ONS, op. cit.

Section II - LES MÉCANISMES DE SOUTIEN À L'EMPLOI ET LEUR EFFICACITÉ

Ainsi qu'il a été souligné supra, les programmes d'ajustement ont des effets récessifs à court terme, notamment sur le niveau de l'emploi; mais ils constituent également une condition nécessaire à la relance de l'activité économique.

Celle-ci s'accompagne généralement de la création d'emplois par le fait que l'augmentation de la production suppose en principe une augmentation parallèle du facteur de production fondamental que constitue la main d'œuvre¹.

Or, selon l'approche néo-libérale, le passage à la croissance peut s'effectuer automatiquement, sans ingérence de l'Etat, grâce à l'assainissement de la structure économique par disparition rapide et massive des opérateurs inefficaces. Les actifs ainsi libérés trouveraient, en s'appuyant sur les mécanismes du marché, une allocation plus efficace qu'avant, ce qui devrait porter l'économie sur la voie de la croissance.

Dans cette approche, la stratégie à adopter consiste essentiellement à transférer la responsabilité de la régulation de l'Etat au marché par la mise en œuvre de différentes politiques : privatisation, libéralisation du marché du travail, etc.

Dans ce cadre, la politique macroéconomique a pour rôle essentiel de combattre l'inflation et non de stimuler la croissance. L'emploi est considéré comme un dérivé secondaire de ces politiques et les marchés du travail ont pour unique fonction d'assurer un ajustement sans heurts aux variations de la demande.

Pourtant les résultats d'une telle politique n'ont pas toujours été concluants. D'ailleurs, à la lumière des expériences, il importe de noter en ce domaine un certain changement théorique et une approche quelque peu différente, teintée de pragmatisme, de la part des Organisations économiques et financières internationales.

¹ Cf. Etude BIT, op. cit. « Il reste que le rapport entre le taux de croissance de la production et de l'emploi obéit à de nombreuses considérations qui en donnent un résultat variant selon la structure de l'économie concernée, (dimension des capacités de production, degré d'intégration, degré d'ouverture sur l'extérieur...), la politique économique mise en œuvre (nature de l'investissement - capital ou labor intensive -, part des exportations, politique salariale et fiscale...) et la conjoncture économique internationale de la période en question (augmentation ou baisse du taux de croissance selon les cycles d'évolution de l'économie mondiale...). De ce fait on ne connaît pas de rapport constant et unique entre le taux de croissance de l'économie et le taux de création de l'emploi ».

Il s'est en effet avéré que l'Etat ne devrait pas tant se désengager de l'économie que reconsidérer ses modalités d'intervention car, comme le souligne Robert Solow, prix Nobel d'économie, si le système concurrentiel est plus crédible, le marché ne peut pas tout faire. Il ne peut pas, par exemple, assurer seul à long terme un niveau élevé d'emploi, ni supprimer les inégalités.

ENCADRÉ 5 L'ÉTAT ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Lorsque la Banque Mondiale traite de « l'Etat dans un monde en mutation », elle ne manque pas de mettre en relief le rôle important de l'Etat

dans le « miracle » économique en Asie de l'Est. Son ancien Président, J. P. Wolfensohn, a souligné que si le développement « par » l'Etat a échoué, il en est de même du développement « sans » l'Etat, comme le montrent les souffrances endurées par les populations de tant de pays où la puissance publique a été anéantie. « Repenser » le développement, dès lors, exige que l'Etat aussi soit, non pas nié mais repensé¹.

J. E. Stiglitz, prix Nobel d'économie, écrit à ce propos : « en tant que président du Council of Economic Advisers sous Clinton, je me suis efforcé, par exemple, d'élaborer une politique et une philosophie économiques qui envisageaient l'Etat et les marchés dans un rapport de complémentarité, de partenariat, et qui admettaient que si les marchés sont au centre de l'économie, l'Etat aussi a un rôle à jouer, limité mais important. »²

Quoi qu'il en soit, c'est essentiellement grâce à l'intervention de l'Etat que l'Algérie connaît à partir de 2002 notamment, une rupture réelle avec le cycle de la récession.

Cette rupture réside dans l'option prise

de relance économique par la demande, sous l'impulsion apportée par le budget de l'Etat, à travers particulièrement l'expansion des dépenses d'équipement.

Les interventions directes de l'Etat dans la lutte contre le chômage des jeunes remontent au début de la décennie 90 se sont également multipliées et /ou consolidées dans leurs formes, catégorielles sectorielles, régionales.

En 2005, elles se sont étendues à :

- des mesures incitatives en faveur de l'emploi à travers :
- la création du Fond de Soutien à l'investissement pour l'Emploi :
- l'allègement fiscal pour les personnes éligibles à certains dispositifs d'emplois,
- des mesures pour la bonification des taux d'intérêt en faveur des PME.
- à la régulation du marché du travail, à travers la réhabilitation des fonctions d'intermédiation des services publics dont le champ d'intervention reste encore limité (25% du marché du travail).
- l'ouverture du marché du travail aux agences privées de placement.

Les dispositifs d'emploi quant à eux constituent d'une manière générale une alternative au chômage des jeunes en particulier et font l'objet de révision régulière en faveur d'un champ d'intervention de plus en plus large. Durant la période 2000-2005, l'Etat a affecté près de 110 milliards de DA aux programmes de lutte contre le chômage. Les programmes d'emplois d'attente ont absorbé 73% de ce montant.

1 Les organismes et institutions

Depuis 1990, les dispositifs intervenant sur le marché du travail se sont multipliés,

¹ H. Bartoli, op.cit.p.77. L'auteur rappelle également qu'Y. Berthelot, ancien Secrétaire Exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe, s'est élevé contre la « peur de l'Etat » et la croyance que les privatisations et les dérèglementations suffisent à engendrer les bonnes institutions, car, dit-il, « il n'y a pas de fonctionnement de l'économie sans un Etat fort avec des lois et des règles qu'il est capable de faire appliquer ».

² Joseph. E. Stiglitz, « La grande désillusion », Fayard, Paris, 2002.

s'affinant et investissant des domaines de plus en plus larges et dépendant d'organismes de plus en plus nombreux :

- l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) chargée de la régulation du marché du travail sous tutelle du ministère du travail et de la sécurité sociale.
- L'ANSEJ : créée en 1996 avec pour missions
 - soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs,
 - gérer les dotations du FNSEJ, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêt,
 - notifier aux jeunes promoteurs dont les projets sont éligibles aux crédits des banques et établissements financiers, les différentes aides du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes qu'ils ont obtenus,
 - assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs ,
 - encourager toute autre forme de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes, à travers notamment des programmes de formation - emploi et de pré embauche.
- l'ADS, créée en 1996 avec pour mission:
 - de promouvoir les actions en faveur des populations démunies et du développement communautaire
 - de sélectionner tout projet de travaux ou de service public initié dans le but de promouvoir l'emploi.
- la CNAC créée en 1994 : et qui gère les Centre de Recherche de l'Emploi, les Centre d'Aide aux Travailleurs Indépendants)- Formation reconversion- formation à distance- Alphabétisation- aide aux entreprises en difficultés.
- La CNAC depuis 2004 participe au financement de la création d'activités de biens et de services par les chômeurs promoteurs âgés de trente cinq à cinquante ans.
- l'ANGEM qui a pour mission principale l'accompagnement, le soutien et le suivi des micro-crédits. Ces derniers concernent toute personne âgée de 18 ans et plus, sans revenu ou disposant de revenus instables et irréguliers. L'apport personnel varie entre 3 et 5% en fonction de la qualification du

bénéficiaire et de la localisation du projet.

- L'Observatoire National de l'Emploi et de la Lutte contre la Pauvreté créée en 2005, est un mécanisme de veille, dans lequel sont représentés tous les partenaires sociaux ainsi que le mouvement associatif.

2 Les dispositifs d'emplois d'attente et de création d'activité.

Ces dispositifs sont orientés vers des programmes de création d'emplois dans des zones défavorisées, enclavées, au taux de chômage élevé, aux potentialités économiques réduites, à l'accessibilité aux services sociaux de base faible et pour des populations particulières, jeunes et pauvres. Ces dispositifs comportent les dispositifs d'emplois d'attente et les dispositifs de création d'activités.

1- Les dispositifs d'emplois d'attente

Les dispositifs d'emplois d'attente sont les suivants :

a) Les travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUPHIMO)

Il s'agit d'un programme conçu avec l'assistance de la Banque Mondiale et venant en appui au filet social ; il a été initié en 1997 sous forme d'expérience pilote. Sa mise en oeuvre et sa gestion sont confiées à l'Agence de Développement Social (ADS).

Il porte sur la réalisation de projets de petite dimension dans les domaines des routes, de l'assainissement viabilisation, de l'agriculture, des forêts et de la petite hydraulique. La caractéristique principale de ce programme réside dans l'objectif d'utilisation prioritaire de techniques consommatrices de main-d'œuvre ; c'est pour cela que les entreprises de réalisation des projets, choisies après appel d'offres, sont tenues d'incorporer dans leurs coûts au moins 60% de frais de personnels, avec des rémunérations proches du Salaire National Minimum Garanti (SNMG).

b) Les contrats de pré-emploi (CPE)

C'est un programme destiné à favoriser l'insertion professionnelle de jeunes primo-demandeurs diplômés de l'université. Le dispositif, mis en place en 1998, prend en charge, pendant une année pouvant être prorogée de six mois au maximum, la rémunération de diplômés recrutés par des employeurs publics ou privés. Cette rémunération est fixée à 8 000 DA par mois pour les cadres (80% du SNMG) et à 6000 DA pour les techniciens supérieurs. La permanence à l'issue de la période en charge est encouragée.

Depuis 2004, le dispositif a pris une dimension importante dans le marché de l'emploi, suscitant un véritable engouement auprès des jeunes diplômés ; plus de 103 000 demandes ont été enregistrées en 2005 et plus de 100 000 postes ont été créés sur les deux années. Cependant, le taux de permanence est encore faible.

c) Les activités d'intérêt général (AIG)

Dans sa conception, ce programme s'adresse à des familles ne disposant d'aucun revenu et auxquelles une indemnité de 3 000 DA est allouée mensuellement, à compter de Janvier 2001.

En contrepartie, un des membres de la famille doit participer à des travaux portant sur la maintenance des équipements et du patrimoine publics ainsi que sur la réhabilitation du milieu dans lequel vivent les familles concernées.

Les participants aux chantiers d'intérêt général travaillent selon la durée légale et bénéficient ainsi que leurs ayants droits de la couverture de la sécurité sociale ; mais ils ne sont pas liés par une relation de travail telle que définie par la législation en vigueur.

La dotation budgétaire allouée à ce programme n'a pas varié de façon significative ces dernières années, ce qui a limité le nombre de bénéficiaires à 180 000 en moyenne

mensuelle répartis sous forme de quotas par l'ADS entre les wilayate. Les besoins exprimés sont satisfaits globalement à hauteur de 70%.

L'indemnité reste dérisoire puisqu'elle est utilisée par toute la famille du bénéficiaire et ne représente, dans le cas d'une famille composée de 6 personnes, taille moyenne des ménages en 1998, que 35% du seuil de pauvreté alimentaire actualisé à 2004, tel que défini par le Commissariat général à la Planification et à la Prospective dans son étude sur la pauvreté en Algérie de 2000.

La stagnation de l'indemnité depuis 2001 a entraîné une perte de pouvoir d'achat de plus de 12%. Ceci explique, en partie, que des bénéficiaires aient recours à d'autres activités rémunérées, se plaçant en conséquence dans une situation d'indus - bénéficiaires, alors même que le complément de ressources procuré est dérisoire.

Alors que les dispositifs TUPHIMO, ESIL (Emplois salariés d'initiative locale) et CPE octroient des indemnités substantielles à chaque bénéficiaire, les familles bénéficiaires des IAIG semblent doublement désavantagées, car elles sont soumises à des conditions sévères d'une part, puisqu'elles ne doivent disposer d'aucune ressource, et perçoivent d'autre part, une indemnité beaucoup moins élevée destinée à toute une famille et non à un individu.

d) Les emplois salariés d'initiative locale (ESIL)

Opérationnel depuis 1990, ce dispositif vise une création massive d'emplois, notamment au profit des primo-demandeurs qui devaient ainsi bénéficier d'une première insertion professionnelle. Une moyenne annuelle d'environ 150 000 bénéficiaires émerge au dispositif, pour une rémunération mensuelle de 2500 DA par bénéficiaire, servie en contrepartie d'une activité à temps plein au sein d'organismes relevant des collectivités locales.

Les emplois offerts sont d'une durée inférieure à une année. De ce fait, ils présentent une grande similitude avec les TUPHIMO et les AIG. La rémunération servie n'a pas varié depuis le lancement du dispositif. Elle ne représente que l'équivalent de 483 DA aux prix de 1990 en raison de sa perte de pouvoir d'achat.

2- Les dispositifs de création d'activités

a) Le micro-crédit

C'est un dispositif orienté vers la promotion de l'auto emploi. Géré par l'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit (ANGEM), il consiste à organiser l'accès au crédit pour des petits projets d'une valeur comprise entre 50 000 et 400 000 DA.

Une bonification du taux d'intérêt est accordée au bénéficiaire : celui-ci prend en charge 2 points du taux d'intérêt commercial, le différentiel étant à la charge du Trésor.

Le dispositif a été redynamisé, en particulier par la mise en place d'un réseau étendu de structures de l'ANGEM en 2005. Cela a déjà permis la création de 6500 emplois dans différents secteurs d'activités (agriculture, industrie, BTP, services, artisanat), dont 72% sont de sexe féminin.

b) La micro - entreprise

Le dispositif de création de micro- entreprises, géré par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), s'inscrit dans une démarche de création d'activité et d'emplois durables. Destiné aux jeunes chômeurs âgés entre 19 et 35 ans, il consiste à fournir un certain nombre d'incitations à investir: bonification du taux d'intérêt bancaire, crédit sans intérêt, création d'un fonds de garantie, accompagnement du jeune investisseur, octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux.

La valeur des projets éligibles au dispositif ne doit pas dépasser 10 millions de DA. Le jeune bénéficiaire doit y participer à travers un apport personnel de 5 à 10% du coût du projet.

Depuis le lancement de ce dispositif en 1997, près de 118 000 projets avec un potentiel de création de 330 000 emplois directs ont été jugés éligibles au dispositif par l'ANSEJ ; 34% d'entre eux ont été considérés bancables, et 27,5% réalisés. L'implication des banques s'est effectuée avec l'intervention des pouvoirs publics.

c) Dispositif de la Caisse Nationale de l'Assurance Chômage (CNAC)

Créé en 2004, ce dispositif est géré par la CNAC et est destiné aux chômeurs âgés de 35 à 50 ans. Son organisation ne diffère pas de celle des autres dispositifs de création d'activité. A fin 2005, plus de 3000 dossiers ont reçu l'accord des banques pour les financer, soit moins de 9% des demandes introduites auprès de la CNAC, dont seulement 56% ont été acceptés par la commission de sélection et de validation composée principalement de représentants des 5 banques publiques.

3 L'efficacité des dispositifs

1- Un bilan, en termes de création d'emplois, des dispositifs publics de promotion de l'emploi sur la période 2001-2005 est donné par le tableau ci-après.

TABLEAU 26 EVOLUTION DES EMPLOIS CRÉÉS PAR LES DISPOSITIFS

Dispositifs	2001	2002	2003	2004	2005
Dispositifs d'emplois d'attente(en milliers équivalents permanents)					
ESIL	74,7	72,7	70,0	72,5	62,0
IAIG	132,4	166,1	180,0	183,5	185,0
CPE	6,6	4,7	4,8	59,8	48,0
TUP-HIMO	28,0	30,0	30,5	14,0	7,0
Dispositifs de création d'activités (en milliers emplois directs)					
Micro entreprises	20,2	19,6	28,1	19,1	30,0
Micro-crédits	3,8	11,8	-	-	6,5
Total	265,7	304,9	313,4	348,9	338,5

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

La contribution à la résorption du chômage est importante tant par le nombre d'emplois offerts annuellement, plus de 300 000 en équivalents permanents, que par leur localisation, dans les zones en retard de développement.

Les dispositifs relatifs à la création d'emplois ont mobilisé près de 100 milliards de DA entre 2001 et 2005, plus de 23 milliards de DA pour la seule année 2005. L'impact auprès des chômeurs, principalement les jeunes, est patent.

Au plan macroéconomique, compte tenu de son impact en termes de revenu sur des couches de chômeurs les plus démunies, l'emploi d'attente a joué un rôle déterminant dans l'allègement de la pauvreté absolue.

Les CPE ainsi que les dispositifs ANSEJ et micro crédit ont favorisé l'insertion professionnelle et renforcé l'employabilité de jeunes chômeurs qui étaient marginalisés et frustrés tant matériellement que moralement.

2- Cependant, l'efficacité de ces dispositifs serait certainement plus grande avec :

Une gestion des dispositifs moins centralisée. Une plus grande appropriation des dispositifs par les collectivités locales améliorerait l'impact des ressources mobilisées;

Une amélioration des modes d'organisation adoptés. La segmentation trop poussée, par exemple, affecte probablement l'efficacité des programmes;

La création d'une intermédiation bancaire spécialisée dans le micro-crédit. Le financement bancaire pour les dispositifs de création d'activités constitue encore une contrainte à la mise en œuvre des programmes.

Une plus grande cohérence des dispositifs d'emploi dans les rémunérations servies et un rattrapage de perte de pouvoir d'achat;

Une plus grande attention à la dimension étude et développement social;

La mise en place d'un mécanisme, externe, chargé du suivi et de l'évaluation, de manière régulière, des différentes étapes du processus.

Quoi qu'il en soit, les résultats obtenus en matière d'emploi, malgré leur importance, ne doivent pas faire oublier la persistance d'un taux de chômage encore élevé.

Il est donc indispensable, à partir des enseignements tirés de l'application des mécanismes de soutien à l'emploi, de cerner avec plus de rigueur la problématique du chômage dans toutes ses dimensions en combinant judicieusement les aspects théoriques et pratiques afin d'accroître l'efficacité des actions engagées.

La persistance du chômage peut refléter, selon le BIT, soit un problème général de croissance et de développement, soit un problème structurel d'inégalité sur le marché du travail. Les problèmes du chômage en Asie de l'Est découlent en premier lieu de l'inversion des tendances macroéconomiques, alors que la lente croissance de l'emploi en Europe au cours des deux dernières décennies peut être en grande partie attribuée à de médiocres résultats économiques globaux. La croissance n'est qu'un aspect du problème.

Les inégalités structurelles ont aussi leur importance. Même dans les pays qui réussissent le mieux, les systèmes de production admettent certains travailleurs et en excluent d'autres. Les travailleurs possédant les aptitudes et les qualifications demandées peuvent accéder à des emplois productifs et rémunérateurs, tandis que les autres constatent que les bons postes leur sont définitivement interdits.

De ce fait, la politique de l'emploi joue un rôle important dans la répartition des revenus¹.

¹ BIT, op. cit. p.22 notamment.

Section III - PERSPECTIVES

1 Redonner son plein rôle à l'investissement privé

L'expérience a montré que l'investissement public, important pour impulser une croissance, ne donne pas à lui seul, à la longue, de bons résultats dans le secteur de la production ; il n'apporte pas de développement durable d'autant plus que pour le cas de l'Algérie il est fortement tributaire des recettes d'exportation des hydrocarbures.

Le secteur privé national, malgré ses avancées en matière de contribution au PIB et à l'emploi, n'est pas encore suffisamment développé, à cause d'un environnement peu favorable : esprit d'entreprise insuffisamment répandu, lourdeurs administratives, carences du système bancaire ...

Or, l'investissement privé devrait accompagner fortement, sinon prendre le relais de l'investissement public pour générer une croissance soutenue. Une attention toute particulière devrait être accordée aux petites et moyennes entreprises, agents essentiels de croissance et d'élévation du niveau de l'emploi, sans qu'il ne soit, en aucun cas, question de création de situations de rente à leur profit et aux dépens des consommateurs.

2 Les avantages de l'investissement direct étranger (IDE)

L'IDE dont les avantages ont été bien souvent mises en relief, a des répercussions directes et indirectes sur l'emploi dans le pays d'accueil, alors qu'il constitue une forme stable de financement de l'économie, contrairement à d'autres, et un facteur appréciable de gains technologiques et d'efficacité. Ce sont en effet les entreprises étrangères qui emploient des cadres bien formés en les rémunérant mieux; elles contribuent ainsi à la valorisation des compétences nationales, avec un effet de con-

tagion immédiat ou futur.

La question s'est posée de savoir pourquoi les investissements directs étrangers (IDE) ne sont réellement significatifs que dans le secteur des hydrocarbures? ¹ . Elle mérite analyse et évaluation.

L'Algérie possède certes, des atouts certains pour attirer l'investissement direct étranger (taille du marché, énergie, coût de la main d'œuvre, même si sa qualification doit être améliorée). Mais, les investisseurs potentiels considèrent que l'état du système bancaire notamment, constitue l'obstacle majeur à l'IDE. Par ailleurs, si le problème du foncier est pour eux une préoccupation importante, ils se plaignent également de la lourdeur des procédures douanières et administratives.

Il convient, en outre, de souligner que dans les rapports entre les partenaires locaux et les investisseurs étrangers éventuels, l'existence localement d'un esprit d'entreprise, constitue un facteur déterminant des conditions et des formes de l'investissement étranger. L'engagement préalable du secteur privé national en matière d'investissement est en effet significatif pour l'investisseur étranger. Or, ce secteur, ainsi qu'il a été souligné précédemment, n'est pas suffisamment développé.

L'accélération des réformes, et particulièrement celle du secteur bancaire, est fortement attendue, car celles-ci peuvent améliorer de manière notable le climat des affaires. Selon des experts du FMI, « la modernisation du secteur bancaire et financier permettra un financement sur une base financière et commerciale saine qui peut aller dans ces conditions au secteur privé ». Le partenariat, grâce à l'ouverture du capital des banques publiques à des banques étrangères dont la compétence est avérée permet un apport technologique, un savoir-faire et une formation des cadres si nécessaires à la modernisation, à l'efficacité d'une banque dans une économie de marché.

¹ En ce qui concerne le secteur des hydrocarbures, une remarque importante s'impose: l'objectif fondamental est de rendre l'économie moins dépendante du secteur des hydrocarbures, en transformant les recettes d'exportations essentiellement en gains de productivité physique. Il convient de cesser de considérer les investissements dans les hydrocarbures de manière peu positive; ces investissements engendrent bien un niveau plus élevé d'emploi, même si ce dernier est limité par la nature des techniques utilisées dans le secteur. Ils permettent également, par l'accroissement des quantités produites, de contribuer avec les prix, à l'amélioration des recettes d'exportations.

3 Le rôle du capital humain ¹

Le capital humain est un moteur fondamental de la croissance économique. L'investissement dans le capital humain s'est en effet avéré déterminant pour la création de conditions favorables à la promotion d'un développement durable et de l'emploi.

C'est ainsi que de nombreuses études ont montré l'existence d'effets d'entraînement et de feedbacks positifs entre la santé, d'une part, l'éducation et le capital social, d'autre part.

La plupart des auteurs qui traitent du capital humain se concentrent sur l'éducation et ses effets, considérant implicitement l'éducation comme la principale composante du capital humain. L'OCDE, par exemple, désigne par capital humain « les connaissances, qualifications, compétences et autres qualités possédées par un individu et intéressant l'activité économique ».

ENCADRÉ 6

LE CAPITAL HUMAIN ET LA CROISSANCE

Une Etude UNESCO/OCDE (2002) sur le « Financement de l'éducation, investissement et dividendes », analyse le lien entre le niveau d'éducation de la population active et la croissance économique dans seize pays émergents. Les données de ces derniers montrent que les investissements dans le capital humain réalisés au cours des deux dernières décennies auraient généré un demi-point de croissance dans les pays concernés. Cette étude confirme également qu'au-delà de l'augmentation de la richesse nationale, l'éducation profite aux individus. Des gens mieux éduqués, souligne l'étude, sont mieux placés sur le marché du travail. Ils ont plus de chance de trouver et de garder un emploi ; et plus ils sont qualifiés, plus leur salaire est élevé.

Des personnes mieux éduquées sont mieux placées sur le marché du travail. Elles ont plus de chance de trouver et de garder un emploi ; et plus elles sont qualifiées, plus leur salaire augmente.

L'expérience du Japon et de la Corée du Sud, pour ne citer que ces deux pays, a bien montré le rôle déterminant du capital humain dans la croissance économique.

Ainsi, un taux d'investissement en capital physique, aussi élevé soit-il, ne peut à lui seul rendre compte de la croissance rapide et de la prospérité de certaines nations. La qualification du capital humain explique fortement le rythme et l'ampleur du développement dans la plupart des pays.

Pour l'Algérie, des questions essentielles, sont également posées : l'employabilité des ressources humaines qui repose sur le paradigme de l'adéquation de l'offre et de la demande de travail, par la formation appropriée aussi bien des personnes sans emploi que des travailleurs en poste, met en avant les rapports entre le travail et le système d'éducation-formation.

Les entreprises doivent être, en effet, en mesure de trouver sur le marché du travail des demandeurs d'emploi ayant un profil qui puisse répondre à leurs besoins réels. Les questions de la qualité de la formation, et de l'adéquation formation-emploi s'avèrent fondamentales, car ces entreprises, créatrices de richesses et d'emplois, doivent être compétitives.

Il y a lieu de souligner que les économies, au niveau mondial, s'orientent de façon graduelle vers ce qu'on appelle aujourd'hui les économies du savoir, fondées sur l'innovation et qui constituent une source essentielle de création de « meilleurs emplois ».

En conséquence, l'emploi à fort coefficient de main-d'œuvre cède la place, ou du moins, tend à être complété par l'emploi à fort coefficient de savoir. Ce passage est opéré au profit de l'emploi à niveau de technicité élevée.

L'expérience de nombreux pays a montré, par exemple, qu'il ne suffit pas d'avoir

¹cf.- A- Rezig: Algérie, Brésil, Corée du Sud, trois expériences de développement cf. aussi Rapport CNES « L'économie de la connaissance, facteur clé du développement - Quelle stratégie pour l'Algérie ? », notamment chapitre II : le capital humain au cœur de l'économie fondée sur la connaissance.

des salaires plus bas pour soutenir la concurrence. Mieux encore, dans un contexte d'exacerbation de la concurrence, il apparaît que les écarts de compétitivité entre pays ou entre entreprises s'expliquent plus largement par la compétence des hommes et des femmes et la manière dont ils s'impliquent dans leur activité professionnelle.

C'est pourquoi, il est important d'anticiper les demandes en formation dont dépendent le redéploiement, la survie et le développement des entreprises, même s'il est vrai que les transformations rapides des besoins des entreprises, et l'ampleur et l'accélération des mutations technologiques ne facilitent pas la réalisation d'une telle tâche. Cette évolution a une importance cruciale pour la politique de l'emploi.

Des emplois décents seront créés lorsque les entreprises et les travailleurs seront capables de s'adapter et d'acquérir de nouvelles capacités de façon à bénéficier de nouvelles possibilités qui s'ouvrent à elles.

Les politiques de l'emploi doivent donc anticiper l'évolution technique et institutionnelle, de sorte que les travailleurs soient mieux à même d'occuper de nouveaux postes et que les entreprises aient les connaissances voulues et la volonté de les créer¹.

C'est pourquoi il est également important pour les pouvoirs publics de s'intéresser davantage à la qualité de l'éducation, d'autant plus que le pays connaît une situation démographique plus appropriée.

Mais cela pose à supprimer le problème complexe de la définition des critères de performance d'un système éducatif. Alors que les gouvernements ne prennent souvent en compte que l'effort financier consenti, les spécialistes insistent sur la qualité des communications entre système productif et système éducatif, sur les incitations à apprendre, sur la capacité de combiner formation de masse et production des élites... Un mécanisme de suivi et d'évaluation est

alors nécessaire tout au long du processus visant l'amélioration de la qualité du système éducatif.

La même attention devrait être accordée à la formation professionnelle des métiers, car il ne faut pas perdre de vue les besoins du pays en personnel ainsi formé, et qu'un grand nombre d'entrepreneurs sont issus du milieu artisanal.

Il est également nécessaire de diffuser davantage l'esprit et la culture d'entreprise, de développer la formation à l'entrepreneuriat et d'améliorer les capacités existantes d'entreprendre.

Cela contribuera sans aucun doute à la multiplication des entrepreneurs dont le comportement sera essentiellement caractérisé par la recherche laborieuse et permanente du profit à travers l'innovation et le risque créateur, le développement de la richesse nationale et l'élévation du niveau de l'emploi.

4 La mobilisation des compétences

A quoi et à qui serviraient tous les efforts entrepris si les compétences ainsi formées n'étaient pas mises en valeur sur place? La réponse est connue lorsqu'on considère l'ampleur du phénomène appelé communément «fuite des cerveaux».

Le coût de formation des compétences et, ce qui est peut-être plus important encore, la perte des opportunités d'utiliser localement ces compétences, ont été suffisamment mis en relief.

Aussi est-il nécessaire d'élaborer et surtout de mettre en œuvre une politique effective de valorisation des compétences nationales, en des termes bien différents de ceux du passé, en créant les conditions d'épanouissement de ces dernières dans leur propre pays.

Cela ne signifie pas, évidemment, que ces compétences ne seraient plus tentées par l'expatriation car une telle interprétation ignorerait la nature et les conséquences du processus de mondialisation.

Il est nécessaire d'élaborer et surtout de mettre en œuvre une politique effective de valorisation des compétences nationales.

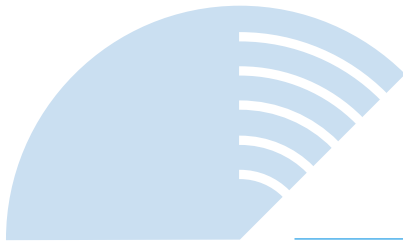
¹ BIT, op.cit. p.26 notamment.

Est-il besoin de rappeler que la croissance de l'emploi est de plus en plus liée au mouvement de planétarisation des compétences ?

Le travail se déplace vers les lieux où il pourra être effectué de manière rentable et efficace.

Toutes ces considérations doivent nécessairement amener l'Algérie à adopter et à appliquer une politique d'attraction et d'utilisation effective des compétences qui sont à l'étranger, compte tenu notamment du formidable développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le monde.

CONCLUSION



CONCLUSION



L'amélioration du développement humain est une préoccupation essentielle aussi bien pour les pays développés que pour ceux en développement. Elle s'inscrit parmi les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement conçus à partir d'un texte historique, la Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000 aux Nations-Unies par la plus grande réunion des chefs d'État et de gouvernement jamais convoquée.

Une telle amélioration est d'abord imputable, en Algérie, à l'élévation mécanique du PIB par habitant qui résulte de l'augmentation des prix des hydrocarbures, de la dépense publique, et de la baisse tendancielle, quoique ralentie actuellement, de l'augmentation naturelle de la population.

Le système de l'éducation au sens large, doit gagner en efficacité en termes de coût et de rendement dans la mesure où il doit doter les jeunes de capacités à trouver un emploi décent.

Le système de santé, quant à lui, doit gagner non seulement en efficacité technique, notamment dans les domaines de la mortalité infantile et maternelle, mais aussi en termes de coût de gestion.

Concernant la lutte contre la pauvreté, elle ne peut plus passer seulement par les allocations d'assistance mais par l'amélioration des perspectives économiques d'emploi.

Pour l'Algérie, les niveaux de croissance enregistrés en 2002-2005 témoignent

d'une rupture positive avec la tendance qui a caractérisé la période 1995-2001. Une croissance retrouvée et des politiques favorables à l'emploi ont permis un recul significatif du chômage, des jeunes particulièrement. Il reste cependant préoccupant à la fois pour ces derniers et notamment pour les femmes, et nécessite donc une poursuite constante des efforts de création d'emploi, notamment de l'emploi durable.

Le nouveau contexte global, caractérisé à la fois par l'amélioration de la situation sécuritaire, le retour de la croissance économique et des perspectives favorables à sa consolidation à moyen terme avec l'ambitieux programme 2005-2009, offre un espoir, bien fondé, de l'intégration d'une dimension plus relevée de la qualité de l'emploi dans les futures politiques.

Ce contexte favorable demeure encore bridé par un certain nombre de contraintes liées principalement :

- à la dépendance, accentuée, vis-à-vis des hydrocarbures ;
- à l'efficacité économique dans l'utilisation des ressources mises en œuvre, qui dispose encore d'une marge de progression très large ;
- au secteur industriel, vecteur essentiel de diversification de l'économie, pour lequel une véritable stratégie s'impose;
- au management de l'économie qui souffre

d'importantes insuffisances : outils techniques d'anticipation, d'études et d'évaluation peu développés; environnement général de l'entreprise peu incitatif ;

- à la demande sociale qui reste vive ;
- à l'économie informelle qui s'est enracinée dans la vie économique et sociale ;
- aux disparités régionales et entre catégories de populations, qui s'élargissent.

Ce sont là autant de défis à relever dans le cadre du programme complémentaire de soutien à la croissance 2005-2009, car l'Algérie doit réaliser la transformation des gains de « productivité économique » en gains de « productivité physique » et veiller à ce que ces gains puissent profiter équitablement au plus grand nombre possible.

L'accélération méthodique et rigoureuse des réformes structurelles en cours, contribuera à raffermir une croissance économique nécessaire à l'amélioration du développement durable, du niveau et de la qualité de l'emploi.

Sur un autre plan, l'administration, qui continuera de jouer un rôle important dans la régulation, est un acteur qu'il est urgent de moderniser. La multiplication à grande échelle, en particulier au niveau local, des instruments techniques d'étude et d'analyse du marché du travail, accompagnée d'une mise à niveau et d'une extension de l'appareil statistique national, sera d'un grand apport dans la formulation, la mise

en œuvre et l'évaluation régulière et approfondie de l'impact en emplois des politiques suivies.

Une régulation sociale, comprise comme l'articulation des rôles respectifs, clairement définis, de l'Etat, des collectivités locales et des partenaires sociaux, constamment sollicitée, constitue l'autre exigence à consolider: elle doit prendre notamment en charge des questions récurrentes comme les conditions d'utilisation des contrats à durée déterminée (CDD), le recours au licenciement, les pouvoirs de négociation collective, la participation syndicale, les conditions d'hygiène et de sécurité et le dialogue social à tous les échelons.

Toutes choses qui ont pour cadre de prise en charge et de résolution le pacte économique et social.

Au surplus, pour améliorer le développement humain et durable en Algérie, il est indispensable d'accentuer les efforts en direction de la santé de la mère et de l'enfant, de la lutte contre l'analphabétisme, surtout de la femme en milieu rural, et d'un meilleur rendement des systèmes d'éducation et de formation professionnelle.

A cette fin, il importe de conduire le processus des réformes en cours selon une approche multi- sectorielle (secteurs réel, monétaire et financier) qui catalyse les énergies et fédère les synergies, dans une perspective dynamique de progrès et de promotion des mécanismes de transparence, de suivi et d'évaluation à tous les niveaux.

ANNEXES

ANNEXE 1 LES STATISTIQUES



(en milliers)

TABLEAU 1 L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE (EN ANNÉES)

Années	1995	1999	2000	2004	2005
Masculin	66,10	70,9	71,5	73,9	73,6
Féminin	68,18	72,9	73,4	75,8	75,6
Ensemble	67,26	71,9	72,5	74,8	74,6

Sources : Rétrospective 1970- 2002, N°18,19 et 20, données statistiques - démographie algérienne N° 375, 398, 419 et 442

TABLEAU 2 LA PROBABILITÉ À LA NAISSANCE DE DÉCÉDER AVANT 40 ANS (EN %)

Années	1995	1999	2000	2004	2005
Masculin	13,60	8,93	8,58	7,02	7,01
Féminin	10,49	7,56	7,11	5,83	5,74
Ensemble	5,74	8,26	7,84	6,39	6,39

Sources : ONS- les données sont calculées à partir des tables de mortalité : annuaires statistiques N° 18, 19 et 20, Rétrospectives 1970-2002, Données statistiques - démographie algérienne N° 398, 419 et 442

TABLEAU 3 LA POPULATION PRIVÉE D'ACCÈS DURABLE À UN POINT D'EAU AMÉNAGÉ

Années	1995	1999*	2000*	2004*	2005*
Proportion en pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable	78	85,5	88,9	94,5	94,5
Proportion en pourcentage de la population privée d'accès à un point d'eau potable	22	14,5	11,1	5,5	5,5

Sources : Enquêtes MDG 1995, EDG 2000

TABLEAU 4 POURCENTAGE DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS SOUFFRANTS D'INSUFISANCE PONDÉRALE (MILIEU ET SEXE)

Années	1995	1999	2000	2004*	2005*
Milieu de résidence					
Urbain	12		5,8		
Rural	13		9,5		
Sexe					
Masculin	12		6,9		
Féminin	13		7,8		
Algérie	13	-	6	3,5	3,5

Sources : Enquêtes MDG 1995, EDG 2000
* Estimation -CNES

TABLEAU 5 LA MORTALITÉ MATERNELLE

Années	1995	1999*	2000*	2004	2005
Mortalité Maternelle pour 100 milles naissances vivantes	\	117,4	\	99,5	96,8

Sources : Enquête Mortalité Maternelle 1999, Pour 2004 et 2005 Estimation MSPRH

TABLEAU 6 LA MORTALITÉ INFANTILE (TMI) POUR MILLE NAISSANCES VIVANTE

Années	1995	1999	2000	2004	2005
Garçons	57,94	40,20	38,40	32,2	32,4
Filles	51,68	38,60	35,30	28,5	28,2
Ensemble	54,87	39,40	36,90	30,4	30,4

Sources : Rétrospective 1970- 2002, annuaires statistiques N°18,19 et 20, données statistiques - démographie algérienne N° 294, 326, 353, 375, 398, 419 et 442

NB : A partir de 1998, les taux de mortalité infantile sont corrigés par de nouveaux taux de couverture mais non rectifiés par les faux morts nés

TABLEAU 7 LA MORTALITÉ INFANTO JUVENILE (0-4ANS) POUR MILLE NAISSANCES VIVANTES

Années	1995	1999	2000	2004	2005
Garçons	66,40	46,70	44,80	37,44	37,50
Filles	60,90	44,80	41,30	33,41	32,95
Ensemble	63,50	45,80	43,00	35,51	35,29

Sources : ONS- les données sont calculées à partir des tables de mortalité : annuaires statistiques N° 18, 19 et 20, Rétrospectives 1970-2002, Données statistiques - démographie algérienne N° 398, 419 et 442

NB : A partir de 1998, les taux de mortalité infantile sont corrigés par de nouveaux taux de couverture mais non rectifiés par les faux morts nés

TABLEAU 8 EVOLUTION DU TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL

Années	1995	1999*	2000*	2004	2005
Taux d'accroissement naturel p/100	1,89	1,51	1,48	1,63	1,69

Sources : Données statistiques - démographie algérienne N° 294, 326, 353, 375, 398, 419 et 442

TABLEAU 9 LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE DE 1995 EN DÉBUT D'ANNÉES ET 2005 EN MILIEU D'ANNÉE

Années	1995			2005		
	masculin	féminin	Ensemble	masculin	féminin	Ensemble
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs
0 à 4	1 908	1 826	3 734	1 527	1 461	2 988
5 à 9	1 837	1 754	3 591	1 547	1 477	3 024
10 à 14	1 801	1 728	3 529	1 783	1 714	3 498
15 à 19	1 611	1 542	3 153	1 928	1 862	3 791
20 à 24	1 382	1 323	2 705	1 886	1 820	3 705
25 à 29	1 190	1 168	2 358	1 609	1 570	3 179
30 à 34	1 008	987	1 995	1 343	1 329	2 672
35 à 39	794	760	1 554	1 142	1 135	2 277
40 à 44	642	605	1 247	925	912	1 836
45 à 49	464	459	923	740	737	1 477
50 à 54	343	361	704	615	599	1 214
55 à 59	310	335	645	428	434	862
60 à 64	270	294	564	329	349	678
65 à 69	206	221	427	293	316	609
70 à 74	145	156	301	237	257	494
75 et +	178	187	365	293	313	606
total	14089	13 706	27795	16 624	16282	32 906

Sources : ONS- Annuaires statistiques N° 18, 19 et 20, Rétrospectives 1970-2002, Algérie en quelques chiffres N°34, Données statistiques -démographie algérienne n°419 et 442

TABLEAU 10 ÉVOLUTION ET STRUCTURE PAR GENRE DE LA POPULATION TOTALE

Années	1995	1999	2000	2004	2005
Population en milliers au 01/07	28 060	29 965	30 416	32 364	32 906
Dont : Masculin	14 223	15 145	15 375	16 350	16 624
Féminin	13 837	14 820	15 041	16 014	16 282
Structure p/100 de la population	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Dont : Masculin \$	50,69	50,54	50,55	50,52	50,52
Féminin	49,31	49,46	49,45	49,48	49,48

Sources : ONS- Rétrospective 1970 - 2002, Algérie en quelques chiffres N°34, Données statistiques - démographie algérienne N°, 419 et 442
Pour 2004 et 2005 les calculs sont faits à partir de la structure de population

TABLEAU 11 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MARIAGES ET DU TAUX DE NUPTIALITÉ

Années	1995	1999	2000	2004	2005
Nombre de mariages en milliers	152,79	163,13	177,55	267,63	279,55
Taux de nuptialité p/1000	5,45	5,44	5,84	8,27	8,50

Sources : Données statistiques - démographie algérienne N° 294, 326, 353, 375, 398, 419 et 442

TABLEAU 12 ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE SELON LE SEXE

Années	1966	1977	1987	1998	2002*
Femmes	18,3	20,9	23,7	27,6	29,6
Hommes	23,8	25,3	27,7	31,3	33,0

Sources : ONS (RGPH); *Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille 2002 (EASF 2002)

TABLEAU 13 ÉVOLUTION DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ (ISF)

Années	1966	1977	1987	1998**	2002***
Indice synthétique de fécondité : nombre moyen d'enfants par femme	3,51	2,64	2,63	2,1	2,5

Sources : ONS- Annuaire statistiques N° 18,19 et 20

** Estimations MSPRH

*** Estimation - CNES

TABLEAU 14 ÉVOLUTION EN POURCENTAGE DE LA PRATIQUE CONTRACEPTIVE

Années	1992 (1)	1995(2)	2000(3)	2002(4)	2005(5)
Toutes méthodes	50,9	56,9	64,0	57,0	61,9
Dont méthodes modernes	43,1	49,0	50,1	51,8	55,3

Sources : (1) PAP CHILD 1992, (2) MDG 1995, (3) EDG 2000,

(4) Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille 2002 (EASF 2002), (5) Enquête niveau de vie (LSMS CENEAP 2005)

TABLEAU 15 LES TAUX DE SCOLARISATION SELON LE GENRE ET LE CYCLE

Années	1966	1977	1987	1998	2002
Taux brut de scolarisation des 6-15 ans (enseignement obligatoire)	87,92	88,55	90,67	93,85	96,01
filles	83,05	85,78	88,19	92,35	93,56
garçons	91,96	91,21	93,07	95,30	98,37
Taux brut de scolarisation des 16-19 ans (enseignement secondaire)	27,10	25,33	33,13	36,86	38,71
filles	27,91	28,95	37,94	43,34	46,01
garçons	26,25	21,84	28,50	30,61	31,66
Taux brut de scolarisation des 16-24 ans (Formation professionnelle)	4,16	4,24	5,23	6,77	7,25
filles		3,31	4,00	5,56	5,91
garçons		5,14	6,42	7,94	8,54
Taux brut de scolarisation des 20-24 ans (Formation supérieure)	12,09	15,88	17,29	22,64	21,77
filles	11,92	14,27	16,20	24,20	25,27
garçons	10,80	13,70	14,51	17,69	18,40

TABLEAU 16 LES TAUX DE SCOLARISATION SELON LE GENRE ET LE CYCLE TAUX COMBINÉS DE SCOLARISATION ET TAUX D'ALPHABÉTISATION

Taux	1995	1999	2000	2004	2005
Taux combinés de scolarisation 6-24 ans	58,79	58,58	63,22	65,30	66,24
Taux combinés de scolarisation 6-24 ans - Filles	53,26	57,21	62,04	65,79	66,92
Taux combinés de scolarisation 6-24 ans garçons	59,80	59,10	63,45	63,91	65,58
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus		66,60	67,20	74,00	76,30
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus		55,70	55,70	63,00	68,00
Garçons		77,40	77,40	80,00	84,50
Taux d'analphabétisme des 15 ans et plus		33,40	32,80	26,00	23,70

Sources : Les taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) de l'année 1999 est repris des Rapports mondiaux sur le développement humain (Estimation par l'institut statistique de L'UNESCO), Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus reconstitué pour 2005 à partir de l'étude des déterminants de la déperdition pour un projet de dispositif pédagogique de la deuxième chance- rapport préliminaire - CENEAP- février 2006, Population de 1995 à 1999: reconstitution de la série à partir des données démographiques de l'ONS, De 2000 à 2005: Projections de population à l'horizon 2030- ONS

Annuaire statistique du Ministère de l'Education Nationale (MEN), du Ministère de l'Enseignement, et de la Formation Professionnelle (MEFP), et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) des années concernées

(**) pour les années 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999 : il s'agit de la population du groupe d'âge 15-19 ans ceci par absence de données des 16-19 ans, Les alphabètes des 15 ans et plus de l'année 2005 : estimation -CNES

La population alphabète âgée de 15 ans et plus des années 2003 et 2004 a été estimée en appliquant le taux d'accroissement annuel moyen entre 2002 et 2005 de la population alphabète de 15 ans et plus,

TABLEAU 17 LA POPULATION TOTALE

Rubriques	1995	1999	2000	2004	2005
Population totale (1)	28 060 000	29 965 000	30 416 000	32 364 000	32 906 000
Population totale (15-59 ans) (1)	15 284 000	17 454 000	18 056 000	20 416 000	20 416 000
Population féminine (15-59 ans) (1)	7 540 000	8 649 000	8 945 000	10 104 000	10 398 000
Population masculine (15-59 ans) (1)	7 744 000	8 805 000	9 111 000	10 312 000	10 615 000
Part population féminine (%)	0,49	0,50	0,50	0,49	0,49
Part population masculine (%)	0,51	0,50	0,50	0,51	0,51

TABLEAU 18 LA POPULATION ACTIVE

Population active (2)	7 561 000	8 589 000	8 690 000	9 470 000	9 492 000
Population active féminine (2)[1]	1 255 000	1 185 000	1 287 000	1 660 000	1 422 000
Population active masculine (2)	6 306 000	7 404 000	7 403 000	7 809 000	8 069 000
Part population active féminine (%)	17	14	15	18	15
Part population active masculine (%)	83	86	85	82	85

TABLEAU 19 LA POPULATION OCCUPÉE

Population totale occupée (2)	5 436 000	6 073 000	6 179 000	7 798 000	8 044 000
Population occupée féminine (2)	766 000	882 000	797 000	1 359 000	1 174 000
Population occupée masculine (2)	4 622 000	5 191 000	5 383 000	6 439 000	6 870 000

TABLEAU 20 LA POPULATION EN CHÔMAGE

Population totale en chômage	2 125 000	2 516 000	2 511 000	1 672 000	1 448 000
Population féminine en chômage	489 000	303 000	490 000	301 000	250 000
Population masculine en chômage	1 684 000	2 213 000	2 020 000	1 370 000	1 199 000

TABLEAU 21 LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT -PIB-

PIB en milliards DA (3)	2 005	3 238	4 124	6 127	7519 (5)
PIB en milliards \$ (3)	42	49	55	85	103
PIB en 10 ⁹ \$ (ppa) (4)	130	130	165	225	255
PIB / tête en \$ (ppa)	4 629	5 236	5 418	6 952	7 749
PIB/tête en dollars US	1 497	1 622	1 802	2 626	3 115

Sources : (1) population en milieu d'année ONS- annuaire statistiques N- 18-19 et 20- retrospectives 1970-2002, Algérie en quelques chiffres N 34, données statistiques- démographie algérienne N- 419 et 442,

(2) = Collections statistiques NO- 126- ONS, annuaire statistique de l'Algérie NO - 20, rétrospectives statistiques 1970-1996-ONS et Evaluation des dispositifs d'emploi CNES juin 2002

(3) = Collections statistiques -ONS- rétrospective des comptes économiques de 1963 à 2004-NO -125

(4) Données Banque Mondiale

(5) = Note du 4e trimestre 2005 - Délégation à la planification et données du Ministère des Finances - DGEP-

TABLEAU 22 RÉPARTITION DU REVENU DU TRAVAIL PAR GENRE

Rubriques	1995	1999	2000	2004	2005
Rapport salaire femme/ salaire homme	0,300	0,350	0,350	0,495	0,495
Part des femmes dans les revenus sal	0,056	0,053	0,057	0,095	0,080
Revenus du travail des femmes (ppa) en 10 ⁶	970,65	962,29	1 056,73	2 120,10	1 967,67
Revenus du travail des hommes (ppa) en 10 ⁶	15 829,19	16 874,18	17 050,55	19 741,90	22 095,16
Indice de revenu femme (ISDH)	0,379	0,378	0,394	0,510	0,497
Indice de revenu homme (ISDH)	0,845	0,856	0,858	0,882	0,901
Indice d'égalité de revenu	0,526	0,526	0,541	0,648	0,643

Sources : Calcul CNES à partir des données ONS

TABLEAU 23 23.1 - ASSEMBLÉE NATIONALE POPULAIRE RÉPARTITION SELON LE GENRE DES SIÈGES DE PARLEMENTAIRES

Législatures	1997/2002	2002/2007
Hommes - députés	376	362
Femmes - députées	13	27
Sièges	389	389
Pourcentage de femmes députées	3,34%	6,94%

Sources : www.apn-dz.org

23.2 CONSEIL DE LA NATION

Législatures	1998 - 2001	2001- 2004	2004- 2007
Hommes - députés	139	140	140
Femmes - députées	5	4	4
Sièges	144	144	144
Pourcentage de femmes	3,47%	2,78%	2,78%

Sources : www.majileselouma.dz

TABLEAU 24 HOMMES ET FEMMES DANS LES FONCTIONS SUPÉRIEURES DE L'ÉTAT

Années	1995	2002
Hommes	3 823	40 489
Femmes	131	367
Total	3 954	40 856
Pourcentage de femmes	3,31%	40 856

Sources : Rapport «Femmes et marché de travail 25ème session plénière du CNES décembre 2004

TABLEAU 25 CADRES SUPÉRIEURS DE LA MAGISTRATURE EN 2005

Fonction	Hommes	Femmes
Magistrat	1 985	1 056
Présidents de Tribunaux	100	29
Présidents de Cour	33	3
Magistrats instructeurs	220	83
Président de Conseil de l'Etat	-	1
Présidents de Chambre au niveau du conseil d'Etat	4	1
Magistrats au niveau des présidents de sections de cours suprême	9	6
Total	2 351	1 179

Sources : Ministère de la justice.

TABLEAU 26 HOMMES ET FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Années	2002
Hommes	195 400
Femmes	90 691
Total	286 091
Pourcentage de femmes	31,70%

Sources : Rapport «Femmes et marché de travail» 25ème session plénière du CNES - Décembre 2004

TABLEAU 27 LES FEMMES CHEFS D'EXPLOITATIONS

Années	2001
Hommes	982 006
Femmes	41 793
Total	1 023 799
Pourcentage de femmes	4,08%

Recensement Général de l'Agriculture -RGA 2001

ANNEXE 2 NOTE SUR LES STATISTIQUES DU RAPPORT NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN, ALGÉRIE 2006



La production du Rapport National sur le Développement Humain requiert des données statistiques pour le calcul des indices de développement humain (IDH), de la pauvreté humaine (IPH), de l'égalité (ISDH) et de la participation de la femme dans le développement humain.

Les progrès accomplis dans ce domaine se reflètent, dans l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance, la réduction de la mortalité avant 40 ans, la baisse du nombre d'enfants de moins de 5 ans atteints d'insuffisance pondérale.

Ils se traduisent également par l'augmentation des taux de scolarisation, la réduction de l'analphabétisme et des déperditions scolaires. L'accès à un point d'eau aménagé, la proportion des femmes en poste dans les hautes fonctions techniques et économiques et la part des salaires des hommes et des femmes dans le PIB en PPA sont aussi des indicateurs qui donnent un éclairage supplémentaire sur le développement humain.

L'élaboration des composantes et des indicateurs du rapport sur le développement humain 2006, implique, en plus de la collecte, l'identification des sources des données.

1 - L'espérance de vie à la naissance et la mortalité avant 40 ans

En matière de population, l'Office National des Statistiques (ONS) réalise annuellement, à partir de l'exploitation des données mensuelles de l'état civil, un recensement des naissances, des décès, des morts nés et des mariages.

L'analyse de ces faits démographiques,

débouche sur le calcul des taux bruts de natalité, de mortalité, d'accroissement naturel, de nuptialité et de mortalité infantile. En plus, l'élaboration des tables de mortalité permet la connaissance de l'espérance de vie à la naissance, par genre, par tranches d'âge et aussi la probabilité de décès avant 40 ans.

Par ailleurs, sur la base des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 1998) et des données de l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille (EASF 2002), l'ONS a effectué, en 2002, des redressements sur les paramètres démographiques sur la période 1998-2002. C'est ainsi que l'espérance de vie à la naissance qui était initialement de 69,6 ans en 1998 est réajustée, pour la même année, à 71,6 ans, soit un gain de 2 ans. Entre 2000 et 2005, l'espérance de vie à la naissance a gagné 2,1 ans passant de 72,5 ans à 74,6 ans.

2 - La mortalité infantile

L'effectif moyen de décès des enfants de moins d'un an, déclaré chaque année à l'état civil est d'environ 26 000 décès. Une baisse régulière est enregistrée depuis 2000.

Le redressement effectué par l'ONS en 2002 a situé la mortalité infantile à 37,4 décès pour 1000 naissances vivantes au lieu de 53,4 décès pour 1000 naissances vivantes, soit un recul de 16 points en 1998. Entre 2000 et 2005, la mortalité infantile a régressé de 6,5 points de 36,9 à 30,4 décès pour 1000 naissances vivantes.

3 - La mortalité maternelle

L'Enquête sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (EASME 1992) a situé la mortalité

maternelle à 215 décès pour 100.000 naissances vivantes. En revanche, les statistiques hospitalières donnaient pour la même année une estimation de 78 décès pour 100.000 naissances vivantes.

L'enquête sur la mortalité maternelle réalisée en 1999, sur la base d'un recensement exhaustif des décès des femmes en âge de procréer du 1er janvier au 31 décembre 1999, a identifié une mortalité maternelle de 117,4 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Par ailleurs, trois estimations portant sur la mortalité maternelle ont été avancées par le Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière (MSPRH) à savoir : 106,1 pour 100 000 naissances vivantes en 2001, 99,5 pour 2004 et 96,8 pour 2005.

Les données se rapportant à la contraception, aux soins prénatals et à l'accouchement en milieu assisté sont tirées des enquêtes MDG 1995 et EDG 2000 réalisées par le MSPRH. Il y a aussi les informations qui proviennent de l'enquête EASF 2002 menée conjointement par le MSPRH et l'ONS.

En plus, il y a des données sur la contraception en 2005 en provenance de l'enquête niveau de vie CENEAP 2005.

4 - L'accès à l'eau potable

Dans le domaine de l'accès à l'eau potable, l'information est tirée des enquêtes MDG 1995 et EDG 2000 complétée par des estimations faites pour les autres années en tenant compte des efforts accomplis par les pouvoirs publics pour la prise en charge de l'alimentation en eau potable de la population, de l'amélioration de son niveau de vie et aussi à dire d'experts. Ainsi, la population privée d'un point d'eau aménagé serait, respectivement en 2004 et 2005, d'environ 5,5% et 5%.

5 - L'insuffisance pondérale

L'information sur l'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans a été

collectée des enquêtes MDG 1995 et EDG 2000. Pour les années 2004 et 2005, des estimations ont été effectuées sur la base du programme de santé maternelle et infantile, du programme de vaccination, de l'amélioration de la ration nutritionnelle des enfants et des conditions de vie des ménages. Compte tenu de ces éléments, la proportion des enfants souffrant d'insuffisance pondérale serait de 3,5 % en 2004 et en 2005.

Les données sur la mortalité maternelle, sur la population privée d'accès à un point d'eau aménagé et celles concernant l'insuffisance pondérale proviennent des enquêtes effectuées en 1995 (MDG 1995) et 2000 (EDG 2000) menées par le ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP. Aussi est-il important de rappeler les caractéristiques des enquêtes utilisées dans le cadre des données collectées.

6 - Caractéristiques des enquêtes MDG 1995 EDG 2000 et EASF 2002

6.1 - Enquête MDG 1995 et EDG 2000

Les objectifs du sommet mondial pour les enfants en 1990 ont été regroupés en modules qui portent sur les aspects suivants :

- Informations sur le ménage ;
- Informations sur les femmes mariées en âge de procréer (15 à 49 ans) ;
- Informations sur les enfants de moins de 15 ans.

Ces objectifs ont été étudiés dans les enquêtes : MDG 1995/MICS1 et EDG 2000/MICS2.

Echantillon de l'enquête : 5 250 ménages pour chaque enquête.

6.2- Enquête Algérienne sur la santé de la famille 2002

Les objectifs de l'enquête sont :

- Permettre aux pouvoirs publics de

disposer des informations essentielles pour mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques de la santé de la population.

- Contribuer à améliorer et à consolider les programmes de santé et notamment la santé reproductive, à travers l'actualisation et l'enrichissement des bases de données existantes.

- Disposer des instruments nécessaires pour mener une politique régionale de population.

Echantillon de l'enquête : 20 400 ménages.

7 - Les statistiques scolaires

Les données sur la scolarisation sont affichées par les institutions administratives en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle.

Les données statistiques du ministère de l'éducation nationale sont établies à partir de l'exploitation des documents de synthèse des enquêtes réalisées annuellement, à chaque rentrée, auprès des établissements scolaires. Les résultats sont consolidés au niveau des directions de l'éducation de wilaya et communiquées à la direction de la planification du ministère de l'éducation.

La diffusion des données s'effectue dans deux publications portant l'une sur les données et l'autre sur les indicateurs statistiques. En parallèle, des séries rétrospectives ont été publiées par le ministère (1962 à 2004). Ces publications portent sur des statistiques relatives aux :

- Elèves par cycle d'enseignement ;
- Enseignants par niveau de formation ;
- Etablissements par type d'enseignement ;
- Crédits budgétaires alloués.

Elles renseignent également sur les paramètres et les indicateurs liés à l'organisation pédagogique et au rendement interne du système scolaire (taux d'encadrement, de vacation, de redoublement et de réussite...).

Les services du ministère de l'éducation nationale procèdent au calcul des taux de scolarisation pour les scolarisés dans le cycle obligatoire, notamment pour les enfants âgés de 6 ans et ceux âgés de 6 à 15 ans.

S'agissant des données du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, elles sont obtenues à partir de l'exploitation de deux enquêtes lancées et réalisées chaque année, dont l'objectif est de comptabiliser les effectifs réellement inscrits et ceux qui suivent les cours.

La première enquête est effectuée à la rentrée pour le bilan préliminaire et la seconde plus détaillée, est réalisée dès le mois de décembre pour compléter la première.

L'annuaire statistique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique contient les principaux paramètres concernant les étudiants, les enseignants y compris ceux de l'UFC. On trouve également les statistiques relatives aux infrastructures, aux œuvres universitaires, aux fonctionnaires et celles des autres catégories de travailleurs du secteur.

Pour le ministère de la formation professionnelle, les centres et instituts de formation privés et publics sont tenus de fournir à la tutelle et à chaque rentrée en formation ou en apprentissage les données statistiques. A partir de ces données, le ministère réalise, annuellement, un annuaire statistique sur le secteur de la formation professionnelle.

Pour le calcul des taux de scolarisation par cycle (obligatoire, secondaire, supérieur et de la formation professionnelle), il a été fait appel, pour la population scolarisable, aux données démographiques de l'ONS pour la période 1995-1999 et à ses projections de population à l'horizon 2030 pour la période 2000-2005.

S'agissant de la population scolarisée, elle est affichée par les annuaires statistiques des ministères en charge de l'éducation

nationale, de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et de la formation professionnelle.

8 - L'alphabétisation

Le taux d'alphabétisation est calculé par l'ONS pour les 10 ans et plus à l'occasion du RGPH qui est réalisé en moyenne tous les 10 ans. A la demande du CNES, le taux d'alphabétisation des 15 et plus a été calculé par l'ONS pour 2002.

Pour les besoins des indicateurs du développement humain il est requis la population alphabétisée âgée de 15 ans et plus. Les résultats obtenus découlent de la démarche suivante pour 2002 et 2005 : De la population alphabétisée âgée de 10 ans et plus, obtenue à partir des enquêtes EASF 2002 et LSMS 2005, a été déduite la population alphabétisée de 10-14 ans, ce qui donne la population alphabétisée âgée de 15 ans et plus.

Les données des années 2003 et 2004 ont été estimées dans le prolongement des tendances observées par les services du CNES.

Le taux d'analphabétisme pour l'ensemble des années est déduit du taux calculé d'alphabétisation.

Concernant les années antérieures à 2002, les données du Rapport Mondial sur le Développement Humain 2005 ont été mises à profit.

9- Les données sur l'emploi, les prix et les revenus

Les données sur l'emploi, les prix, les revenus et la participation de la femme dans l'activité économique proviennent de l'ONS et des institutions et administrations publiques. Les données sur l'emploi (population active, population occupée et population en chômage) sont produites annuellement au mois de septembre par l'Office National des Statistiques (ONS) à partir d'une enquête

par sondage réalisée auprès des ménages.

L'échantillon de l'enquête est de 12 000 ménages tiré à partir des données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-1998) pour cerner les niveaux d'emploi et du chômage du moment.

Le produit intérieur brut (PIB) en dinars et en dollars US courants est issu des comptes nationaux qui sont élaborés, annuellement, par l'ONS selon le système des comptes économiques algérien (SCEA) qui s'articule autour de 19 secteurs d'activité publique et privée avec les agrégats suivants :

- la production de la nation selon l'activité économique et les secteurs juridiques ;
- la production intérieure brute et ses emplois ;
- le revenu national disponible et son affectation ;
- le revenu monétaire national disponible et son affectation ;
- l'accumulation de la nation.

Pour les besoins de comparabilité internationale, le calcul du PIB par l'ONS, se fait selon le système des comptes normalisés des Nations Unies (SCN).

Pour ce qui est du PIB en dollars en parité de pouvoir d'achat (PPA), celui-ci est calculé par les institutions des Nations Unies à partir des agrégats affichés par l'ONS. Pour 2004 et 2005, il s'agit d'une estimation du CNES.

Pour l'élaboration des agrégats, l'ONS prend appui sur les données collectées auprès des secteurs économiques, sociaux, financiers, des institutions, des administrations publiques et des enquêtes parmi lesquelles :

- l'enquête trimestrielle sur la production industrielle qui est menée auprès de l'ensemble des entreprises publiques. Elle porte sur les productions et les ventes en quantités physiques et en valeur. Elle permet l'élaboration de l'indice sur la production

industrielle du secteur public ;

- l'enquête trimestrielle sur les prix à la production industrielle qui concerne un échantillon des entreprises publiques et des entreprises privées. Cette application permet de suivre l'évolution des prix de vente des produits industriels ;

- la publication mensuelle de l'indice des prix à la consommation pour situer le niveau général de l'inflation et par groupe de produits et de services ;

- la publication mensuelle sur les prix de gros des fruits et légumes. Les relevés de prix des fruits et légumes sont effectués périodiquement à savoir 3 fois par semaine auprès d'un échantillon de 6 marchés de gros.

Le rapport du revenu du travail des femmes et des hommes qui évalue la disparité du salaire moyen entre les hommes et les femmes, a été calculé à partir de l'enquête

LSMS sur le niveau de vie des ménages algériens réalisée par le CENEAP en 2005.

Pour les données ayant trait au nombre de sièges de parlementaires des femmes au niveau des deux chambres (Assemblée Nationale Populaire et Conseil de la Nation), elles proviennent de leurs sites internet. Pour les effectifs par genre dans les fonctions supérieures de l'Etat, les données sont celles du rapport « Femmes et marché du travail » de la 25ème session plénière du CNES, décembre 2004.

Les statistiques relatives à l'emploi dans la fonction publique pour les catégories 15 ans et plus par genre, sont publiées par la Direction Générale de la Fonction Publique.

Concernant la femme chef d'exploitation dans l'agriculture, les données ont été tirées du recensement général de l'agriculture de 2001 (RGA) et a concerné l'ensemble des exploitations agricoles privées et celles du domaine privé de l'Etat.

I - Calcul de l'Indicateur du Développement Humain pour 2005

Valeurs minimales et maximales pour le calcul de l'IDH.

Critère	Valeur maximale	Valeur minimale
Espérance de vie à la naissance (années)	85	25
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	100	0
Taux brut de scolarisation combiné (%)	100	0
PIB par habitant (en PPA)	40 000	100

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain-PNUD-

1- L'indice de l'espérance de vie à la naissance:
$$\frac{\text{Valeur constatée} - \text{valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

$$\text{Indice d'espérance de vie} = \frac{74,6 - 25}{85 - 25} = 0,827$$

2- L'indice de niveau d'instruction = 2/3 (indice d'alphabétisation des adultes) + 1/3 (indice de scolarisation)

2-1 Indice d'alphabétisation des adultes =
$$\frac{\text{Valeur constatée} - \text{valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

$$\text{Indice d'alphabétisation des adultes} = \frac{76,3 - 0}{100 - 0} = 0,763$$

2- 2 Indice de scolarisation :
$$\frac{\text{Valeur constatée} - \text{valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

$$\text{Indice de scolarisation} = \frac{66,40 - 0}{100 - 0} = 0,664$$

$$\text{Indice de niveau d'instruction} = 2/3(0,763) + 1/3(0,664) = 0,730$$

$$\mathbf{3- Indice du PIB : \frac{\log(\text{PIB/habitant (en PPA)}) - \log(100)}{\log(40\,000) - \log(100)}}$$

$$\text{Indice du PIB} = \frac{\log(7\,749,3) - \log(100)}{\log(40\,000) - \log(100)} = \mathbf{0,726}$$

4- Indice du Développement Humain = 1/3(indice espérance de vie) +1/3(indice du niveau d'instruction) +1/3 (indice de PIB)

$$\text{IDH} = 1/3(0,827) + 1/3(0,730) + 1/3(0,726) = \mathbf{0,761}$$

II - Calcul de l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH-1) pour 2005

1- Mesures des manques en termes de niveau de vie :

Moyenne non pondérée = 1/2 (population privée d'accès à des points d'eau aménagés) + 1/2 (enfants souffrant d'insuffisance pondérale)

- Population privée d'accès réguliers à des points d'eau aménagés : 5 %
- Enfants souffrant d'insuffisance pondérale: 3,5 %

$$\text{Moyenne non pondérée} = 1/2(5) + 1/2(3,5) = \mathbf{4,25\%}$$

2- Calcul de l'IPH-1

$$\text{IPH-1} = (1/3(P_1^a + P_2^a + P_3^a))^{1/a}$$

où : P1 = probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans (multipliée par cent)

P2 = taux d'analphabétisme des adultes

P3 = moyenne non pondérée des pourcentages de la population privée d'accès à des points d'eau aménagés et d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale)

$$a = 3$$

$$P1 = 6,39$$

$$P2 = 23,7$$

$$P3 = 4,25$$

$$\text{IPH-1} = [1/3(6,39^3 + 23,7^3 + 4,25^3)]^{1/3} = \mathbf{16,60}$$

III - Calcul de l'Indicateur Sexospécifique du Développement Humain pour 2005

Valeurs minimales et maximales pour le calcul de l'ISDH :

Critère minimale	Valeur maximale	Valeur minimale
Espérance de vie à la naissance de la population féminine(années)	87,5	27,5
Espérance de vie à la naissance de la population masculine(années)	82,5	22,5
Taux d'alphabétisation des Adultes(%)	100	0
Taux brut de scolarisation combiné (%)	100	0
Revenu estimé du travail (en PPA)	40 000	100

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain-PNUD-

1- L'indice d'égalité de la répartition pour l'espérance de vie

Femmes

Espérance de Vie = 75,6 ans

$$\text{Indice d'espérance de vie} = \frac{75,6 - 27,5}{87,5 - 27,5} = 0,802$$

Hommes

Espérance de vie = 73,6 ans

$$\text{Indice d'espérance de vie} = \frac{73,6 - 22,5}{82,5 - 22,5} = 0,852$$

Femmes

Part de la population : 0,495

Hommes

Part de la population : 0,505

Indice d'égalité de la répartition pour l'espérance de vie =

$$\{[0,495(0,802-1)] + [0,505(0,852-1)]\}^{-1} = 0,826$$

2- L'indice d'égalité de la répartition pour le niveau d'instruction :

Femmes

Taux d'alphabétisation des adultes : 68%

Indice d'alphabétisation des adultes = 0,68

Taux brut de scolarisation : 66,92%

Indice de scolarisation : 0,669

Hommes

Taux d'alphabétisation des adultes : 84,5%

Indice d'alphabétisation des adultes : 0,845

Taux brut de scolarisation : 65,58%

Indice de scolarisation : 0,656

Indice du niveau d'instruction des femmes = $2/3(0,68) + 1/3(0,669) = 0,676$

Indice du niveau d'instruction des Hommes = $2/3(0,845) + 1/3(0,656) = 0,782$

Femmes

Part de la population = 0,495

Indice du niveau d'instruction = 0,676

Hommes

Part de la population = 0,505

Indice du niveau d'instruction = 0,782

Indice d'égalité de la répartition pour le niveau d'instruction =

$$\{[0,495(0,676^{-1})] + [0,505(0,782^{-1})]\}^{-1} = 0,726$$

3- Indice d'égalité de la répartition pour le revenu :

$$\text{Indice de revenu} = \frac{\log(\text{valeur constatée}) - \log(\text{valeur minimale})}{\log(\text{valeur maximale}) - \log(\text{valeur minimale})}$$

Femmes
Revenu estimé du travail (PPA) :

$$\text{Indice de revenu} = \frac{\log(1967,67) - \log(100)}{\log(40000) - \log(100)} = 0,497$$

Hommes
Revenu estimé du travail (\$PPA) :

$$\text{Indice de revenu} = \frac{\log(22095,16) - \log(100)}{\log(40000) - \log(100)} = 0,901$$

Femmes
Part de la population = 0,495

Hommes
Part de la population = 0,505

$$\text{Indice d'égalité de la répartition pour le revenu} = \{[0,495(0,497)^{-1}] + [0,505(0,901)^{-1}]\}^{-1} = 0,643$$

4- Indice Sexospécifique du Développement Humain = 1/3(indice espérance de vie) + 1/3(indice du niveau d'instruction) + 1/3 (indice de revenu)

$$\text{ISDH} = 1/3(0,826) + 1/3(0,726) + 1/3(0,643) = 0,731$$

Calcul de l'IPF

1- Calcul du PEER pour la représentation parlementaire

Femmes
Part de la population : 0,495
Représentation parlementaire : 5,816%

Hommes
Part de la population : 0,505
Représentation parlementaire : 94,184%

$$\text{PEER pour la représentation parlementaire} = ((0,505(94,184)^{-1})) + (0,495(5,816)^{-1})^{-1} = 11,053$$

$$\text{PEER indexé de représentation parlementaire} = 11,053/50 = 0,221$$

2- Calcul du PEER pour la participation à la vie économique

Femmes
Part de la population : 0,495

% de sièges de parlementaires, fonctions de direction et d'encadrement supérieur : 38,85%
% de postes d'encadrement et fonctions techniques : 10,137%

Hommes

Part de la population : 0,505

% de sièges de parlementaires, fonctions de direction et d'encadrement supérieur : 61,15%

% de postes d'encadrement et fonctions techniques : 89,86%

PEER relatif à la représentation des femmes parmi les parlementaires et les fonctions de direction et d'encadrement supérieur = $((0,495(38,85)^{-1}) + (0,505(61,15)^{-1}))^{-1} = 47,620$

PEER relatif à la représentation des femmes parmi les postes d'encadrement et technique = $47,620 / 50 = 0,952$

PEER indexé relatif à la représentation des femmes parmi les postes d'encadrement et fonctions techniques = $((0,495(10,137)^{-1}) + (0,505(89,86)^{-1}))^{-1} = 18,365$

PEER relatif à la représentation des femmes parmi les postes d'encadrement et fonctions techniques = $18,365 / 50 = 0,3673$

On détermine la moyenne des deux PEER indexés pour obtenir le PEER relatif à la vie économique:

PEER concernant la participation économique = $(0,952 + 0,3673) / 2 = 0,660$

3- Calcul du PEER pour le revenu

Pour le PEER du revenu, on a pris l'Indice d'égalité de la répartition pour le revenu de l'ISDH qui est de 0,643

4- Calcul de l'IPF

IPF = $(0,221 + 0,660 + 0,643) / 3 = 0,507$

ANNEXE 4 ÉVOLUTION DE LA PARITÉ FILLES/GARÇONS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF



	1995	1999	2000	2004	2005
Parité F/G dans l'enseignement obligatoire	84,01	88,99	89,35	91,17	91,25
Parité F/G dans le primaire	85,58	87,82	88,02	88,67	88,81
Parité F/G dans le moyen	79,85	92,04	92,52	96,20	96,06
Parité F/G dans l'enseignement secondaire	101,78	127,40	128,05	136,55	140,29
Parité F/G dans l'Education Nationale	85,96	92,91	93,50	96,64	97,50

Si au début de la scolarisation, la parité filles/garçons n'est pas atteinte, la présence des filles devient de plus importante au fur et à mesure que l'on avance dans l'âge et le niveau de scolarité. Par rapport aux années antérieures, l'écart entre les deux sexes se rétrécit au niveau du fondamental pour être favorable aux filles dans le secondaire.

En effet, il est observé en 2005 une parité de plus de 140 filles pour 100 garçons contre 101 filles pour 100 garçons en 1995, soit un écart de 39 points par rapport aux garçons.

La déscolarisation des garçons à ce stade d'étude est réelle d'autant qu'elle touche les garçons âgés de 16 ans et plus, autrement dit une population en âge de travailler. Ceci est corroboré par le taux de scolarisation des garçons 16-19 ans qui est seulement 31,66% contre 46 % pour les filles du même groupe d'âge.

Le taux de déperdition des filles, plus faible que celui des garçons, combiné à de meilleurs taux de réussite des filles aux différents examens, **ont entraîné progressivement une fréquentation des filles plus élevée des paliers de l'enseignement secondaire et supérieur**¹.

Evolution de la parité filles/garçons dans les cycles de l'Enseignement Supérieur :

	1995	1999	2000	2004	2005
Parité F/G dans l'enseignement supérieur	79,6	101,9	108,9	132,3	132,7
dont parité F/G en graduation	82,4	104,5	111,0	135,4	136,0

Le développement remarquable de l'instruction féminine et les meilleurs taux de réussite des filles témoignent de l'investissement important dans l'acquisition du savoir qui représente, sans doute, leur meilleur atout, non seulement de promotion sociale, mais surtout d'épanouissement individuel. Tout se passe, comme si, à travers une prise de conscience collective, elles affirmaient par là, leur volonté et leur détermination de peser de tout leur poids, dans l'édification d'une société et d'une économie qui devront compter avec elles et rendre justice de leurs compétences, en leur accordant la place qui leur revient de droit. Il s'agit là, de toute évidence, d'une stratégie de conquête de droits que la constitution leur reconnaît, et que les nouvelles générations veulent effectivement voir

traduits dans les faits. Le changement social vers plus d'équité dans la question du genre est en œuvre, au sein de la société algérienne, à grands pas, les jeunes filles prenant leur destin en main, plutôt qu'attendre qu'on leur concède une hypothétique place.

Selon une étude du CREAD, sur « les comportements, attitudes et pratiques en matière de contraception », les femmes ne s'opposent plus au travail salarié de leurs filles et rejettent le mariage avant 18 ans pour leurs filles, à une très large majorité (90%). Elles désirent fortement (79%) que leurs filles poursuivent leurs études universitaires. « La véritable révolution² silencieuse est là, inscrite dans les désirs et les stratégies des femmes qui ne veulent plus que leurs filles aient le même destin qu'elles. La famille élargie « ayla » dont beaucoup de chercheurs pensent qu'elle était l'obstacle

principal à l'individualisation des femmes et au comportement autonome, semble elle aussi, avoir changé ». **L'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille de 2002 permet à cet égard de mesurer l'ampleur des changements qui traversent la société, y compris et de façon remarquable, dans les zones rurales, longtemps marginalisées et désormais, grâce aux politiques mises en œuvre avec force en direction du développement rural, insérées dans un procès de rattrapage accéléré et de modernisation, dont il conviendrait de prendre la juste mesure. Une dissémination des résultats de telles enquêtes serait à même de contribuer à une meilleure perception sociale de la nature et de l'acuité des lames de fond qui emportent les valeurs associées au modèle de famille patriarcale** (cf. EASF-2002 rapport principal, juillet 2004, disponible à l'ONS).

¹ Rappel de quelques caractéristiques de réussite des filles :

Le taux brut de scolarisation des filles (6-15ans) a connu une évolution de plus de 10 points entre 1995 et 2005 (de 83,05% à 93,56%). En 1995, l'écart masculin /féminin était de 8,9 points de pourcentage ; en 2005, il n'est que de 4,8 %, soit une réduction en dix (10) ans de près de la moitié.

En 2004, le taux de déperdition en neuvième année, est de 23,9% pour les garçons et de 19,3% pour les filles. Le taux de redoublement des garçons est plus important que celui des filles avec respectivement 24,8% et 17,8%, soit plus de 7 points d'écart.

Le taux de passage au secondaire est en juin 2005, de 50,6% pour les filles et de 44% pour les garçons, soit un écart de 6,6 points.

Le taux de réussite des filles au BAC a atteint 44,5% en 2004 contre 27,3% en 1997, soit un gain de 17,2 points et celui des garçons de 26,4 % à 36,4%, soit un gain moindre de 10 points. L'écart en faveur des filles, de 0,9 points en 1997, s'est creusé en passant à 8,1 points en 2004. Ces résultats ont permis d'enregistrer une forte proportion (65,2 %) de filles bachelières contre 34,8 % pour les garçons. D'où présence des filles à l'université plus élevée que celle des garçons.

En effet, en 2005, 57,6% des inscrits en graduation sont des filles contre 42,4 % pour les garçons. Cette proportion était en 1995 de 45,2 % (contre 54,8% pour les garçons). Ceci correspond à un quadruplement du nombre des étudiantes en dix ans. En post-graduation le nombre de femmes a été multiplié par 4,2.

² Annuaire Nerges 1997, CNES : Femmes algériennes. « la révolution silencieuse » par F.Z.Oufréha.

ANNEXE 5 ENCADRÉS- LISTE DES TABLEAUX- LISTES DES GRAPHIQUES



ENCADRÉS

- 1:** La réforme du système éducatif
- 2:** Scolarisation des filles
- 3:** Le code de la nationalité
- 4:** Le code de la famille
- 5:** L'Etat et le développement économique

Liste des tableaux

- Tableau 1 :** Evolution de l'Indice de Développement Humain et des indices dimensionnels
- Tableau 2 :** Evolution du taux d'accroissement naturel de la population
- Tableau 3 :** Besoins non satisfaits et satisfaits en matière de planification familiale des femmes mariées âgées de 15 - 49ans selon le nombre d'enfants
- Tableau 4 :** Evolution de l'espérance de vie à la naissance
- Tableau 5 :** Évolution de la productivité du travail
- Tableau 6 :** Répartition du revenu brut des ménages
- Tableau 7 :** Evolution des revenus selon la tranche d'âge
- Tableau 8 :** Evolution de l'Indice de la Pauvreté Humaine
- Tableau 9 :** Evolution de l'indice Sexo-Spécifique de Développement Humain (ISDH)
- Tableau 10 :** Evolution de l'Indice de Participation des femmes (IPF)
- Tableau 11 :** Représentation des femmes et des hommes dans les Assemblées parlementaires
- Tableau 12 :** Evolution de l'emploi et du chômage au niveau global
- Tableau 13 :** Taux d'occupation et d'emploi (%)
- Tableau 14 :** Evolution du taux de

- chômage entre 2001 et 2005 selon l'âge 57
- Tableau 15 :** Population occupée et en chômage selon le niveau d'instruction 58
- Tableau 16 :** Variation de la population occupée selon les branches d'activités économiques 59
- Tableau 17 :** Répartition des occupés par branche d'activité économique (BAE) selon l'affiliation à la sécurité sociale ou non 60
- Tableau 18 :** Évolution de l'emploi par branche d'activité et secteur juridique 60
- Tableau 19 :** Emploi et situation dans la profession 61
- Tableau 20 :** Répartitions des occupés selon le sexe et la zone 62
- Tableau 21 :** Evolution de l'activité féminine 63
- Tableau 22 :** Occupation des femmes et des hommes selon le secteur juridique 64
- Tableau 23 :** Emploi selon le niveau d'instruction et le sexes (%) 64
- Tableau 24 :** Le taux de chômage selon le sexe en 2005 64
- Tableau 25 :** Le chômage selon le sexe et le milieu 65
- Tableau 26 :** Evolution des emplois créés par les dispositifs 69
- Liste des graphiques**
- Graphique 1 :** L'IDH et les indices dimensionnels 20
- Graphique 2 :** Indice du niveau d'instruction 25
- Graphique 3 :** Taux combiné de scolarisation (6-24 ans) et taux d'alphabétisation des 15 ans et plus 26
- Graphique 4 :** Revenu annuel moyen

selon la CSP	32	Graphique 7 : L'Indice Sexo-spécifique de Développement Humain et ses composantes	41
Graphique 5 : Indice de pauvreté humaine et ses composantes	34		
Graphique 6 : Les taux d'alphabétisation et d'analphabétisme des 15 ans et plus	35	Graphique 8 : Evolution de l'indice de participation des Femmes	45

BIBLIOGRAPHIE



- ADS 2002, « Synthèse et évaluation des dispositifs d'emploi, d'action sociale et de solidarité nationale » Octobre 2002 Alger;
- AIT-ZAÏ N. (2005), « le Code de la famille, présentation et observations », la Lettre Juridique No 39, Mars 2005. Alger
- Banque mondiale (1995-2000), « World development reports »;
- Banque Africaine de Développement (2003), « Rapport sur Le développement en Afrique » ;
- BENISSAD, M.E. « Le processus de Barcelone et l'investissement humain au sud de la méditerranée », Symposium international sur le capital humain et le développement en Afrique du Nord : entrepreneuriat, emploi et perspectives euro méditerranéennes, CEA-A.N/ONU.
- Brown M. (2002), Administrateur du PNUD, « Rapport arabe sur le développement humain 2002 », PNUD, New York.
- Bureau International du Travail (2003), «Marché du travail et de l'emploi en Algérie, éléments pour une politique nationale de l'emploi», Alger..
- CENEAP (2006), « Niveau de vie et mesure de la pauvreté en Algérie », MES-PNUD, Alger.
- CNES, (1998), « Avis sur le Plan National de lutte contre le chômage » Alger
- CNES (1998), « Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel » Alger
- CNES, (1998-2004), « Rapports semestriels sur la conjoncture économique et sociale » ;Alger
- CNES (1999-2004), «Rapports Nationaux sur le Développement Humain», 1999, 2001, 2002, 2003, 2004 ; Alger
- CNES (2001), «Études sur le développement des systèmes de protection sociale» juillet 2001 ; Alger
- CNES (2002), « Rapport : évaluation des dispositifs d'emploi » 2002 ;Alger
- CNES (2004), « Rapport : l'économie de la connaissance, facteur clé du développement :quelle stratégie pour l'Algérie ? »
- OCDE DRFC- (2001), Rapport. sept. 2001 Québec.
- Institut National du Travail (2002) «Enquête sur les salaires dans le secteur économique» Alger,
- Institut National du Travail et FREDRICH EBERT STIFTUNG (2005), « L'emploi féminin en Algérie », Alger
- INSP- TAHINA (2005), « Données Enquêtes : Transition épidémiologique en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie) » Alger
- GRABA Gh. (2005), « Quelques réflexions à propos de la réforme de la législation de la famille en Algérie », la Lettre Juridique, No 41, Avril 2005. Alger
- HAMMOUDA N. (1998), «Comportements d'activités et conditions de vie des ménages algériens», Thèse de Doctorat, Université de Paris X.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale (2000), « Document de la première Conférence de lutte contre la pauvreté et l'exclusion »,Alger,
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale -PNUD- ANAT (2001), « Carte de la pauvreté en Algérie » Alger, mai 2001 (CD-ROM) ;
- Ministère de l'Education nationale (MEN), (1995-2005), « Annuaire statistiques» années 1995-2005 ;
- Ministère de l'Education Nationale (MEN) (1999), «Bilan à l'année 2000, quelques indicateurs statistiques sur le rendement de l'école fondamentale » Alger.
- Ministère de l'Enseignement et de la

Formation Professionnels (MEFP), (1995-2005) « Annuaires statistiques », Alger

- Ministère de l'Enseignement et de la Formation Professionnels (MEFP) (2002), « Bilan d'exécution du plan annuel », avril 2002 ;Alger
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) (1995-2005), « Bilans chiffrés de l'enseignement supérieur » 1995-2005, Alger
- Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière- INSP (2001), « Enquête nationale sur les objectifs de la fin décennie (santé de la mère et de l'enfant), EDG 2000 » ;Alger
- Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière- INSP (1996), « Enquête nationale sur les objectifs de la mi-décennie (santé de la mère et de l'enfant), MDG 1995 »; Alger
- Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière « Rapport annuel sur l'état de santé des algériens et des algériennes », 2002 Alger
- ONS (1999), « Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 1998) » Collections statistiques N°80; juin 199, Alger
- ONS, Publications mensuelles, trimestrielles et Comptes économiques, Alger
- ONS (1999), « Rétrospective statistique 1970-1996 » édition 1999 ; Alger

- ONS (1998-2000), Données statistiques N° 294, 305, 326; Alger

- ONS (2005), « Enquête emplois auprès des ménages 2004 » Collections statistiques N°123, Alger ;
- ONS, « Natalité fécondité, reproduction des femmes algériennes à travers les résultats exhaustif sur RGPH 1998 », Données statistiques N° 332 septembre 2001; Alger
- ONS (2002) « Résultats provisoires de l'enquête nationale sur les dépenses des ménages 2000 » Alger
- ONS (1995-2005), annuaires statistiques N° 18-19-20 ; Alger
- ONS Rétrospectives 1970-2002 ; 2005, Alger
- ONS Algérie en quelques chiffres N°34, 2005 Alger
- ONS Données statistiques- Démographie Algérienne N° 294, 326, 353, 375, 398, 419 et 442; Alger
- ONS (2004) « Enquête algérienne sur la santé de la famille (EASF 2002) » juillet 2004, Alger
- PNUD (2002) « Rapport arabe sur le développement humain »; Alger
- PNUD : (1990-2005), « Rapports mondiaux sur le développement humain » ; Alger
- UNESCO / OCDE (2002), « Etude sur le Financement de l'éducation : investissement et dividendes » Paris 2002;

Conception |
Pré-presse | RubiCube
Format CTP |

Impression Ed DIWAN



Conseil National
Economique et Social

www.cnes.dz